

PROGRAMME LOCAL DE
**PRÉVENTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**
de Durance Luberon Verdon Agglomération

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00



Vincent Allevard
Vice-Président délégué à l'environnement, les relations institutionnelles et le centre aqualudique de Durance Lubéron Verdon Agglomération.

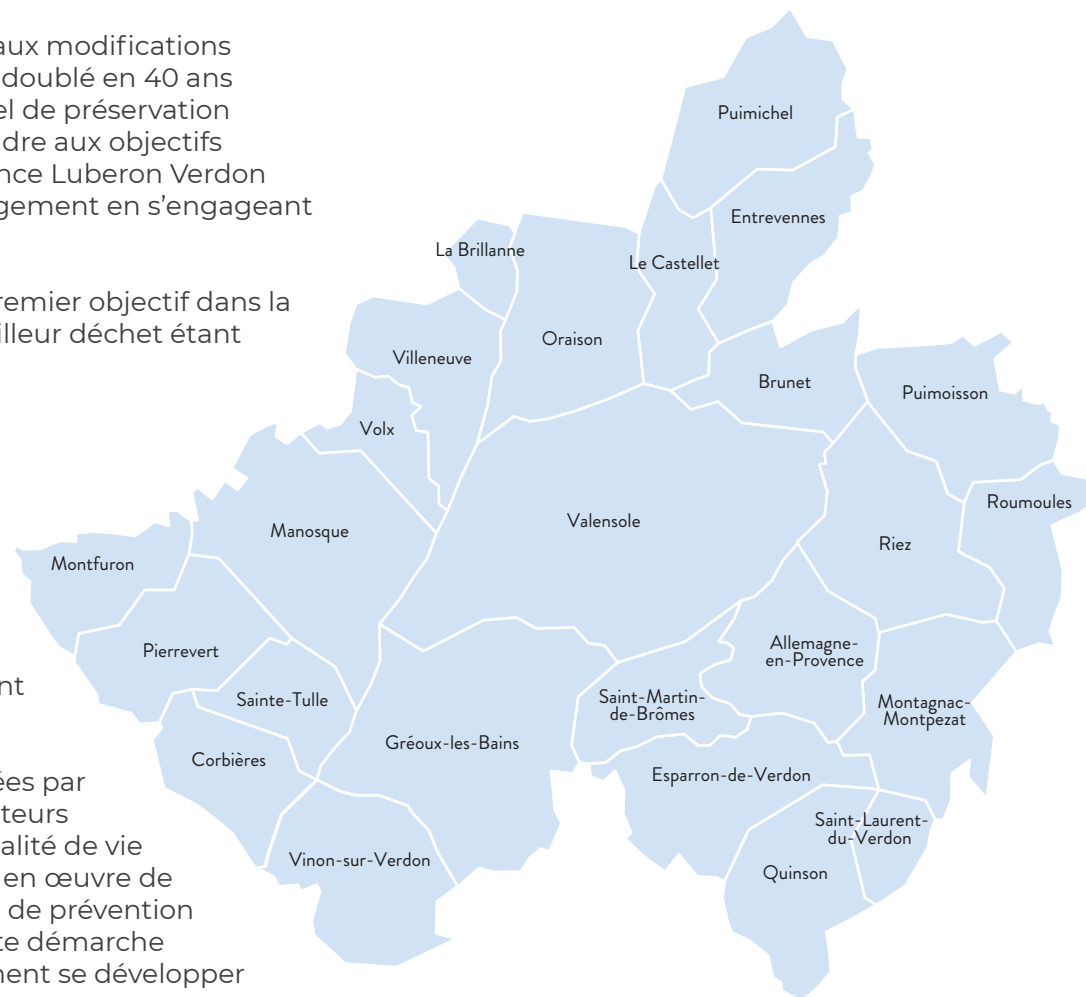


Face à l'augmentation de la population et aux modifications des modes de consommation, la quantité de déchets a doublé en 40 ans et les coûts associés s'envolent. Au vu du contexte actuel de préservation des ressources et de maîtrise des coûts et afin de répondre aux objectifs réglementaires, la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération a souhaité continuer à amorcer le changement en s'engageant dans une démarche durable de réduction des déchets.

Éviter de produire les déchets par la prévention est le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas.

En appliquant des mesures exemplaires au sein de l'intercommunalité et par le déploiement d'actions adaptées au territoire, DLV Agglo accompagne le changement de comportement. Par le compostage de proximité et le retour au sol de la matière organique, l'intercommunalité lutte contre la sécheresse et pour la refertilisation des sols. En soutenant le réemploi et la réparation, les déchets ne sont plus considérés comme tels mais comme des ressources utiles et l'enfouissement inutile est limité.

Toutes ces actions, présentées dans le PLPDMA et portées par les acteurs du territoire : élus, habitants, associations, acteurs économiques et professionnels, visent à améliorer la qualité de vie de chacun pour préparer le monde de demain. La mise en œuvre de ce programme via une politique ambitieuse en matière de prévention est un prélude et constitue le socle indispensable à toute démarche territoriale d'économie circulaire, lesquelles vont largement se développer dans les mois et années à venir.



*Des actions
adaptées au territoire*

Sommaire

Edito	2
Abréviations	4
Préambule	5

Partie 1 - La prévention des déchets 6

Qu'est-ce que la prévention ?	6
Cadre réglementaire	7
A l'échelle nationale	7
A l'échelle régionale	8
A l'échelle locale	9
Dispositifs et programmes connexes	10
Plan Climat Air Energie territorial - PCAET	10
Contrat d'Objectif Régional - COR	10
Charte Sud Zéro Déchet Plastique	11
Schéma de Développement Économique SDE	11

Partie 2 - Le territoire 12

Diagnostic	12
Démographie	13
Habitats et ménages	14
Economie et société	17
Tourisme et culture	18
Gestion et prévention des déchets sur le territoire	19
Gestion des déchets	20
Prévention des déchets	24
Organisation	25
Evolutions en cours	26



Flux et performances	27
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	27
Performances des déchèteries	29
Coût du service	31
Ressenti des usagers	33
Méthodologie et contenu	33
Résultats	33
Synthèse	34

Partie 3 : Élaboration du programme 36

Processus d'élaboration	36
Acteurs	36
L'équipe projet	37
La CCES	37
La démarche participative	38
Calendrier	38
Objectifs	39
Les axes et orientations du programme	39
Les objectifs chiffrés	40

Partie 4 : Les actions du programme 42

Liste des actions de prévention	42
Axe 1	
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	43
Axe 2	
Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts	53
Axe 3	
Utiliser les instruments économiques	68
Axe 4	
Organiser la gestion de proximité des biodéchets	71
Axe 5	
Augmenter la durée de vie des produits	80
Axe 6	
Réduire les déchets des entreprises	86
Axe 7	
Favoriser la consommation responsable	95
Calendrier des actions	98
Indicateurs d'évaluation du programme	100
Budget travail	105

Abréviations

AAP : Appel A Projet

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC (Loi) : Loi relative à la lutte Anti-Gaspillage et Economie Circulaire

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ARR PACA : l'Association Régionale des Ressourceries de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI 04 : Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence

CCLDV : Communauté de Communes Luberon Durance Verdon

CMAR PACA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

CoDev : Conseil de Développement

COR : Contrat d'Objectifs Régional

CS : Collecte Sélective

CSDU 04 : Centre de Stockage des Déchets Ultimes du 04

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

DLVAgglo : Durance Luberon Verdon Agglomération

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMA ND : Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux

DMA NDNI : Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux et Non Inertes

DV : Déchets Verts

ECT : Extension de Consigne de Tri

EMR : Emballages

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FNE 04 : France Nature Environnement de Haute-Provence

ILO : Intercommunalité du Luberon Oriental

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux Revues Magazines

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

OTI : Office de Tourisme Intercommunal

PAM : Petit Appareil Ménager

PAV : Points d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PNR : Parc Naturel Régional

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RCC : Réseau Compost Citoyen

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RH : Ressources Humaines

RHP : Ressourcerie de Haute Provence

RS : Redevance Spéciale

SERD : Semaine Européenne de Réduction de Déchets

SDE : Schéma de Développement Economique

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SYDEVOM : Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TI : Tarification Incitative

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la mise en œuvre sur 6 ans d'un ensemble d'actions coordonnées par et pour les acteurs du territoire visant à la réduction des déchets ménagers et assimilés.

À partir d'un état des lieux qui rappelle le cadre réglementaire et le contexte territorial (les acteurs concernés, les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les actions de prévention déjà menées), le programme montre les évolutions prévisibles en l'absence de mesure nouvelle.

Par la description de l'élaboration et la définition des objectifs de réduction, il présente comment DLVAgglo s'engage à atteindre ces objectifs par la mise en œuvre de mesures et l'animation d'actions à réaliser pour y répondre. Enfin, le PLPDMA décrit des indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et de suivi.

Les principaux objectifs du PLPDMA de DLVAgglo pour la période 2024-2029 sont les suivants :

- ✕ Une diminution de 15% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux (DMA ND) produits par habitant, en 2030 par rapport à 2010 (Loi AGEC article 3);
- ✕ Une réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes mis en enfouissement en 2025 par rapport à 2010 en lien avec la réduction de 50% des capacités de stockage des ISDND
- ✕ Le développement du réemploi et la réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 (loi AGEC – article 4) ;
- ✕ Une augmentation de 10% de la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- ✕ Un taux de valorisation matière de 65%, en 2025 ;
- ✕ Favoriser l'émergence de projets participant à l'objectif national de réduction de 50% en 2030 des emballages plastiques à usage unique.

La prévention des déchets

Qu'est-ce que la prévention ?

D'après l'article 3 de la Directive 2008/98/CE, la prévention correspond aux mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet et réduisant :

- La quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement ou la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives des matières et produits.

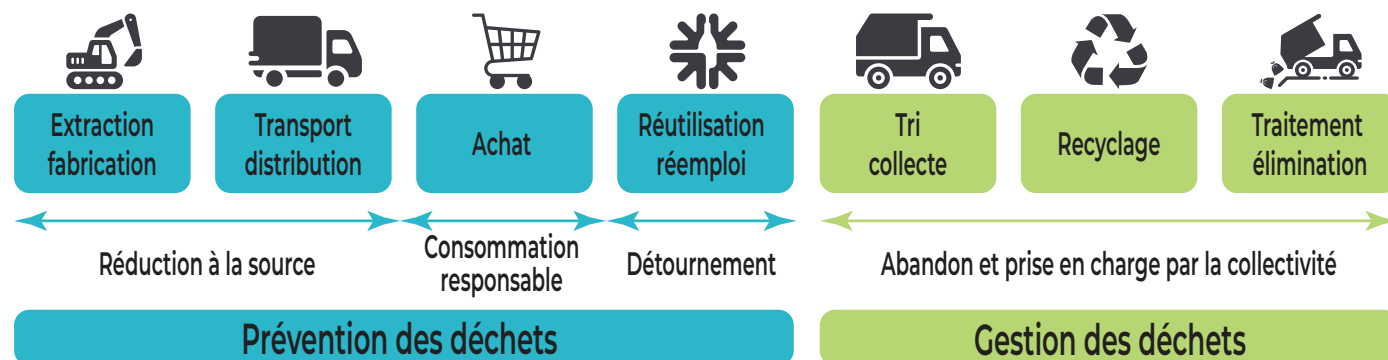


Figure 1 : délimitation du champ de prévention

La prévention consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits. Elle est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations. L'expression « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » n'a jamais été aussi pertinente qu'aujourd'hui.

L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité.

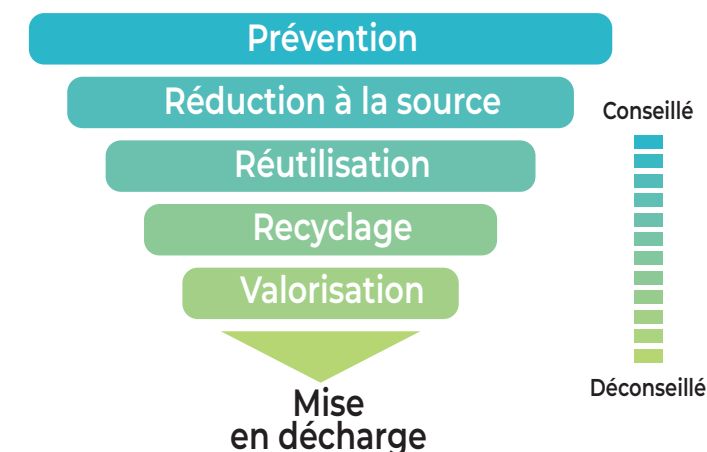


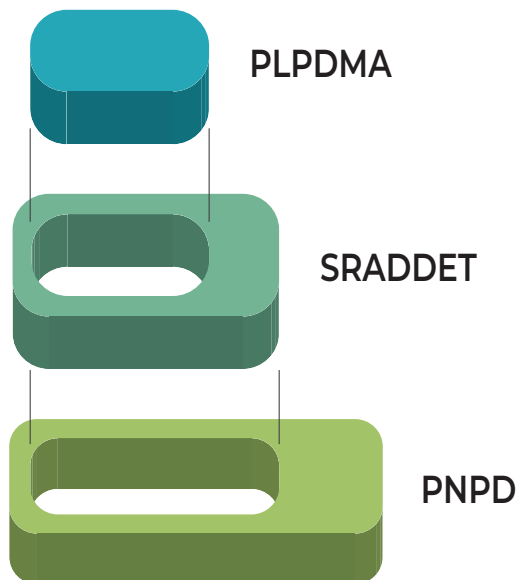
Figure 2 : hiérarchie de traitement des déchets

Cadre réglementaire



La réglementation française définit trois niveaux de mise œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- **A l'échelle nationale**, le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- **A l'échelle régionale**, le volet déchet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) englobe les objectifs du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui couvre aussi l'ensemble des déchets autant pour la gestion que pour la prévention ;
- **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire et qui doit être compatible avec les deux autres plans.



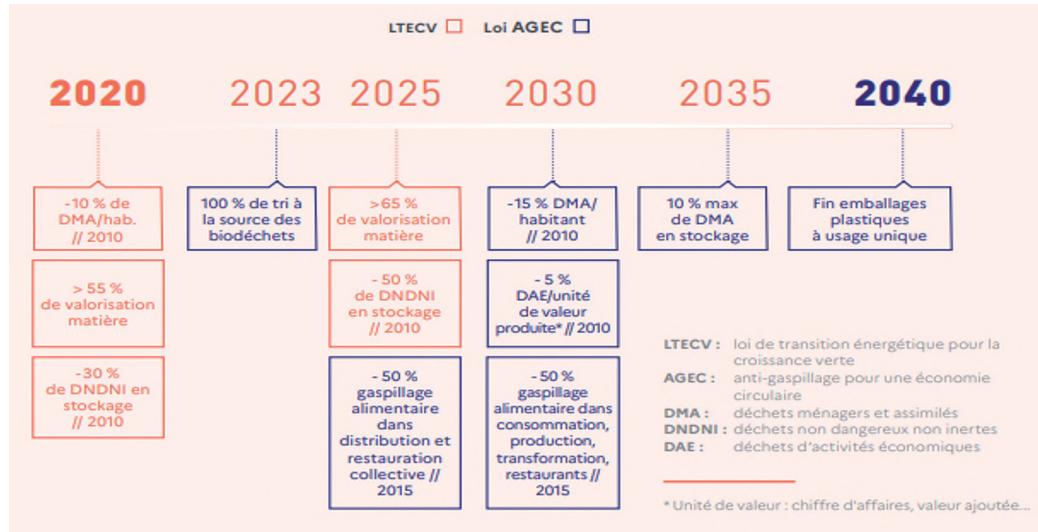
À l'échelle nationale

En France, la prévention des déchets est régie par plusieurs lois successives : les Lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de 2020.

Cette dernière donne, entre autres, les objectifs suivants :

- Réduire de 15% la production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 ;
- Ne pas dépasser 10 % d'enfouissement des Déchets Ménagers et Assimilés en 2035 ;
- Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières (55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse).

OBJECTIFS



Source : ADEME



À l'échelle régionale

En région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le volet déchet du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) englobe le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) défini et adopté en 2019 et prend également en compte la loi AGEC de 2020. Il contient les objectifs suivants, regroupés par thème :

1. Prévention

- Réduire de 10 % la production des Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux (DND) dès 2025 par rapport à 2015 ;
- Augmenter de 10% la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés Non Dangereux Non Inertes (DMA NDNI) préparée pour une réutilisation en 2025 par rapport à 2015 ;
- Diviser par deux les quantités de DAE NDNI collectés en mélange avec les DMA par rapport à 2015 ;

2. Recyclage

- Valoriser 65 % des DMA ND NI en 2025 ;
- Augmenter les quantités de déchets EMR triées de 120 000 T en 2025 par rapport à 2015 ;
- Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets (ménages et gros producteurs) dès 2025 (+340 000 t/an par rapport à 2015) ;
- Valoriser 90% en 2025 puis 100% en 2031 des mâchefers produits ;

3. Valorisation

- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2031 ;

4. Élimination

- Réduire de 50% les quantités de DNDNI admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010 ;
- Réduire de 50% la quantité de DNDNI issus de chantiers du BTP mis en décharge par rapport à 2010.

À l'échelle locale

L'élaboration de PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Les objectifs quantitatifs de ce programme doivent être compatibles avec :

- Les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD)
- Le SRADDET s'appliquant dans le territoire.

En regardant les données issues des RPQS depuis la création de DLVAgglo en 2013, les objectifs à l'échelle locale sont calculés comme suit :

- 2025 (objectif de -10% des DMA ND par rapport à 2015) : **620kg/hab/an**
- 2030 (objectifs de -15% des DMA toute catégorie par rapport à 2010) : **642 kg/hab/an**

Note : comme il n'y a pas de données disponibles en 2010, le calcul est basé sur les tonnages de 2013.

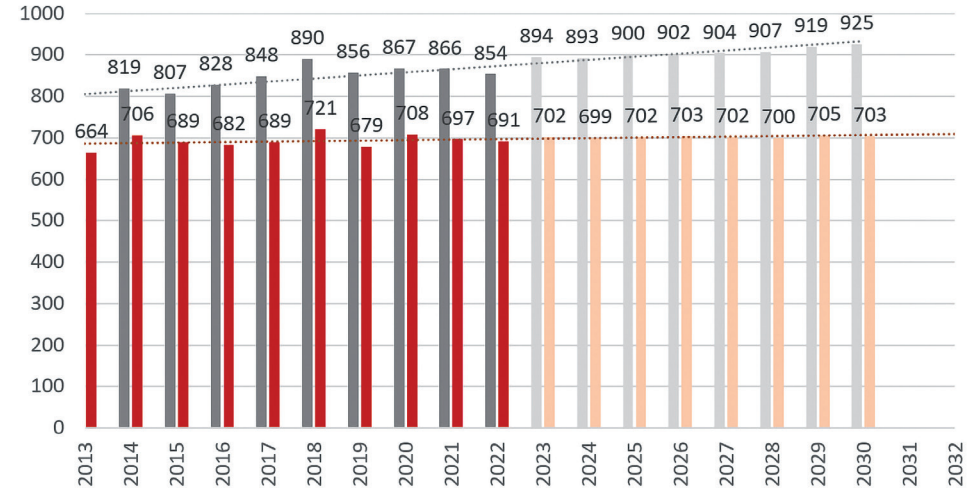
Il est possible et intéressant d'estimer une évolution prévisible de la quantité de DMA produite en l'absence d'objectifs et de mesure nouvelle.

Les graphiques suivants montrent l'évolution des tonnages de DMA de DLVAgglo depuis 2013 avec des tonnages prévisionnels pour les années à venir à partir de 2023 sans et avec PLPDMA.

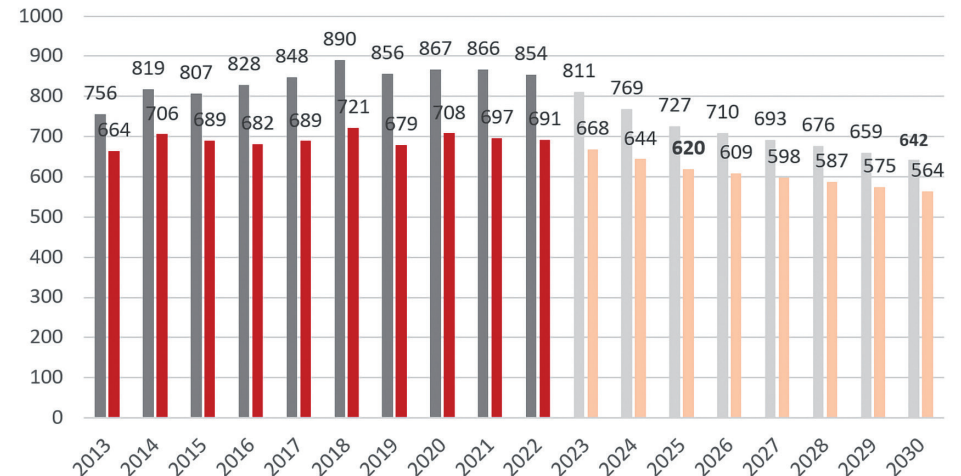
En prenant comme point de départ le ratio de 2022 égal à 854 kg/hab/an, l'objectif du PLPDMA sur le ratio est donc d'atteindre 659 kg/hab/an de DMA en 2029 soit une baisse de **195 kg/hab.**



Evolution du ratio des DMA (kg/hab/an) au sein de DLVAgglo sans PLPDMA



Evolution du ratio des DMA (kg/hab/an) au sein de DLVAgglo avec PLPDMA



Source : RPQS

Dispositifs et programmes connexes

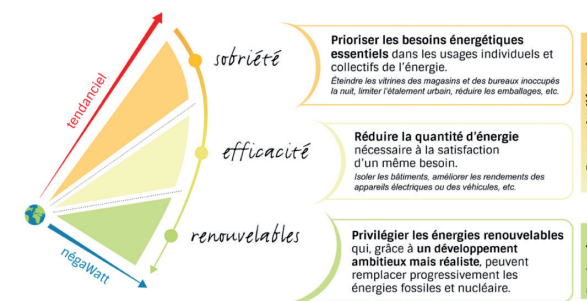
En parallèle du PLPDMA et consciente des enjeux environnementaux à venir, DVAgglo est engagée dans divers programmes en faveur du développement durable et de la réduction des déchets.



Plan Climat Air Energie territorial – PCAET

L'intercommunalité est en cours d'élaboration de son PCAET. Il est composé de 3 documents cadres :

- Un diagnostic du territoire
 - Une stratégie avec des objectifs chiffrés
 - Un plan d'actions afin d'atteindre ces objectifs
- ce qui en fait une démarche de planification territoriale stratégique et opérationnelle. Il est transversal et aborde de nombreuses thématiques, dont celle des déchets. Il y a une dizaine d'actions du PCAET qui sont en lien direct avec les fiches actions du PLPDMA.



Source : Negawatt

Contrat d'Objectif Régional – COR

Dans une démarche globale de gestion et de réduction des déchets et afin de transformer le modèle économie linéaire (produire – consommer – jeter) actuel en un modèle économie circulaire, DLVAgglo est signataire depuis mars 2023 avec la région Sud PACA du Contrat d'Objectifs Régional « Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire ». L'élaboration du PLPDMA correspond par ailleurs au premier Axe du contrat.



Charte Sud Zéro Déchet Plastique

Pour appuyer son engagement en matière de réduction des déchets notamment les déchets plastiques, DLVAgglo est également signataire de la charte Sud Zéro Déchet Plastique. Une vingtaine d'action de la charte sont portées par les actions du PLPDMA.



Schéma de Développement économique - SDE

DLVAgglo élabore un nouveau schéma de développement économique (SDE) qui fixera les orientations et les actions à mener pour les 5 prochaines années. Eu égard aux enjeux inhérents à la transition écologique, en particulier sur le volet de la gestion des déchets, un travail de co-construction sera mené entre les responsables du PLPDMA et ceux du SDE.



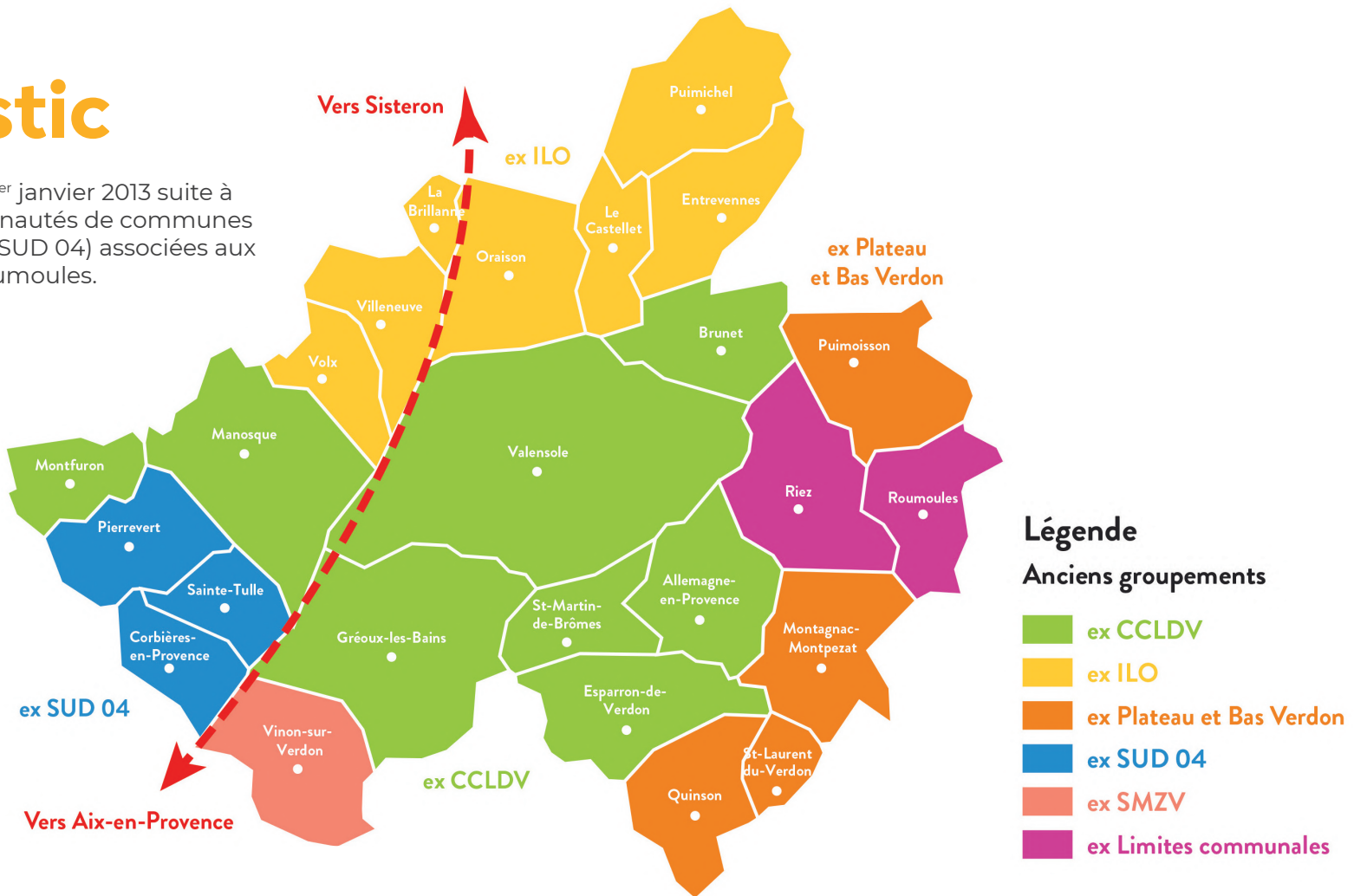
Source : SDE DLVAgglo 2016-2020

Le territoire

Diagnostic

DLVAgglo a été créée au 1^{er} janvier 2013 suite à la fusion des trois communautés de communes existantes (CCLDV, ILO et SUD 04) associées aux communes de Riez et Roumoules.

Collectivités avant la fusion de la DLVA



Démographie

En 2023, les 25 communes qui composent la communauté d'agglomération couvrent 880 km², avec une population concernée de 64 056 habitants.

Communes	Nbre d'hab.	Communes	Nbre d'hab.
Allemagne en Provence	576	Pierrevert	4 031
La Brillanne	1 139	Puimichel	265
Brunet	296	Puimoisson	699
Le Castellet	305	Quinson	415
Corbières	1 251	Riez	1 765
Entrevennes	175	Roumoules	748
Esparron-de-Verdon	396	St Laurent de Verdon	103
Gréoux-les-Bains (hors fluctuation saisons)	2 687	St-Martin-de-Brômes	641
Manosque	23 197	Ste Tulle	3 520
Montagnac-Montpezat	423	Valensole	3 235
Montfuron	230	Villeneuve	4 401
Oraison	5 941	Volx	3 281
		Vinon-sur-Verdon	4 336

La répartition de la population de DLVAgglo en % par tranche d'âge est assez homogène (voir graphique ci-contre). Cette répartition est stable depuis 2009, selon les derniers recensements de l'INSEE. On observe que la population de DLVAgglo est plus âgée que la moyenne régionale et nationale (52% de la population a plus de 45 ans contre 46% à l'échelle nationale).

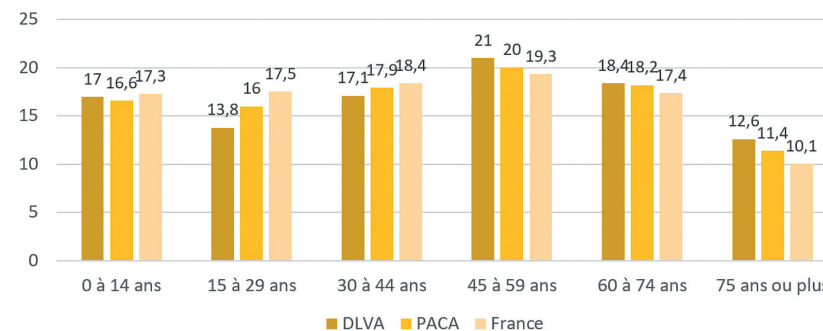
Les recensements de l'INSEE montrent une évolution annuelle moyenne de la population plutôt stable (+0.6% entre 2009 et 2020).

On peut supposer que la progression à court terme va suivre cette tendance (voir courbe des tendances dans le graphique ci-contre).

Sur le territoire, toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées et en corrélation avec la répartition par tranche d'âge ; le nombre de retraités est plus élevé que la moyenne régionale.

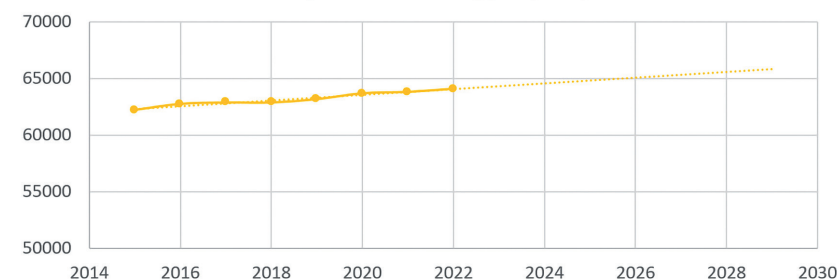
Lien avec la prévention des déchets :

- La population légèrement vieillissante du territoire est à prendre en compte dans les actions de prévention via notamment une communication adaptée.
- Une population qui augmente représente aussi des nouvelles cibles à toucher. Des actions auprès des jeunes publics pour diffuser les pratiques dès le plus jeune âge sont à mettre en avant.

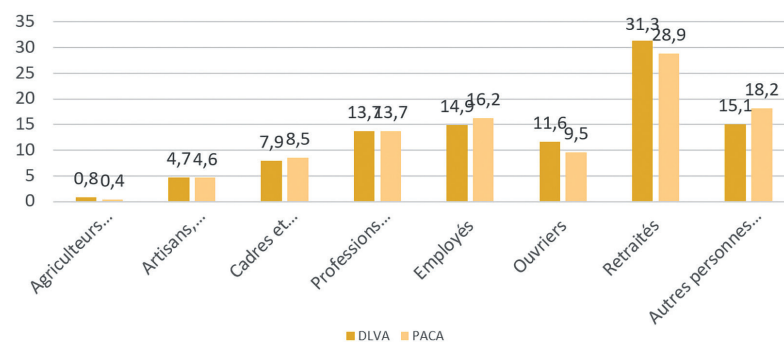


Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Population DLVAgglo (hab)



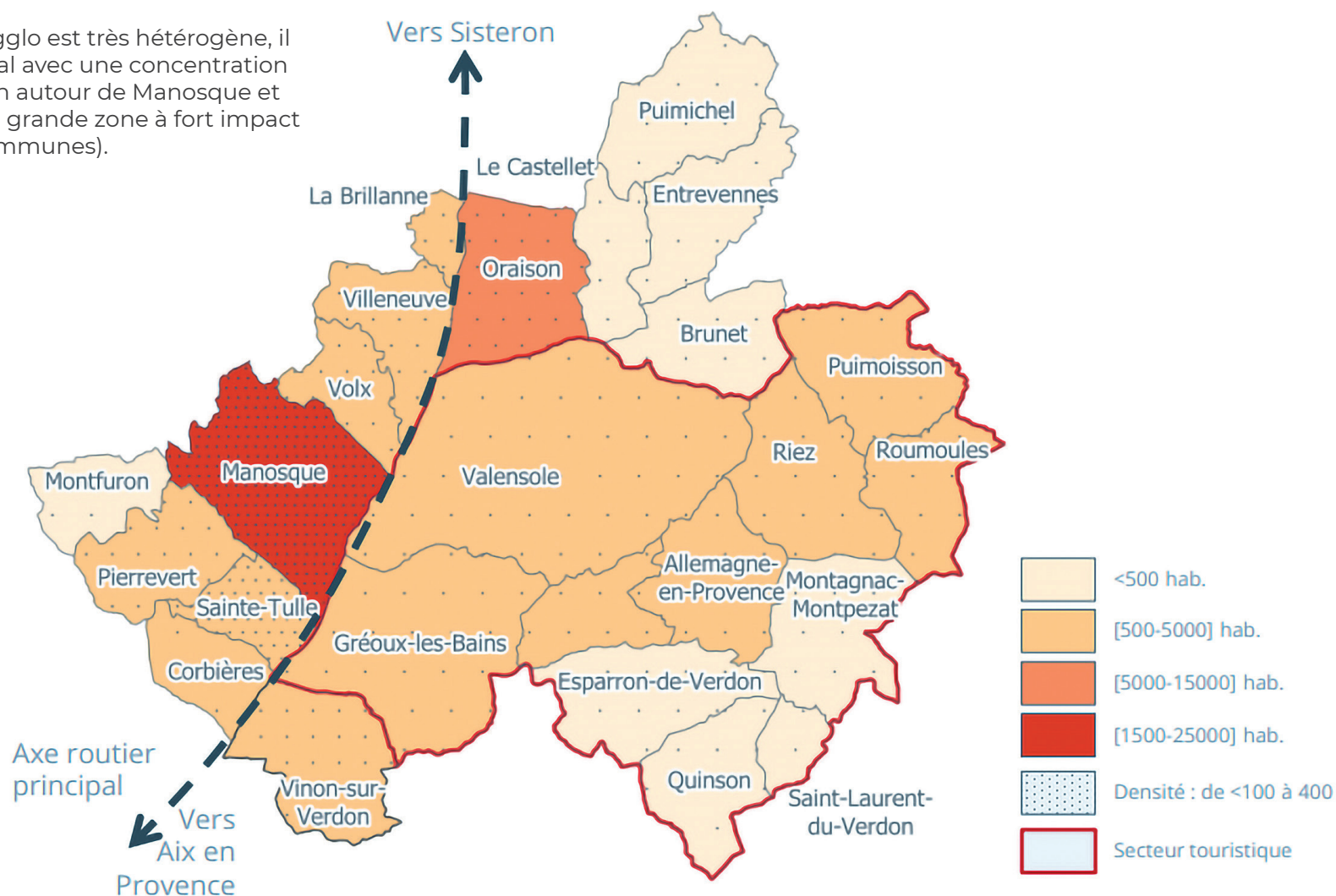
Sources : RPSQs de DLVAgglo



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

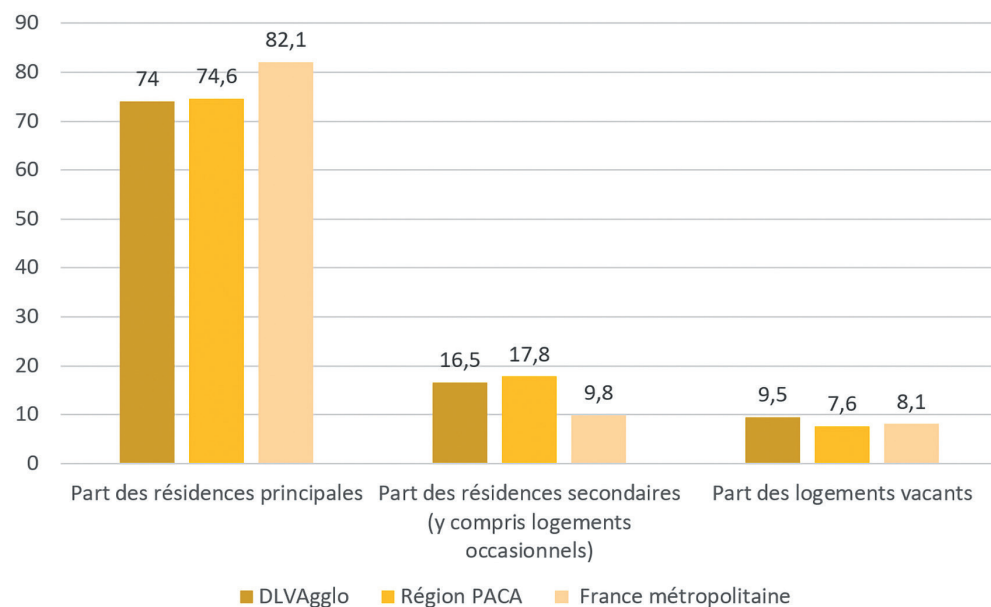
Habitats et ménages

Le territoire de la DLVAgglo est très hétérogène, il est majoritairement rural avec une concentration urbaine de la population autour de Manosque et compte également une grande zone à fort impact touristique (45% des communes).

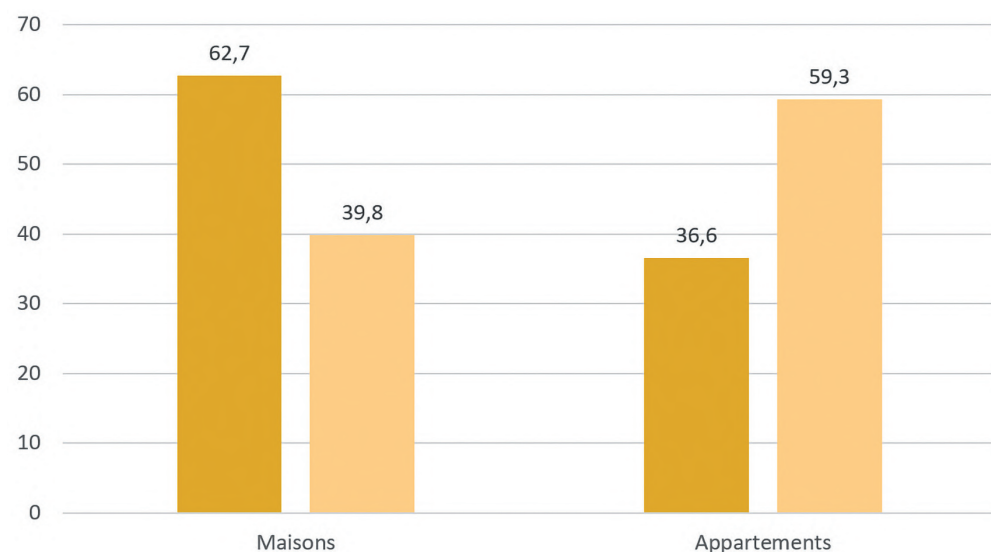


Partie 2 // Le territoire

La répartition des catégories de logement de DLVAgglo (en %) est représentée dans les deux diagrammes ci-dessous.



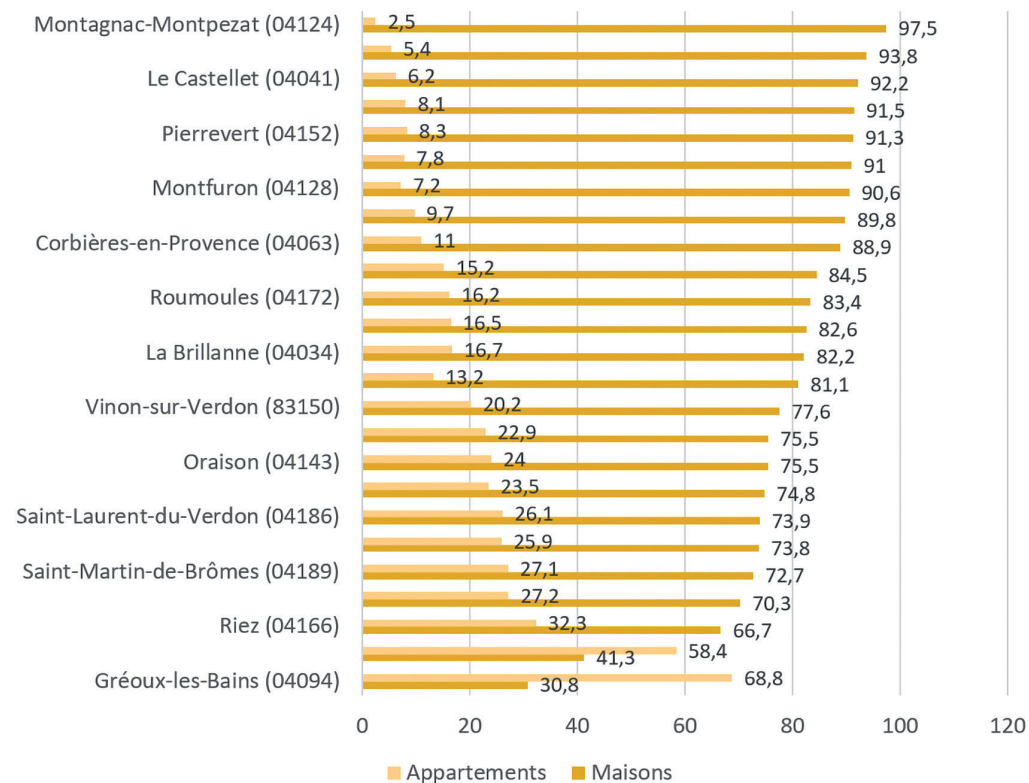
Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Dans le détail par commune, hormis Manosque et Gréoux-les-Bains, le territoire est à forte dominance d'habitat individuel et d'après la typologie de classification de l'ADEME, DLVAgglo est considéré comme un territoire mixte à dominance rurale.

Répartition (%) des logements par catégorie

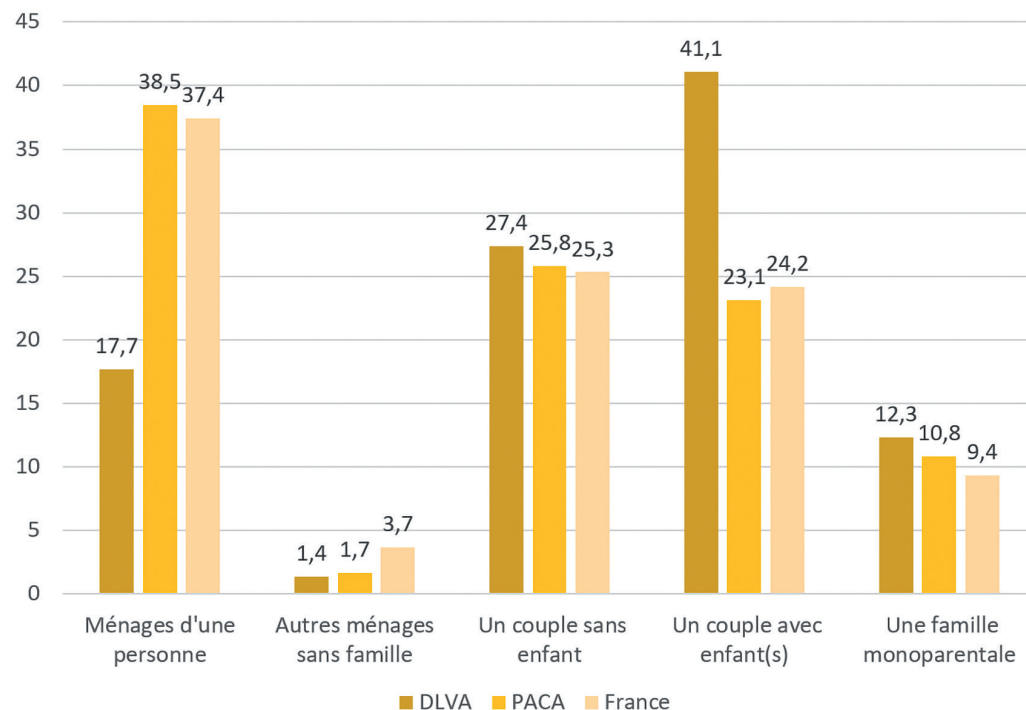


Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

En comparaison avec les chiffres nationaux, le territoire contient plus d'habitats secondaires et vacants. De même, la part d'habitats individuels par rapport aux habitats collectifs est beaucoup plus élevée sur le territoire que pour la région PACA.

Aussi, la répartition des ménages du territoire (en %) selon leur composition montre que :

- La part des ménages en couple avec enfants et bien au-delà des moyennes régionales et nationales ;
- La part des ménages d'une seule personne est bien inférieure aux moyennes régionales et nationales.

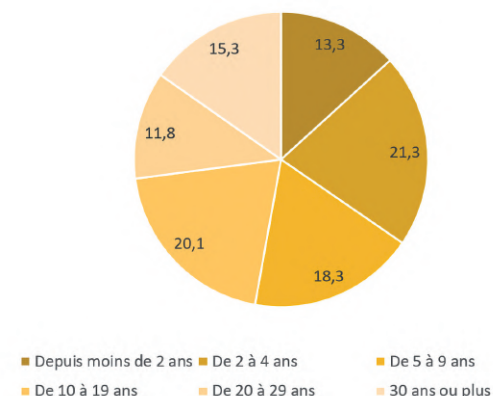


Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de 2.11 (en 2020) ce qui est légèrement plus faible que la moyenne nationale (2.17).

Enfin, pour une grande majorité de la population (65,5%), l'ancienneté d'emménagement est supérieure à 5 ans.

Répartition de l'ancienneté d'emménagement (en %)



Source : INSEE

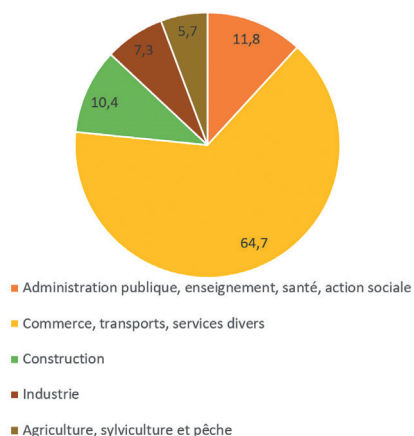
Lien avec la prévention des déchets :

- Les actions concernant les maisons individuelles (ex : compostage individuel) doivent être prioritaires à l'exception des communes comme Manosque ou Gréoux-les-Bains où il faut penser à des solutions adaptées à l'habitat collectif.
- La sédentarité de la population peut représenter un atout en matière de prévention des déchets car les habitants connaissent bien le territoire et donc l'emplacement des points de regroupements, des déchèteries etc... Aussi, les habitants seront plus sensibles à des actions de prévention en lien avec la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.
- Les couples sans enfant (27%) peuvent être plus sensibles aux actions sur les activités zéro déchet, la réparation ou le réemploi.

Economie et société

La grande majorité (64.7%) des établissements actifs employeurs appartiennent au secteur du commerce, transports et services.

Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité

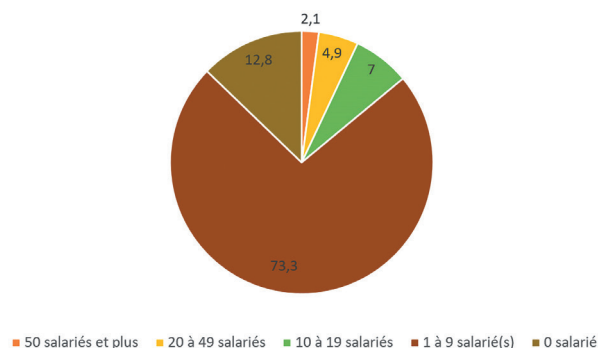


Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

On note aussi que près de 12% des établissements sont administrations. En effet, on trouve sur le territoire, entre autres :

- 48 établissements scolaires (maternelles et primaires) ;
- 9 collèges ;
- 4 lycées ;
- 11 crèches ;
- 8 Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;
- 2 antennes relais petite enfance fixes à Oraison et Manosque et 1 relai petite enfance itinérant sur le territoire.

Répartition des établissements actifs employeurs par taille



Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

La grande majorité (64.7%) des établissements actifs employeurs appartiennent au secteur du commerce, transports et services.

Sur le territoire, la très grande majorité (86.1%) des entreprises sont des établissements à moins de 10 salariés. Ces petites structures locales sont notamment utilisatrices du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) pour leurs déchets d'activités économiques.

Toujours d'après le recensement de l'INSEE, en ce qui concerne les habitants :

- Le salaire net horaire moyen est égal à 14.9 € (en 2021), ce qui est inférieur d'environ 6% à l'échelle régionale ;
- 89% des ménages possède au moins une voiture (dû à la ruralité du territoire) ;
- En 2020, 46.9% des ménages étaient imposables et le revenu médian par foyer était de 21 730€. Cette part est inférieure à la moyenne régionale (50.5%) mais équivalent à la moyenne départementale (44.8%).

Lien avec la prévention des déchets :

- Les administrations représentant plus de 10% des établissements employeurs, les actions d'éco-exemplarité sont à prioriser sur le territoire.
- La construction et l'agriculture représentent respectivement 10.4% et 5.7% des établissements actifs : ce sont des secteurs qu'il faut prendre en compte vis-à-vis des déchets produits (déchets du BTP et biodéchets notamment) ;
- Les très nombreuses petites entreprises (commerces/artisans) du territoire utilisent à la fois la collecte du SPGD et les déchèteries. Des actions de prévention ciblées envers ces usagers doivent donc être menées.
- Au regard du niveau de vie peu élevé, la prévention doit passer par le développement d'arguments économiques et sociaux pour modifier durablement les comportements.
- De nombreux établissements scolaires et périscolaires (liés à la présence de nombreuses familles sur le territoire) poussent à mener des actions de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Tourisme et culture

Le territoire comprend en 2022 un total de 24 304 lits répartis par nature d'hébergement :

- 33 hôtels de tourisme (2284 lits) ;
- Des chambres d'hôtes (496 lits) ;
- 24 terrains de campings et de caravanes (10 572 lits) ;
- Des aires de camping-cars (640 lits) ;
- Des meublés de tourisme (5 853 lits) ;
- 16 autres hébergements collectifs (résidence de tourisme, village vacances, auberge de jeunesse...) ce qui représente 4459 lits ;

En 2022, ce sont 3 970 000 nuitées qui ont été comptabilisées dont 28% qui représentent des étrangers et 5 800 000 excursions dont 23% réalisées par la clientèle étrangère.

Le territoire compte 8 offices de tourisme et syndicats d'initiative pour accueillir les visiteurs. L'offre touristique est très largement concentrée sur la rive gauche de la Durance (80%), évidemment à Gréoux-les-Bains autour de l'activité thermale et bien sûr dans les autres communes du Parc Naturel Régional du Verdon. Ce tourisme amène une activité estivale importante, ce qui se reflète dans la production des déchets en forte hausse durant cette période.

En parallèle, le territoire accueille de nombreuses manifestations artistiques, culturelles et sportives diverses et variées. Parmi elles, on retrouve notamment :

- Les Vinestivales à Vinon-sur-Verdon (5 000 visiteurs sur 2 jours)
- Fête de la Lavande à Valensole (25000 visiteurs en un week end)
- Fête de la bière à Vinon-sur-Verdon (4000 personnes)



- Festival « Musiks à Manosque » (18000 personnes sur 4 jours)
- Festival « les Correspondances » (15000 visiteurs sur 3 semaines)

Sans oublier les nombreux marchés ; foires et brocantes organisés tout au fil de l'année.

Le territoire compte également de nombreux lieux culturels tels :

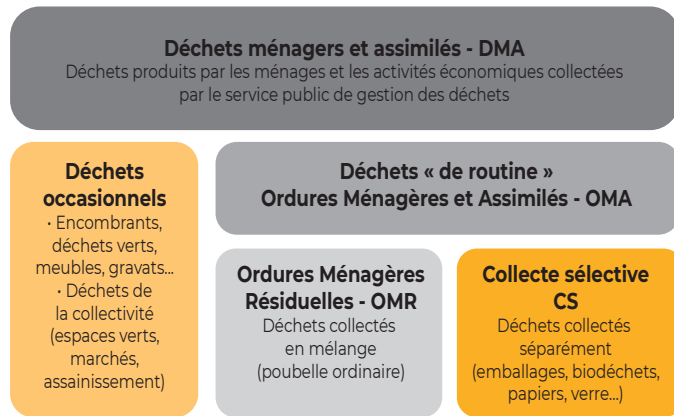
- 21 médiathèques /bibliothèques qui organisent des accueils de classe,
- 3 théâtres qui présentent une cinquantaine de spectacles chaque année dont des tournées d'hiver dédiées au jeune public qui accueillent plus de 2 000 enfants-spectateurs.

Lien avec la prévention des déchets :

- Le lien entre réduction des déchets et notamment les dépôts sauvages et la protection de l'environnement doit être mis en avant dans les actions de prévention à destination des touristes.
- Des actions de prévention ciblées pour les organisateurs de manifestations tendront à rendre celles-ci écoresponsables en plus des actions de sensibilisation à destination des visiteurs.
- Le lien entre culture et prévention des déchets peut également être fait via les nombreux espaces culturels du territoire.
- La communication sur la prévention des déchets doit s'adapter aux touristes étrangers (flyers avec pictogramme ; dans différentes langues etc..).

Gestion et prévention des déchets sur le territoire

Le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) assure les missions de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés des communes de DLVAgglo. Il fait partie du Pôle « Développement territorial - Direction Environnement ».

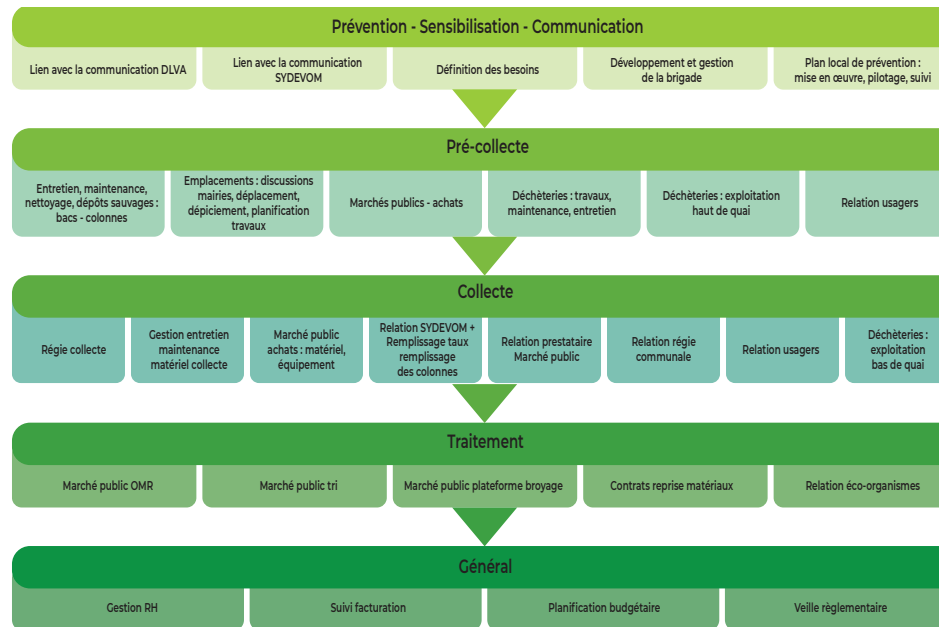


Source : SPGD

Le périmètre du service suit le parcours du déchet, il comprend :

- La prévention/sensibilisation ;
- Les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables dont certaines pré-collectes ;
- La gestion des contenants associés ;
- La gestion des déchèteries du territoire ;
- Le traitement et la valorisation des flux matières.

Une partie des communes de l'agglomération (16 sur 25) est adhérente au Syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères de Haute-Provence (SYDEVOM 04) avec qui les compétences déchets sont partagées (voir schéma ci-dessous).



Source : Ecogéos – Etude d'optimisation.

A noter que l'agglomération a récemment voté le retrait de ce syndicat qui sera effectif au 1er septembre 2024. Les détails et le calendrier sont à retrouver dans le § Evolutions en cours.

Une étude d'optimisation du service a été réalisée en 2021 par un bureau d'études spécialisé et a conduit à la mise en place d'actions afin de réorganiser le service et d'optimiser son fonctionnement.

Gestion des déchets

Pré-collecte

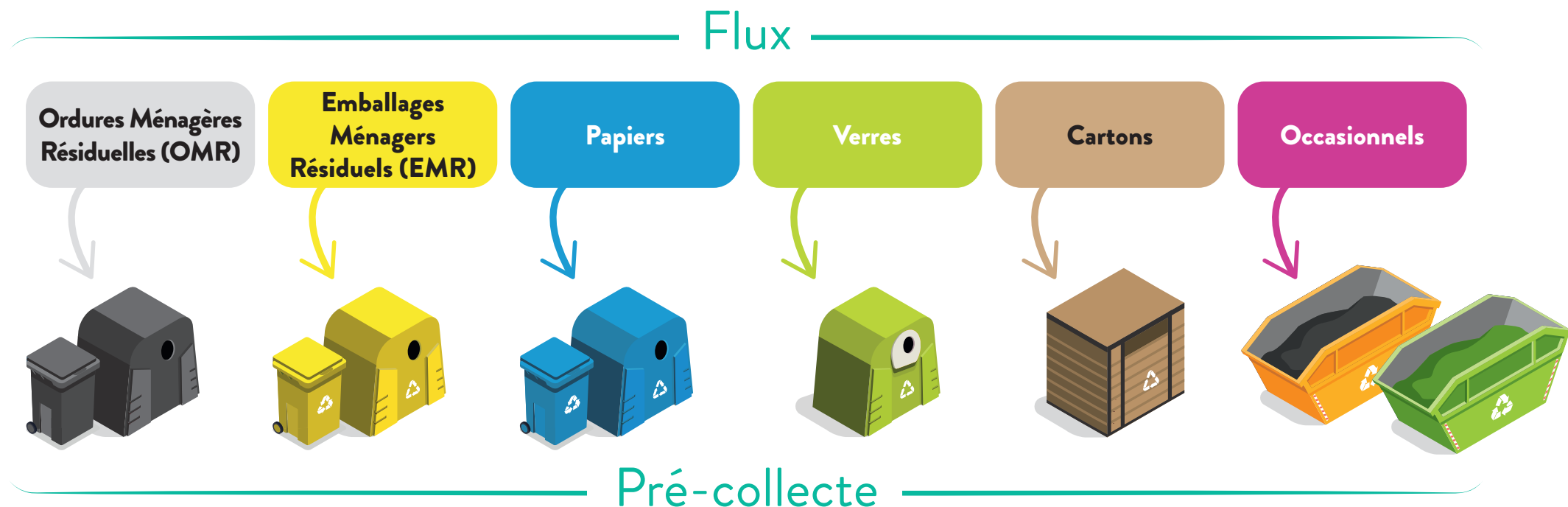
La pré-collecte correspond à l'ensemble des processus et des équipements mis en place qui précèdent la collecte des déchets ménagers, mais également ceux issus du tri :

- Achat des bacs (individuels – bacs de regroupement) ;
- Entretien des bacs et points de regroupement ;

- Lavage des bacs (effectué par un prestataire ou par DLVAgglo sur 2 campagnes par an) ;
- Implantation des points d'apport volontaire (PAV) : prise en charge par DLVAgglo de la pose et du matériel / prise en charge par les communes du génie civil et foncier.

Actuellement, le maillage des PAV est satisfaisant pour la population permanente mais est en cours de redimensionnement pour les zones touristiques.

Pour les particuliers du territoire, une collecte des encombrants en porte à porte est réalisée par la Ressourcerie de Haute-Provence (RHP) avec un passage par mois (en fonction des plannings de demande). Cela permet de trier et de valoriser une partie des encombrants et ainsi de les sauver de la déchèterie.



Collecte et traitement

Lors de la création de DLVAgglo, les organisations des collectivités fusionnées ont été maintenues et cohabitent sur le territoire. Par conséquent, la gestion des déchets est assurée de différentes façons, en fonction de la zone géographique et du flux :

- Par régie communautaire ou régie communale (avec mise à disposition MAD),
- Par prestataires de services (marchés publics),
- Par adhésion au SYDEVOM 04, qui a lui-même une régie et ses prestataires.



Organisation territoriale

- Délimitations communales
- ▭ Zone à fort impact touristique
- ▨ Communes adhérentes au SYDEVOM

Secteur	OMR	EMR	JRM	Verre
A	Régie municipale	Prestataire(s)	Prestataire(s)	Prestataire(s)
B	Prestataire(s)	Prestataire(s)	Prestataire(s)	Prestataire(s)
C	Régie DLVA	Régie DLVA	SYDEVOM	SYDEVOM
D	Régie municipale	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
E	Prestataire(s)	SYDEVOM	SYDEVOM	SYDEVOM
F	Régie DLVA	Régie DLVA	Régie DLVA	SYDEVOM

Cette hétérogénéité des modes de collecte et de traitement des déchets se répercute sur les coûts : ceux-ci diffèrent d'une organisation à une autre. L'optimisation du service en cours tend à homogénéiser ces différences.

Sur le territoire, les Journaux, Revues et Magazines (JRM) sont collectés dans des contenants bleus séparément des emballages mais afin de faciliter la collecte et encourager les habitants au tri, les deux flux vont être mélangés directement dans les contenants jaunes.

Traitement

L'élimination des ordures ménagères résiduelles est assurée :

- Par l'intermédiaire du SYDEVOM pour les 16 communes adhérentes,
- Par DLVAgglo pour les communes non adhérentes.

Dans tous les cas, les ordures ménagères sont traitées par le CSDU 04 (centre de stockage des déchets ultimes) situé à Valensole. Ce centre est une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) qui possède une autorisation d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2040.

La collecte sélective des emballages est acheminée au centre de tri de Manosque exploité par Alpes Assainissement VEOLIA. Ce centre de dernière génération, adapté aux ECT (Extension de Consigne de Tri) trie la matière grâce à différentes étapes (tris mécaniques, optiques, manuels) et la conditionne en balles compactes prêtes à être transportées et acheminées vers les filières de recyclages appropriées.

Afin de valoriser des biodéchets, un projet de centre de valorisation organique est en cours d'étude sur le territoire. Ce projet avec une capacité de 19000 T/an sera localisé sur le terrain de l'ancien centre de stockage des déchets au lieu-dit La Fito à Manosque. Il permettra de produire du biogaz afin d'alimenter les entreprises et la station GNV existante à proximité. Cette dernière permet aujourd'hui d'alimenter les bus puis éventuellement les véhicules de collecte des déchets à terme. Les digestats produits seront valorisés en agriculture sur le territoire.

De plus, un projet de plateforme de compostage des biodéchets est également en cours d'étude.

Déchèteries

DLVAgglo met à disposition de ses habitants un réseau de 10 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le maillage est globalement très dense mais la vétusté de certaines déchèteries amène une réflexion sur la fermeture de certains sites.



Source : Site DLVAgglo

La majorité des déchèteries acceptent tous les flux hormis les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et les déchets amiantés. Les horaires d'ouverture ne sont pas toutes homogènes mais il y a une grande amplitude sur l'ensemble du parc.

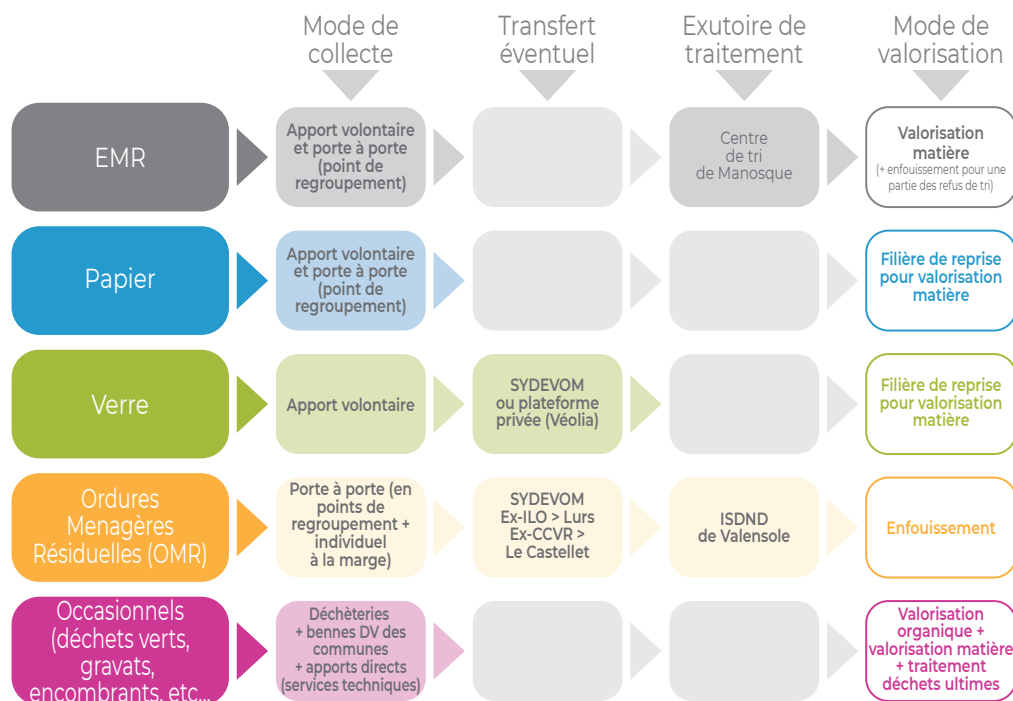
Partie 2 // Le territoire

	Vinon-sur-Verdon	Créoux-les-Bains	Le Castellet	Manosque	Oraison	Pierrevert	Quinson	Valensole	Villeneuve	Roumoules
Déchets Verts										
Bois										
DEA			X							
Ferrailles										
Gravats										
Cartons										
Encombrants										
Pneus			sans benne			sans benne				
Huiles minérales										
Huiles alimentaires				X			X			
DEEE			sans benne							
PAM										
Piles							X			
Néons / Ampoules							X			
Batteries						X				
TLC						X				
PAV Emballages										
PAV Verre										
PAV Papier										
DDS		X								X
DASRI	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Amiante	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Jours d'ouverture										
Semaine : L au V			Ma (am) / V (pm)				L / Ma / J (pm) / V			
Samedi			1 ^{er} samedi du mois							
Dimanche	X	Matin	X	Matin	X	X	X	X	X	X

Depuis le 1^{er} janvier 2023, afin d'améliorer la qualité d'accueil, de maîtriser les coûts et de mieux orienter les déchets pour une meilleure revalorisation, de nouvelles conditions d'accès aux déchèteries ont été mises en place :

- Contrôle d'accès par QR Code réservé aux habitants du territoire,
- Limitation des apports des professionnels à 2m3 par passage,
- Interdiction d'accès aux déchèteries pour les professionnels le week-end.

En conclusion, le schéma ci-dessous résume les modes de gestion de DLVAgglo en matière de déchets :



Source : Ecogéos - étude d'optimisation

Prévention des déchets

La prévention fait partie intégrante des missions du SPGD. Le recrutement d'une ambassadrice du tri en 2021 et d'une maître composteur en 2022 ont largement contribué à augmenter le nombre d'intervention.

On retrouve parmi les actions réalisées :

- Interventions de sensibilisation dans les établissements scolaires, périscolaire et entreprises
- Tenues de stands sur les marchés et lors de manifestations
- Mise en place d'un Kit d'opération de nettoyage pour soutenir les opérations de nettoyage des communes

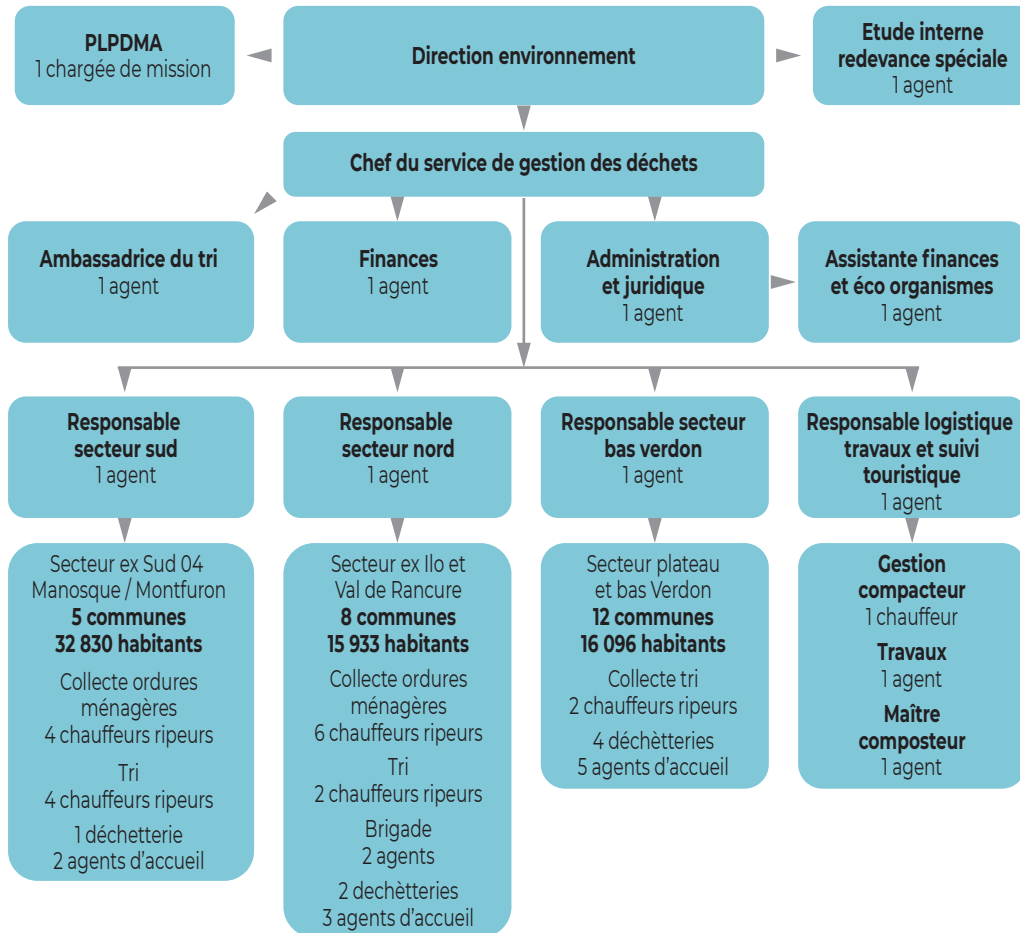
De plus, des actions de prévention ont été réalisées avec le SYDEVOM pour les communes adhérentes :

- Vente de composteurs individuels
- Intervention dans les établissements scolaires et périscolaire
- Tenues de stands sur les marchés et lors de manifestations
- Envoi d'une lettre d'information pour les particuliers

Organisation

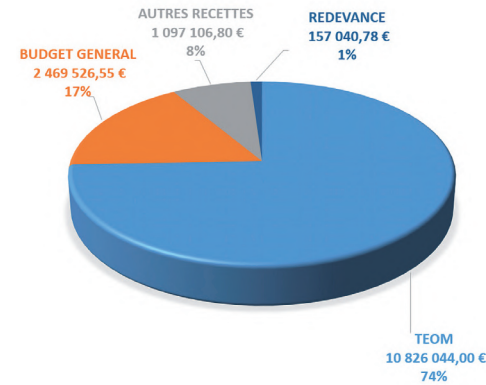
Moyens humains

Le SPGD est rattaché à la direction Environnement de DLVAgglo. Il emploie une quarantaine de personnes réparties entre le terrain (environ 30 personnes) et l'administratif (une dizaine de personnes).



Source : Site DLVAgglo

Mode de financement



Source : RPQS 2022

La TEOM est un impôt indexé sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés. Le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire et les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe.

De par l'augmentation des tonnages, des coûts du service et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), le taux de TEOM augmente depuis les dernières années.

Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service cela rend difficile l'usage de l'argument économique pour inciter à la réduction des déchets. Un des enjeux de la prévention est donc d'apporter cette connaissance à tous les usagers.

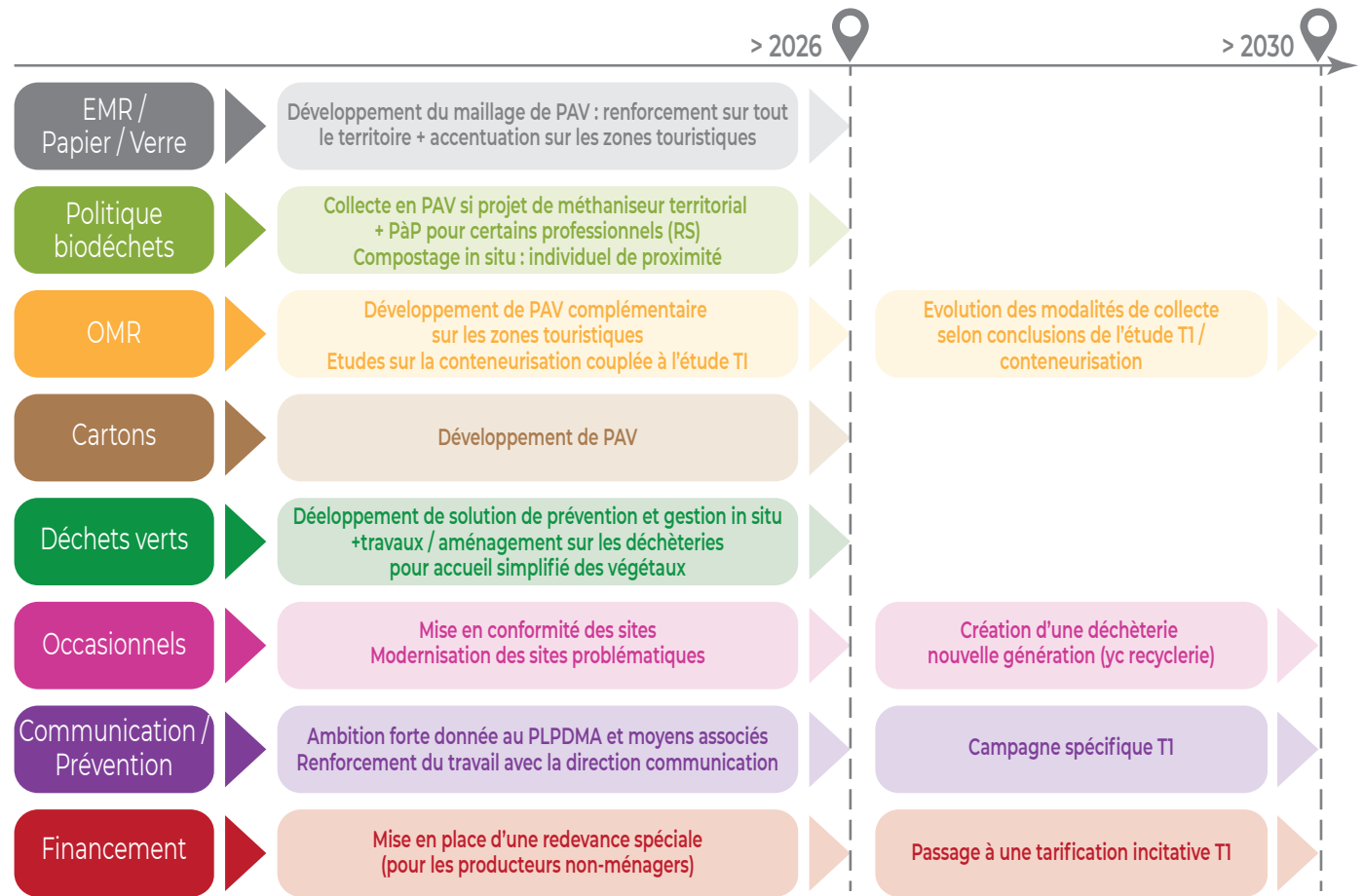
Le SPGD est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) appliquée sur l'ensemble du territoire, la redevance spéciale (RS) pour les campings, les autres recettes annexes comme les soutiens des éco-organismes ou les subventions ainsi que le budget général.

Evolutions en cours

L'étude d'optimisation du SPGD réalisée en 2021 a permis de définir un plan d'action basé sur 7 thèmes avec des échéances à court (2026) et moyen terme (2030) :

- Evolution du territoire du SYDEVOM : la sortie des communes adhérentes à partir du 1er septembre engendre une complète réorganisation du SPGD pour assurer la continuité du service à cette date,
- Gestion des OMR (conteneurisation et développement des PAV pour la pré-collecte et évolution des modalités de collecte)
- Gestion de la CS (développement des PAV pour la pré-collecte et évolution des modalités de collecte : passage en bi-flux emballages et JRM et suppression des bacs bleus pour les particuliers),
- Gestion des biodéchets alimentaires (compostage, développement des PAV pour la pré-collecte et nouvelle collecte à déployer),
- Gestion des occasionnels (gestion des cartons, accès aux déchèteries et révision des modalités d'exploitation haut et bas de quai, zones de réemploi),
- Communication et prévention (évolution du geste du tri, mise en place du PLPDMA),
- Redéfinition du périmètre du service (documents cadre, mutualisation des services/moyens avec la ville de Manosque, adhésion au syndicat, formation aux élus),
- Financement du service (RS et Tarification Incitative (TI)).

La prévention n'est pas un service à part mais est intégrée dans les missions de tous les agents.



Source : Ecogeos – étude d'optimisation

La mise en œuvre de ce plan d'actions impacte fortement le service que ce soit au niveau des moyens humains et financiers, des modalités de gestion des déchets ou en matière de prévention.

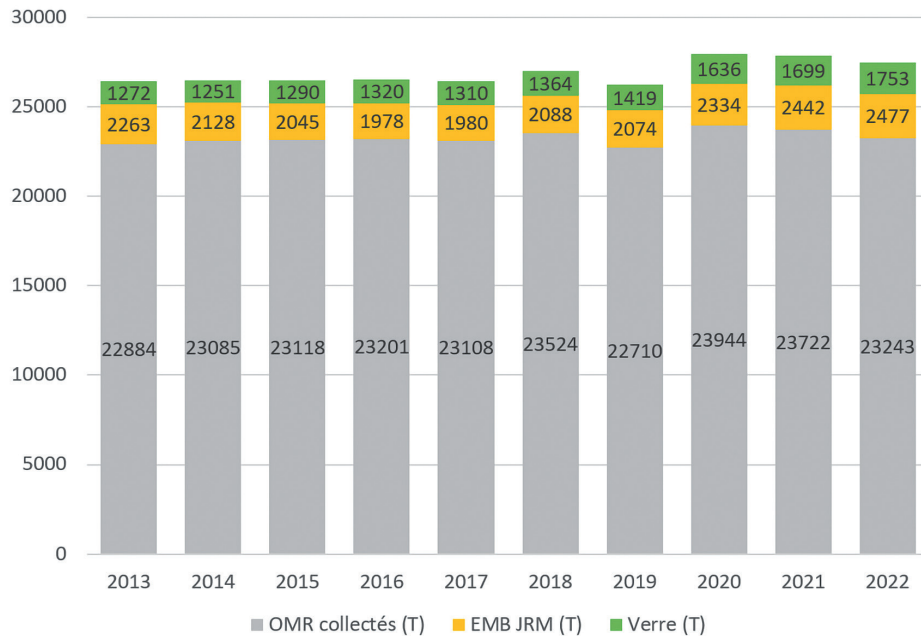
En ce sens, plusieurs actions de prévention de l'étude d'optimisation sont devenues des actions à part entière du PLPDMA comme par exemple la mise en place de la Redevance Spéciale (RS) ou l'installation de zones de réemploi dans toutes les déchèteries du territoire.

Flux et performances

Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

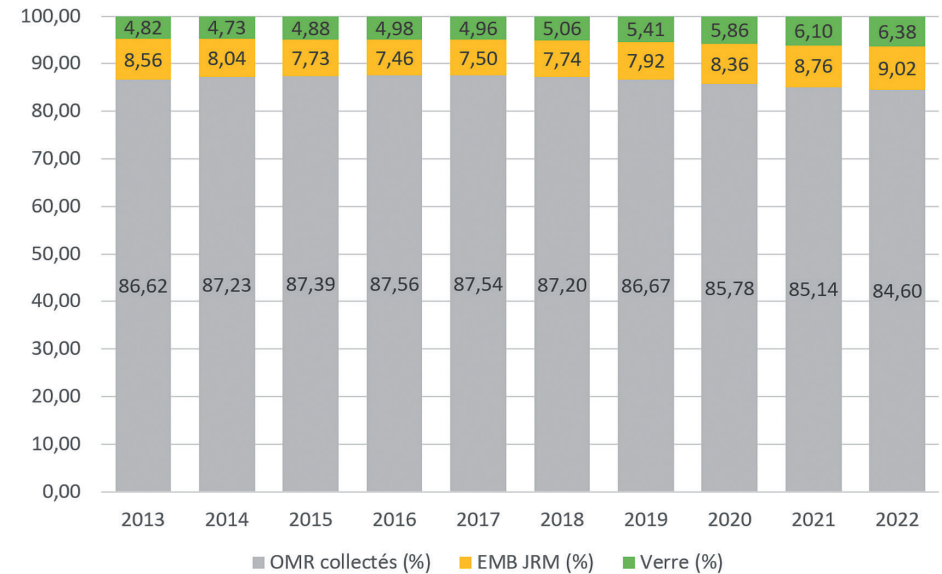
Les graphiques ci-dessous représentent les évolutions des tonnages des OMA, des répartitions OMR par rapport à la collecte sélective et des ratios par habitant /an depuis la création de DLVAgglo.

Evolution des tonnages (T) des OMA depuis 2013



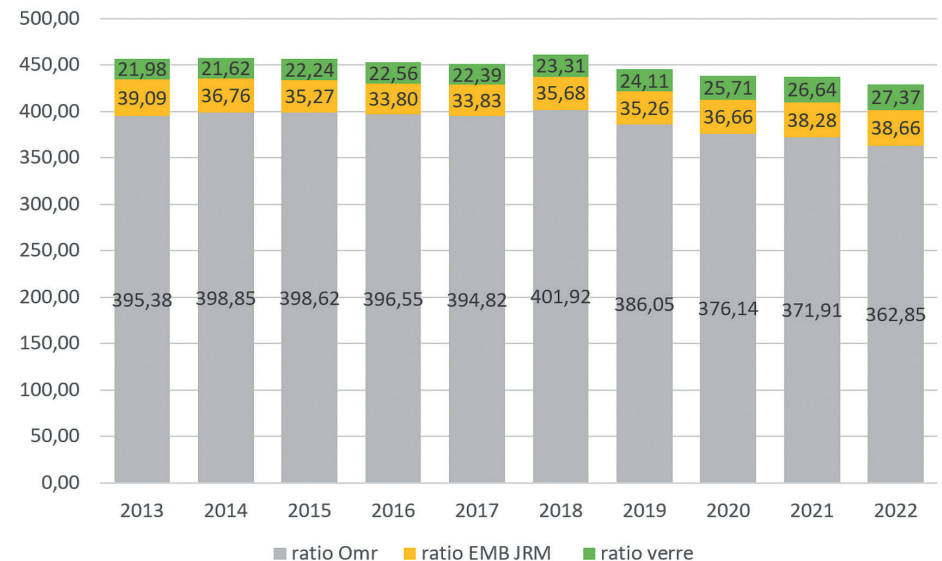
Source : RPQS

Répartition des tonnages (en %) des OMA depuis 2013



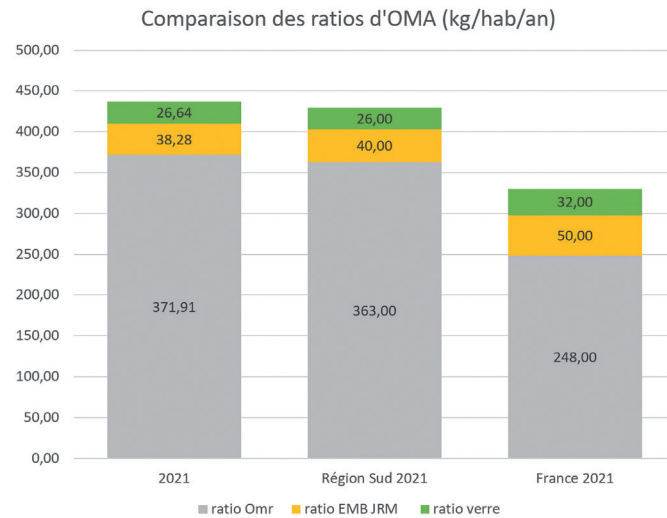
Source : RPQS

Evolution du ratio (kg/hab/an) des OMA depuis 2013



Source : RPQS

Pour les OMR, les tonnages sont bien plus élevés que la moyenne nationale mais comparables à la moyenne régionale. Pour la Collecte Sélective (CS), l'extension des consignes de tri (ECT) est en place sur le territoire depuis le 1er janvier 2019. Malgré cela, bien que les performances de tri soient dans la moyenne régionale, elles sont là aussi très faibles en comparaison de la moyenne nationale. Cela montre bien qu'il y a un axe de progression très important et un réel enjeu à mettre en place les actions de prévention portées par le PLPDMA.



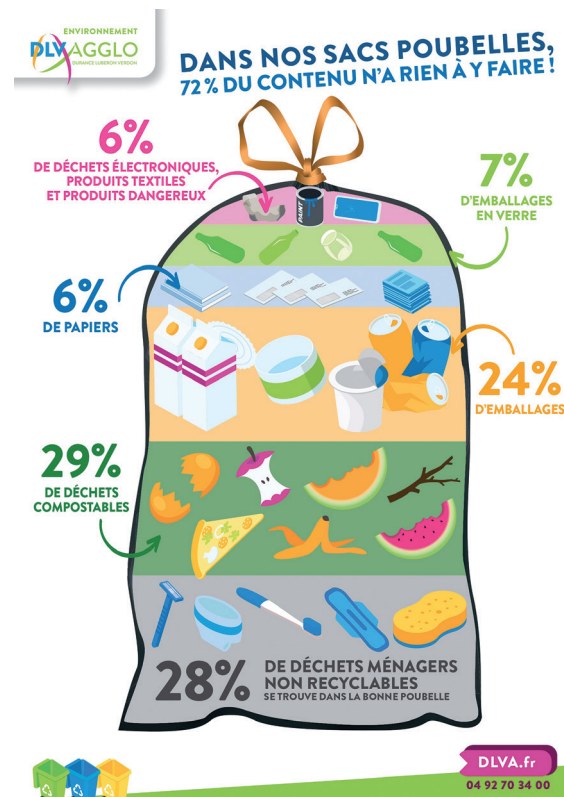
Sources : ADEME, région Sud, RPQS

Caractérisation des OMR

Dans le cadre de l'étude d'optimisation du SPGD opérée en 2021, une caractérisation des OMR a été établie et indique que chaque habitant DLVAgglo produit 371 kg d'ordures ménagères / an, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale (284 kg/hab/an d'après l'ADEME).

Aussi, parmi ces 367 kg, un peu plus de 75% des déchets (voir schéma ci-après) ne devraient pas se trouver dans la poubelle grise et donc enfouis dans le centre d'enfouissement mais sont valorisables autrement s'ils étaient collectés dans la bonne filière.

La caractérisation a notamment montré qu'une part très importante des OMR étaient des biodéchets. Cela justifie d'autant plus les actions de prévention en faveur du détournement à la source de ces déchets et du gaspillage alimentaire.

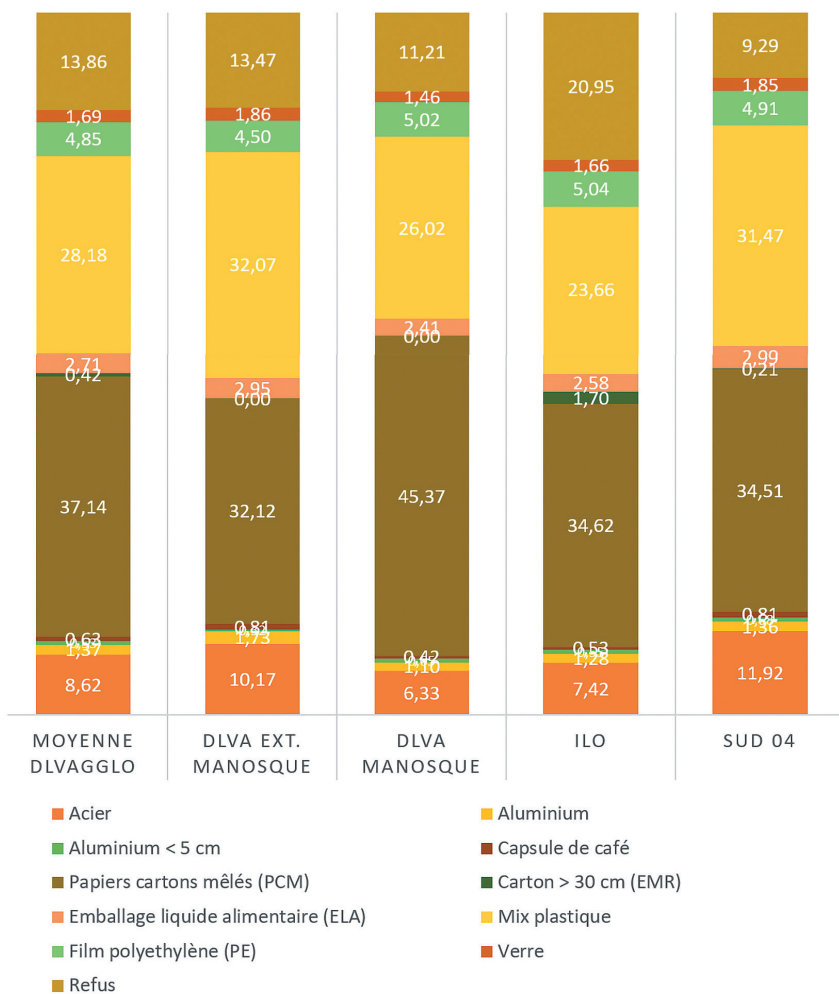


Source : site internet DLVAgglo

Caractérisation de la Collecte sélective (CS)

Le centre de tri de Veolia accompagné par le SPGD et le SYDEVOM effectuent des caractérisations de la collecte sélective dont les résultats de la dernière année sont présentés par secteurs en moyenne.

Contenu des caractérisations (%) de la CS de dlvagglo en 2023



Source : Fichier de suivi des caractérisations

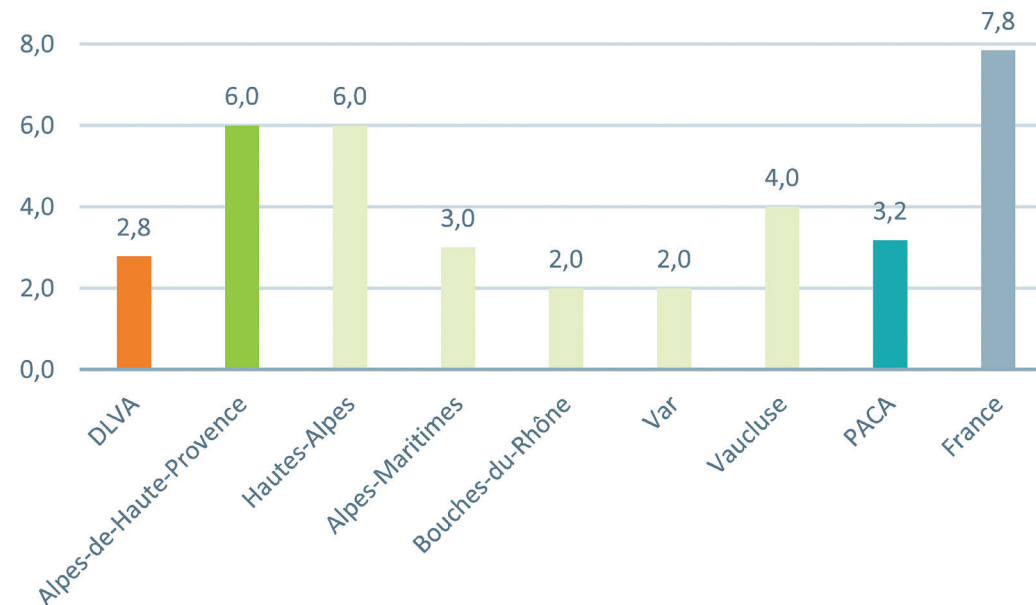
Avec un taux de refus (le refus comprenant le verre et le refus de tri) égal à 16%, le taux est meilleur que le taux national de 22.1% (source CITEO 2023). Il est également meilleur que la moyenne nationale des territoires de typologie mixte rural (19.5%).

En conclusion, en ce qui concerne les OMA, les usagers sont peu nombreux à trier mais ils trient bien. Les actions de prévention devront donc aider les usagers à réduire leurs ordures ménagères et trier en plus grande quantité tout en gardant la même qualité de tri.

Performances des déchèteries

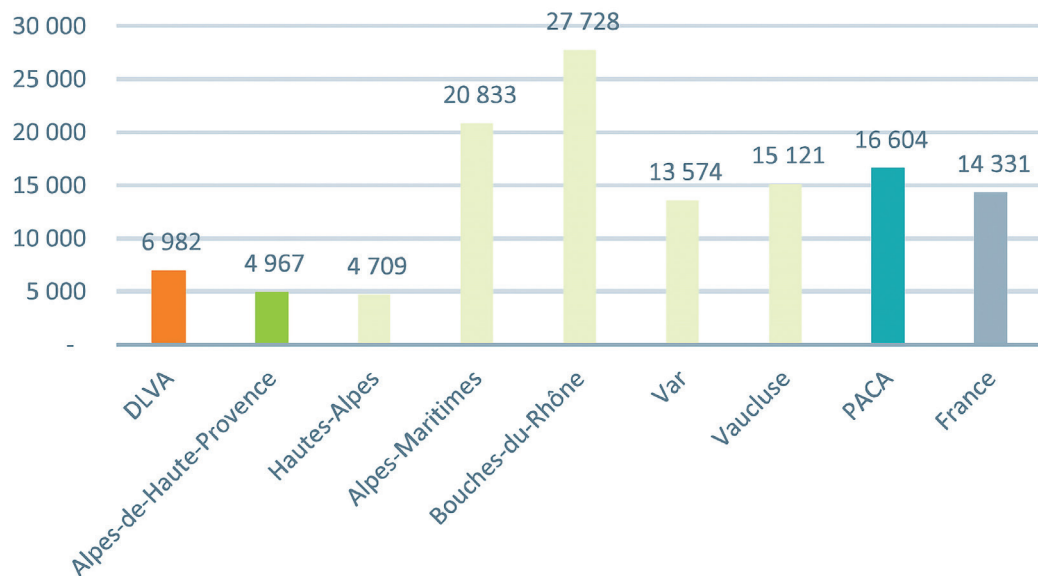
Avec 10 déchèteries présentes sur le territoire, le maillage est très bon quand on compare aux données régionales et nationales.

Nombre moyen de communes desservies par une déchetterie



Source : Ecogéos – étude d'optimisation

Nombre moyen d'habitants desservis par une déchetterie

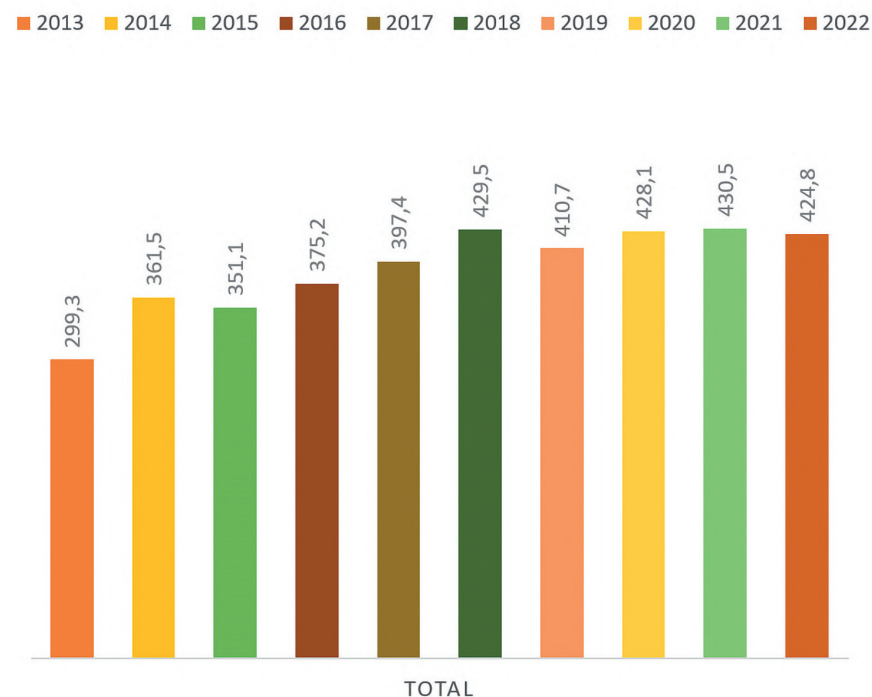


Source : Ecogéos – étude d'optimisation

Globalement, en raison des horaires hétérogènes et de la disponibilité des flux différents en fonction des déchèteries, il est difficile de réaliser une comparaison exhaustive entre les sites. On ne peut pas non plus évaluer l'évolution des tonnages au fil des années car la déchèterie de Vinon-sur-Verdon n'était pas gérée par DLVAgglo avant 2020 donc les tonnages n'étaient pas connus.

En revanche, on peut regarder l'évolution des ratios collectés par habitant et par an en supprimant Vinon-sur-Verdon avant 2020.

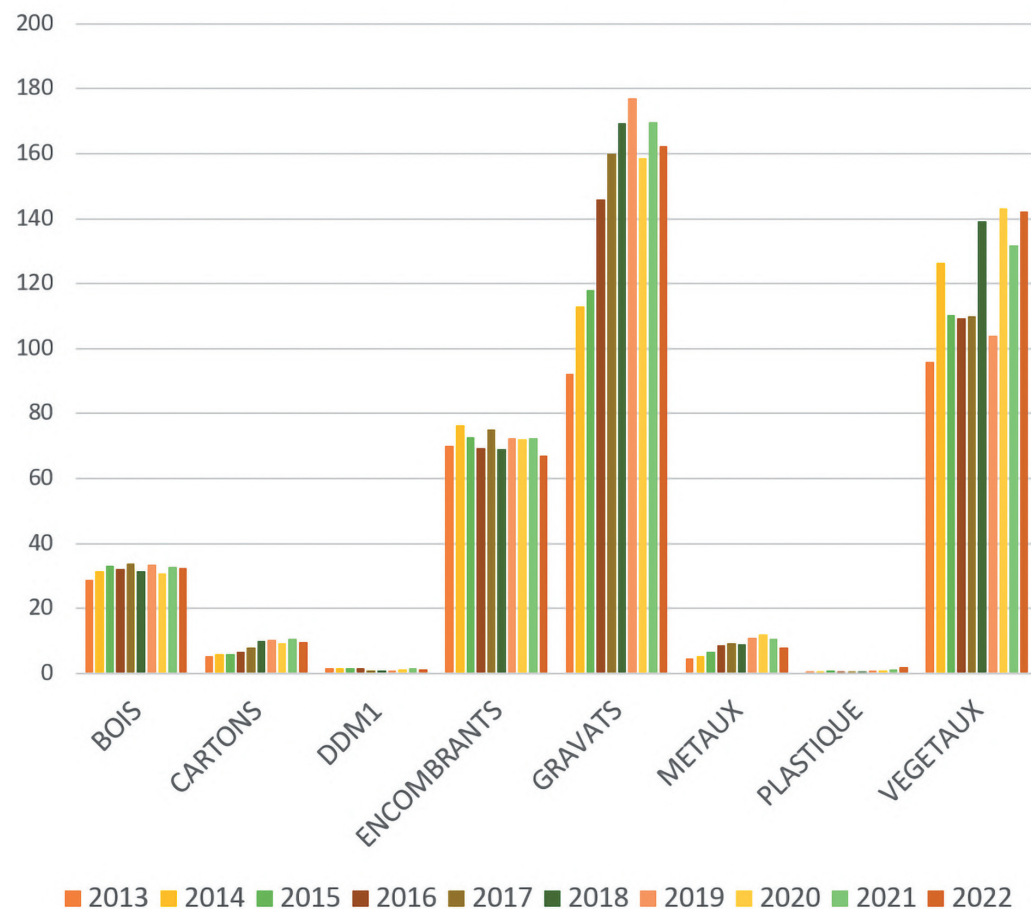
RATIOS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE (KG/HAB)



Source : RPQS

On peut aussi analyser le ratio de déchets collectés par flux : il est à noter une forte production de tout venant, de déchets verts, et de gravats vers lesquels les actions de prévention devront être orientées.

Ratios collectés en déchetterie (kg/hab)

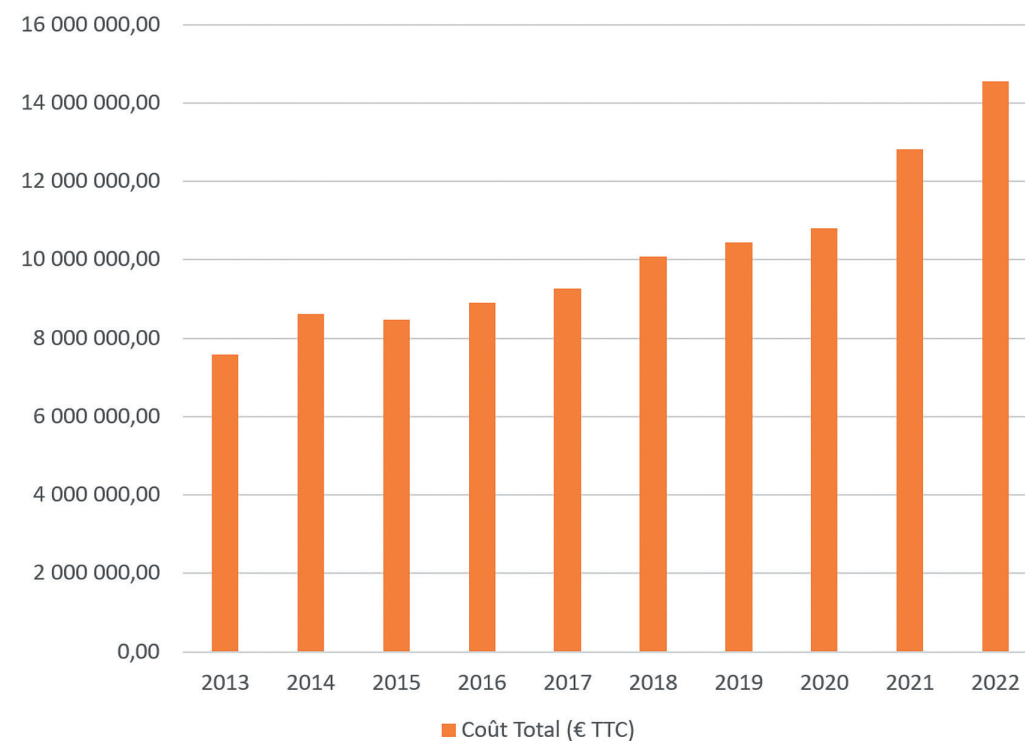


Source : RPQS

Coût du service

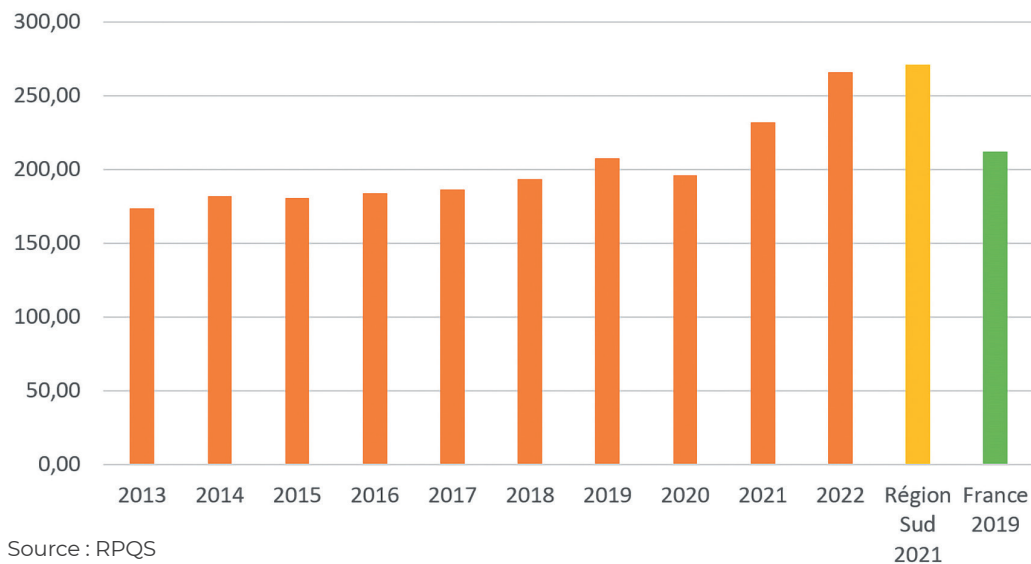
Dans le contexte actuel où la TGAP et les tonnages augmentent de plus en plus, les graphiques d'évolution des coûts ci-dessous montrent bien l'importance de réduire les tonnages afin de maîtriser les coûts associés.

Evolution du coût total (€ TTC)

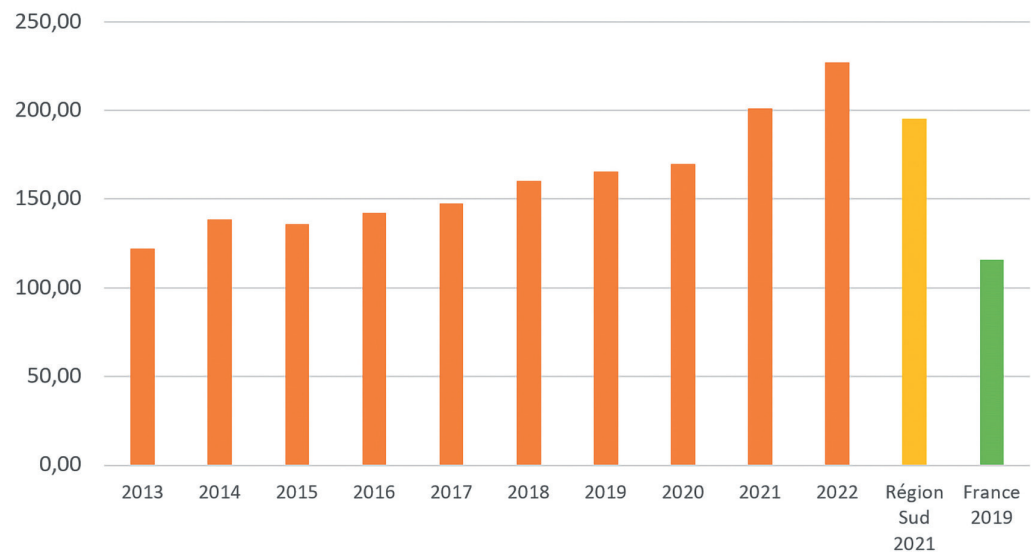


Source : RPQS

Evolution du coût à la tonne tonne (€ TTC / T)



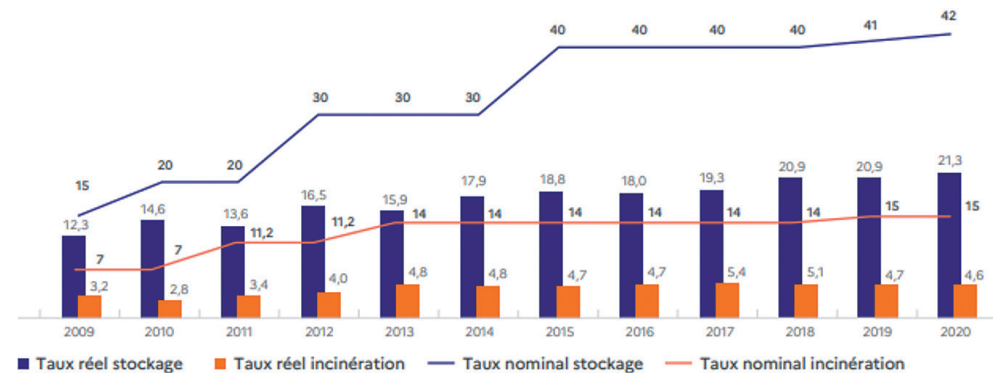
Evolution du coût par habitant (€ TTC/hab)



TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES (TGAP)

Figure 107

TGAP: taux nominaux et taux moyens réels perçus (en euros par tonne)



Source : ADEME déchets et chiffres-clés 2023

Ressenti des usagers

Un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser une enquête en ligne et sur le terrain afin d'évaluer le ressenti de la population vis-à-vis de la gestion des déchets et de leurs connaissances en matière de prévention. Cette enquête a un double objectif : orienter les actions de prévention en tenant compte de la population et évaluer l'impact du PLPDMA sur l'évolution du ressenti à la fin du programme.

Méthodologie et contenu

L'enquête a été réalisée via deux canaux : un questionnaire en ligne a été ouvert durant 4 semaines sur le site internet de l'agglomération, relayé sur les réseaux sociaux et par les acteurs partenaires et deux journées d'enquête terrain sur le territoire ont été réalisées à mi-parcours afin de recueillir des données dans les communes où l'enquête en ligne a été la moins représentée.

L'enquête comprend une trentaine de questions et le temps de réponse est d'environ 5 minutes selon le parcours de réponses des répondants.



Charg

Enquête sur le service public de gestion des déchets de DLVAgglo

L'agglomération Duranc Luberon Verdon (DLVAgglo) aimerait connaître vos pratiques et vos retours :

Que faites-vous de vos déchets ? Est-ce que vous connaissez des solutions pour en produire moins ?

Qui gère la collecte et le traitement de vos déchets ? Comment est financé ce service ?

Ce questionnaire est court (5 à 10 min) et s'adresse aussi bien aux habitants qu'aux professionnels du territoire.

Ce questionnaire est anonyme : l'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information permettant de vous identifier, à moins que l'une des questions ne vous le demande explicitement.

Suivant

Après quelques questions pour identifier les répondants (habitant ou professionnels, catégorie socio-professionnelle, âge), elle comprend des questions sur la connaissance du service ainsi que le financement, sur la satisfaction et les habitudes de tri.

Résultats

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Travail en cours

Travail en cours

Synthèse

D'après l'évolution des tonnages et les performances de collecte depuis 2013 et en tenant compte que les objectifs principaux sont la baisse des tonnages et de l'enfouissement ainsi qu'une meilleure revalorisation et le tout en enrôlant activement dans la démarche les usagers du territoire, les gisements d'évitements prioritaires sont les suivants :

- OMR (tri à la source des biodéchets et meilleure valorisation)
- Déchets verts
- Encombrants

Les actions de prévention du PLPDMA vont se concentrer sur les objectifs chiffrés suivants :



- 130 kg/hab d'OMA (-30% vs 2022)



+80 kg/hab de compostage de déchets alimentaires (75% de 107 kg/hab/an en 2022)



+ 9 kg/hab de tri sélectif (+6.4kg d'emballage et 2.6 kg de verre – à mi-chemin entre aujourd'hui et moyenne nationale)



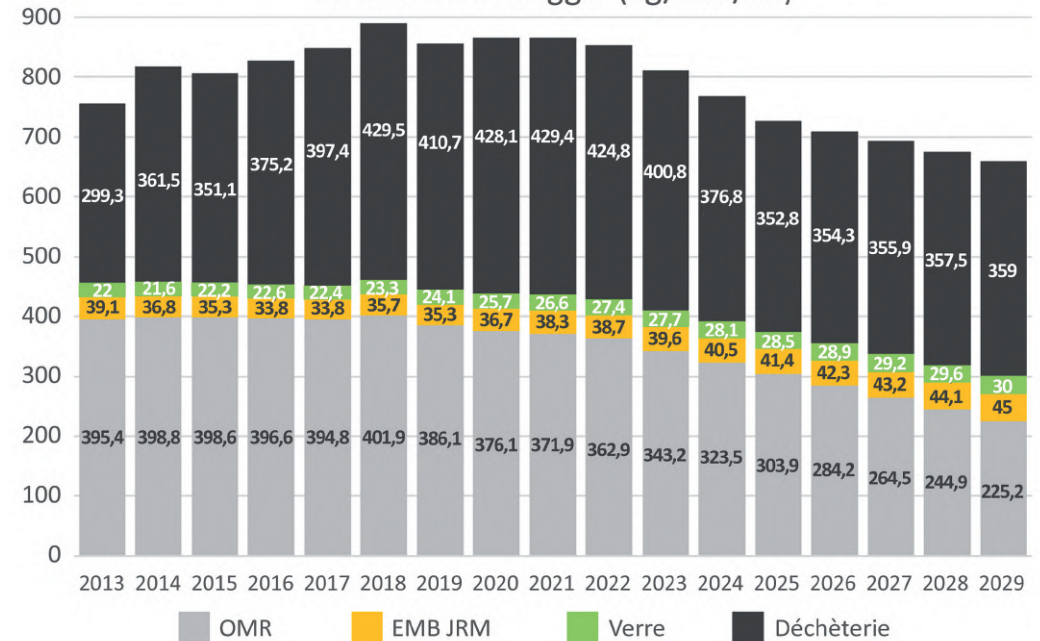
- 71 kg/hab de déchets verts (50% de 142 kg/hab/an)



- 6.7 kg/hab d'encombrants (-10% par rapport à 2022)

Total DMA : - 195 kg/hab en 2029

Evolution prévisionnelle du ratio des DMA au sein de DLVAgglo (kg/hab/an)



Source : ADEME déchets et chiffres-clés 2023

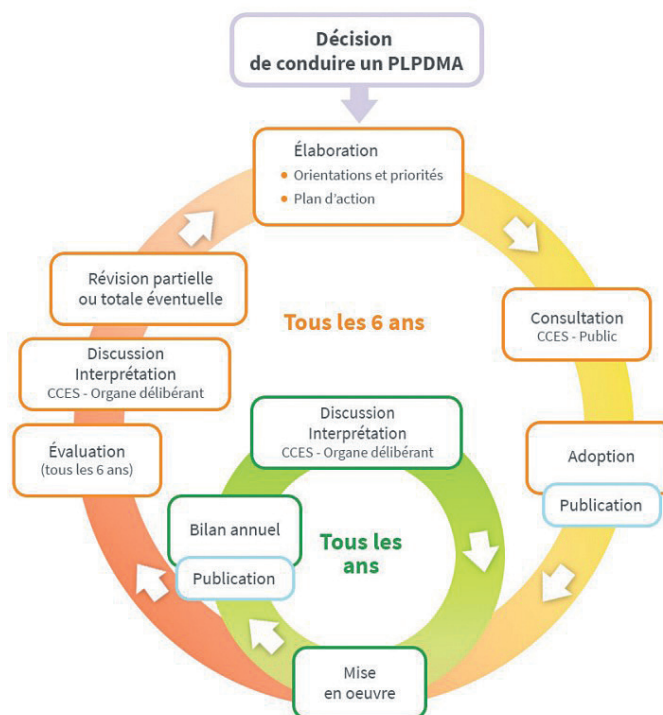
Elaboration du programme

Processus d'élaboration

Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) précise les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi. Le programme doit :

- Etre co-construit par la Commission de Consultation d'Elaboration et de Suivi (CCES) représentée par les acteurs locaux, privés et publics du territoire en lien avec les déchets qui proposent des actions de prévention par le biais de réunions ou d'ateliers thématiques,
- Etre soumis à consultation du public avant adoption et vote en conseil communautaire,
- Etre mis en œuvre par l'intercommunalité et les acteurs locaux du territoire,
- Etre évalué tous les ans par la CCES et révisé au bout de 6 années.

L'élaboration du PLPDMA de DLVAgglo a bien respecté les étapes mentionnées par le décret : les acteurs et les étapes de construction du document sont présentés ci-après.

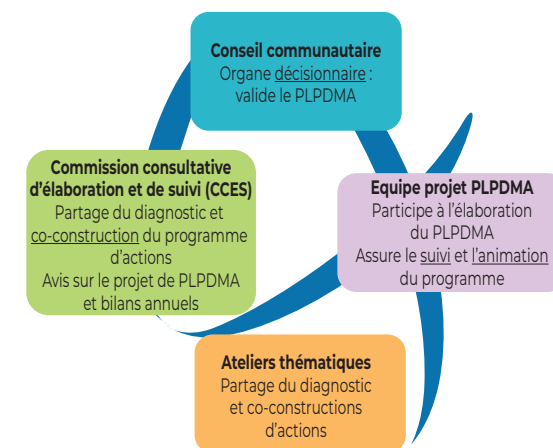


Source : Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA, ADEME 2018

Acteurs

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux membres de tous types et nécessite donc une structuration claire :

- La coordination des acteurs, le suivi et l'animation sont réalisés par l'équipe projet ;
- La co-construction du programme est effectuée par la CCES, pilotée par l'équipe projet ;
- Les ateliers de travail sont ouverts aux membres de la CCES ainsi qu'à des acteurs locaux conviés pour l'occasion en fonction des thématiques abordées ;
- La validation en instance est votée par le Conseil Communautaire.



L'équipe projet

L'équipe projet est constituée :

- De l'élu référent, Vice-Président délégué à l'Environnement qui incarne la volonté politique de l'intercommunalité et porte le PLPDMA. Il a le rôle de « chef de projet politique » ;
- D'une animatrice chargée de mission, directement rattachée à la Direction Environnement de DVAgglo qui coordonne et dynamise le projet au quotidien. Elle a le rôle du « chef de projet opérationnel » ;
- D'une équipe de travail pour mener à bien les actions, composée de membres du service de prévention et de gestion des déchets (une éco-ambassadrice, un maître composteur, un responsable logistique etc...)

Aussi, la prévention étant intégrée dans les missions de tous les agents du service de prévention et de gestion des déchets, ils peuvent être intégrés à l'équipe de travail pour certaines missions.

La CCES

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

- La CCES donne son avis sur le projet de PLPDMA (art. R. 541-41-24 CE).
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année (art. R. 541-41-27 CE).
- La CCES évalue le PLPDMA tous les 6 ans (art. R. 541-41-28 CE).

Le rôle de la CCES

La mise en place de la CCES permet de :

- Coordonner les parties prenantes ;
- Proposer et définir des actions ;
- Intégrer le point de vue des différents acteurs concernée ;
- Mutualiser les connaissances et diffuser les informations ;
- Remettre des avis et propositions de décision à l'équipe projet en charge du PLPDMA.

Les participants

La constitution de la CCES du PLPDMA de DLVAgglo a été votée en Conseil Communautaire en février 2021. Ses membres sont répartis dans différents collèges :

constitution	
Collectivités territoriales	Président de DLVAgglo
	Vice-Président délégué à l'Environnement
	Vice-Président délégué aux Finances
	Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire, aux Mobilités douces et à la Transition Énergétique
	Conseiller communautaire, représentant du secteur Verdon
	Conseiller communautaire, représentant de Manosque
Etats et organismes publics	Conseiller communautaire, représentant du secteur Nord
	Conseiller communautaire, représentant du secteur Sud
	ADEME
	DREAL
Autres collectivités	DRAAF
	Région SUD
	Département des Alpes de Haute-Provence
	Département du Var
	Parc Naturel Régional du Verdon
	Parc Naturel Régional du Luberon
Organisations professionnelles	SYDEVOM
	Chambre de Commerce et de l'Industrie des Alpes de Haute-Provence (CCI 04)
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (CMAR PACA)
Eco-organismes	Chambre d'agriculture
	ECO MAISON
	CITEO
Associations agréées de protection de l'environnement, de consommateurs et de citoyens	ECO SYSTEMES
	Associations France Nature Environnement de Haute-Provence (FNE 04)
Agents internes DLVAgglo	Ressourcerie de Haute-Provence (RHP)
	Directeur Général des Services
	Directeur Général Adjoint
	Responsable de la Direction Environnement
	Responsable du Service de Prévention et de Gestion des Déchets
	Chargée de mission PLPDMA
	Responsable Service Communication

La démarche participative

Pour répondre au besoin de renforcer le dialogue et la réflexion entre l'intercommunalité et les représentants de la société civile, DLVAgglo a signé une convention-cadre avec l'association France Nature Environnement de Haute-Provence (FNE 04). Ce partenariat a pour vocation à :

- Contribuer à l'animation du tissu associatif local puisque FNE 04 représente les associations du territoire dans la CCES ;
- Assurer la montée en compétences des acteurs locaux en étant leur relais d'information sur les étapes d'élaboration du PLPDMA et en les impliquant dans les ateliers thématiques ;
- Aider à une participation efficace lors des phases de concertation et consultation du public ;
- Favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes portées par les associations en les aidant avec les formalités administratives (conventions, partenariat, demandes de subventions etc...)



Concernant l'élaboration du PLPDMA et suite à diverses réunions, les associations du territoire représentées par FN04 ont présenté à DLVAgglo pas moins de 89 propositions d'actions. L'intercommunalité a constaté avec satisfaction que les propositions rendues par le milieu associatif allaient largement dans le sens de celles pensées par les services.



Aussi, afin d'aller plus loin dans la démarche participative du PLPDMA, l'équipe projet a sollicité le Conseil de Développement (CoDev) afin de l'intégrer à l'élaboration du programme. La commission territoire a ainsi pu revoir les actions proposées par la CCES et travailler sur une action sur le thème de la consommation responsable.

Calendrier

Le PLPDMA a été co-construit avec les membres de la CCES à travers différentes étapes présentées dans le calendrier ci-dessous :

ÉTAPES	INSTANCES ET DATES
Décision d'élaboration du PLPDMA	Février 2021 Conseil Communautaire
Constitution de la CCES	Septembre 2021 Conseil Communautaire
Rencontres CCES	Novembre 2021 1 ^{re} CCES : Etat des lieux SPGD, présentations, contexte règlementaire
	Septembre 2022 2 ^e CCES : Présentation de l'étude de FNE 04, axes PLPDMA et contrat d'objectifs région
	Juin 2023 3 ^e CCES : Priorisation des axes et orientations du PLPDMA, Présentation de la convention-cadre avec FNE 04
Atelier de travail thématique	Novembre 2023 Ateliers de travail avec agents du SPGD sur l'éco-exemplarité
Rencontre CCES	Décembre 2023 4 ^e CCES : Présentation des actions et de l'avancée du programme, Présentation des ateliers de travail passés et à venir
Ateliers de travail thématiques	Janvier 2024 Présentation du PLPDMA en CoDev Février 2024 Atelier Déchets des professionnels
Enquête de ressenti	Février – Mars 2024 Enquête en ligne et sur le terrain
Rencontre CCES	Mars 2024 5 ^e CCES : Accord de la CCES sur le contenu du PLPDMA
Validation du PLPDMA	Avril 2024 Autorisation par le Conseil Communautaire de mise en consultation
Consultation obligatoire du public	Avril - Mai 2024 Consultation du public sur le site internet dlva.fr et relais par les membres de la CCES
Rencontre CCES	Juin 2024 6 ^e CCES : Synthèse de la consultation publique et accord final du contenu
Adoption du PLPDMA	Juillet 2024 Conseil communautaire
Inauguration du PLPDMA	Juillet 2024 Publication du document, transmission au Préfet et à l'ADEME, célébration de sa sortie autour d'une action de prévention symbolique

Objectifs

Les axes et orientations du programme

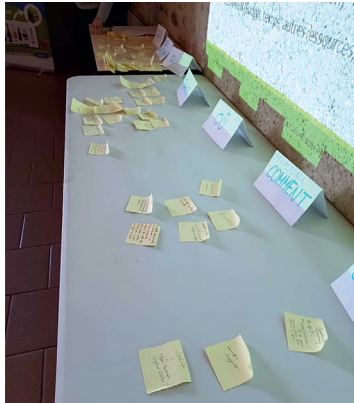
Basé sur le diagnostic du territoire et afin de répondre à la fois aux objectifs fixés par la réglementation mais également au ressenti de la population, des axes d'interventions et des orientations ont été proposées par l'équipe projet aux membres de la CCES. Par la suite, les membres de la CCES les ont priorisés à travers un questionnaire en ligne. Il en résulte le tableau ci-contre.

Puis, pour répondre à chacune des thématiques les membres de la CCES, à travers des réunions dédiées, ont proposé une multitude d'actions concrètes derrière chaque axe et orientation. L'équipe projet a étudié les propositions, rassemblé les idées similaires, écarté certaines actions et comparé avec les actions déjà en cours sur le territoire. La liste finale comprenant 55 actions a été partagée lors d'une CCES.

AXES	ORIENTATIONS	
1/ ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	1	Autodiagnostic des déchets et pratiques au sein des services de DLVAgglo
	2	Sensibiliser les acteurs de DLVAgglo à la prévention des déchets
	3	Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des services de DLVAgglo et des administrations publiques
	4	Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics
2/ SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS	1	Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets
	2	Mettre en place des opérations témoins
	3	Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets
	4	Soutenir ou mener en partenariat, des initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative
3/ UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES	1	Tarifification incitative
	2	Redevance Spéciale
	3	Autres instruments économiques
4/ ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	1	Sensibiliser, favoriser et déployer la gestion de proximité des biodéchets dans les ménages
	2	Sensibiliser, favoriser et déployer la gestion de proximité des biodéchets pour l'habitat collectif ou sans extérieur
	3	Communication et sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de compostage
5/ AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	1	Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation
	2	Développer la collecte "préservante" des objets réutilisables
6/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES	1	Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets
	2	Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise
7/ FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE	1	Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable.

Partie 3 // Elaboration du programme

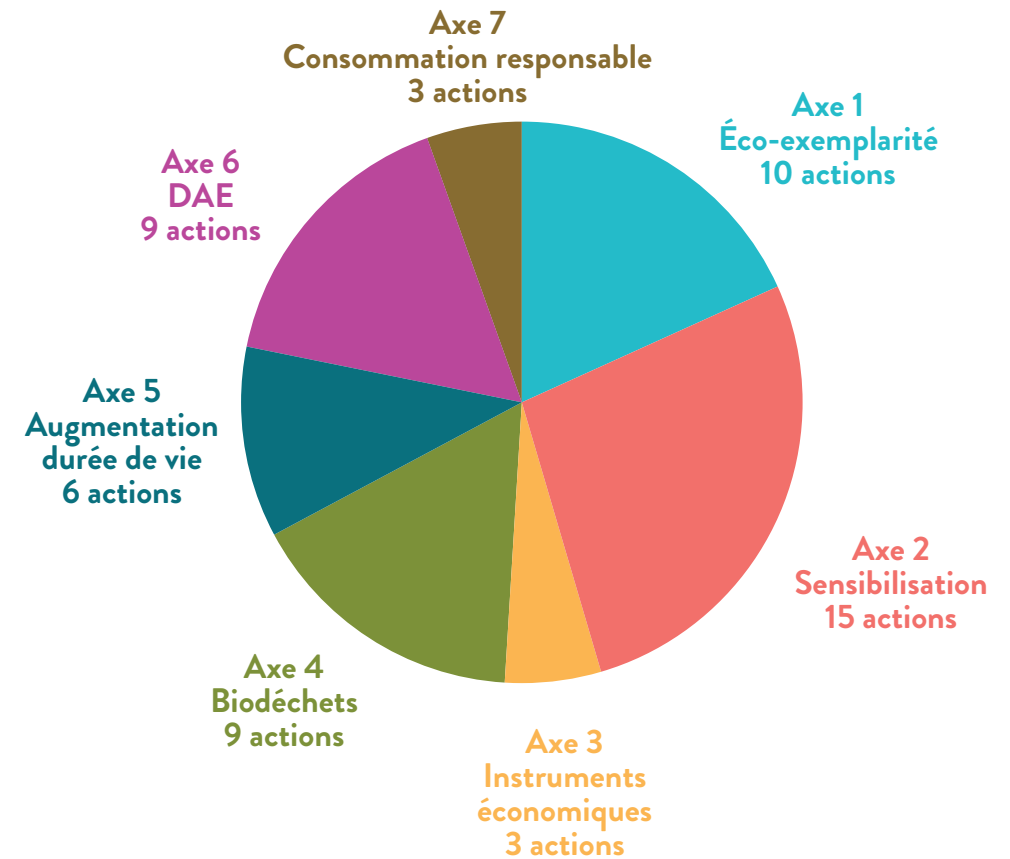
Pour certaines actions nouvellement créées, des ateliers de travail, basés sur des méthodes d'intelligence collective, ont été montés pour définir le contenu, le calendrier et coordonner les différents acteurs impliqués.



Source : SPGD

Source : SPGD

Enfin, pour chaque action, une fiche a été complétée en collaboration entre le pilote de l'action et l'équipe projet et les fiches ont été revues par les membres de la CCES. Les actions du programme sont réparties selon les 7 axes précédemment définis :



Les objectifs chiffrés

Actions	Potentiel de réduction (kg/hab/an)	Hypothèses associées
1/ ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	14,52 kg	
1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité	NQ	/
1.1.2 Cartographie des résultats de collecte	NQ	/
1.1.3 Caractérisations OMR et encombrants	NQ	/
1.2.1 Mise en place des éco-référents DLVAgglo	3,63	Réduction de 1% des OMR
1.2.2 Faire intégrer aux agents les bonnes pratiques en matière de déchets	3,63	Réduction de 1% des OMR
1.2.3 Rendre les agents du SPGD des ambassadeurs de la prévention	NQ	/
1.2.4 Organiser une sensibilisation dédiée à la prévention pour les communes du territoire	NQ	/
1.2.5 Organisation de temps forts autour du déchet en interne DLVAgglo	3,63	Réduction de 1% des OMR
1.3.1 Evènements internes écoresponsables	NQ	Mesure d'exemplarité
1.4.1 Systématiser les achats durables au sein de l'agglomération	3,63	Réduction de 1% des OMR
2/ SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS	29,74 kg	
2.1.1 Interventions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs et espaces jeunes	3,63	Réduction de 1% des OMR
2.1.2 Interventions de sensibilisation en milieu scolaire	3,63	Réduction de 1% des OMR
2.1.3 Manifestations écoresponsables sur le territoire	3,63	Réduction de 1% des OMR
2.1.4 Tenue des stands de sensibilisation sur les marchés et manifestations	0,21	30pers rencontrées/stand (3900pers) - 10% des hab rencontrés mettront en place des nouvelles habitudes et réduiront leurs OMA de 10%
2.1.5 Création de contenu pédagogique en partenariat avec les médiathèques	0,06	30pers sensibilisées/expo et malette (1080pers) - 10% des hab rencontrés mettront en place des nouvelles habitudes et réduiront leurs OMA de 10%
2.1.6 Développement d'outils de communication visuels	NQ	/
2.1.7 Création du « kit du nouvel arrivant DLVAgglo »	NQ	/
2.1.8 Outils numériques de sensibilisation sur le zéro déchet plastique	3,63	1% des habitants mettront en place des nouvelles habitudes et réduiront leurs OMA de 10%
2.1.9 campagne de communication donnant la parole aux agents sur le terrain	NQ	/
2.2.1 Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets	3,63	Réduction de 1% des OMR
2.2.2 Sensibiliser les quartiers prioritaires au travers du Projet contrat de ville	3,63	Réduction de 1% des OMR
2.3.1 Organisation / participation à des temps forts autour du déchet	3,63	10% des personnes sensibilisées (210) mettront en place des nouvelles habitudes et réduiront leurs OMA de 10%
2.4.1 Guide pour un établissements scolaire zéro déchet	3,63	Réduction de 1% des OMR
2.4.2 Alerte aux dépôts sauvages via l'application « Sentinelles de la nature »	NQ	/
2.4.3 Promotion de la plateforme "BoursoVert"	0,43	hyp 20 hab / evenements (1 hab = 142 kg de DV/an)
3/ UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES	58,08 kg	
3.1.1 Mise en place de la Tarification Incitative (TI)	54,45	30% des OMR en moins ne sont pas liés uniquement à la TI donc on estime que cette action amène -15% des OMR
3.2.1 Mise en place de la Redevance Spéciale (RS)	3,63	Réduction de 1% des OMR
3.3.1 Renforcement du partenariat avec Cliiink pour soutenir les associations locales qui défendent la prévention	NQ	/

4/ ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	24,99 kg	
4.1.1 Composteurs individuels	1,53	2.11 hab/ foyer (1 hab. qui composte : 60Kg biodéchets/an)
4.1.2 Lombricomposteurs individuels	0,05	2.11 hab/ foyer (1 hab. qui lombricomposte : 30Kg biodéchets/an)
4.2.1 Compostage collectif en résidence privée	0,68	25 sites (30 hab/site) (1 hab. qui composte : 60Kg biodéchets/an)
4.2.2 Compostage collectif en partenariat avec les communes	1,23	45 sites (30 hab/site) (1 hab. qui composte : 60Kg biodéchets/hab/an)
4.2.3 Mise à disposition d'un broyeur itinérant pour les communes	21,21	2000T apportées par les communes en 2023 - base Symétri
4.2.4 Broyage de sapins par le broyeur itinérant	0,01	Tonnage identique à 2023 et 2022
4.2.5 Conseils techniques prévention déchet dans les documents d'urbanisme	NQ	/
4.3.1 Actions de sensibilisation lors de manifestations	0,15	10% des personnes sensibilisées (90 pers) mettront en place des nouvelles habitudes et réduiront leurs OMA de 30%
4.3.2 Mise en place d'évènements autour du compost	0,12	50% des personnes sensibilisées (75 pers) mettront en place des nouvelles habitudes et réduiront leurs OMA de 30%
5/ AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	9,04 kg	
5.1.1 Favoriser l'implantation d'une seconde ressourcerie sur le territoire	4,25	Réduction de 1% des apports en déchèterie
5.1.2 Construction d'une déchèterie "nouvelle génération" pédagogique et favorisant l'économie circulaire	4,25	Réduction de 1% des apports en déchèterie
5.1.3 Renforcement et mise en réseau des ateliers de réparation bénévoles (Repair Cafés, atelier Récup Rénov...) et des réparateurs professionnels existants	0,22	55kg détourné / atelier (rex optigède)
5.2.1 Pérenniser les activités de la Ressourcerie de Haute-Provence	0,07	Tonnage total 4800 T
5.2.2 Extension du développement des "Zones de réemploi"	0,32	3T détournées / saison /an (Optigede)
5.2.3 Organisation de "Gratuiteries"	0,00	Chaque bénéficiaire sauve en moyenne 2kg de déchets des déchèteries
6/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES	59,55 kg	
6.1.1 Boite à outils des pros	4,25	Réduction de 1% des apports en déchèterie
6.1.2 Sensibilisation des professionnels du tourisme	NQ	/
6.1.3 Plateforme ACTIF de la CCI	4,25	Réduction de 1% des apports en déchèterie
6.1.4 Intervention de sensibilisation auprès des entreprises	4,25	Réduction de 1% des apports en déchèterie
6.1.5 Réduction de la pollution liée aux mégots en centre urbain	NQ	/
6.2.1 Accès aux déchèteries	42,50	Réduction de 10% des apports en déchèterie
6.2.2 Encourager les projets de déchèteries professionnelles	NQ	/
6.2.3 Réduction des déchets sur les marchés forains	0,05	TI/marché en moyenne - estim de réduction de 70% basé sur Rex optigède
6.2.4 Projet « Eco-défis des commerçants et artisans »	4,25	Réduction de 1% des apports en déchèterie
7/ FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE	0,01 kg	
7.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	0,01	Chiffres clés: 150g /pers gaspillés /repas soit 4100T
7.1.2 Sensibiliser sur la face cachée de la fast fashion	NQ	Les TLC ne sont pas comptabilisés dans les DMA car directement gérés par RHP. En revanche, il est important de sensibiliser la population sur ce thème.
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	NQ	/
TOTAL	196 kg	

Les actions du programme

Liste des actions de prévention

1.1.1 : CARACTÉRISATION ET HABITUDES DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ



OBJECTIFS

- Connaître le gisement des déchets des services de la collectivité afin d'identifier les actions à mettre en place en matière de prévention des déchets.



DESCRIPTION

L'action est découpée en plusieurs phases :

1. Phase de test, logistique et organisation :

- Identification des bâtiments à caractériser.
- Développement de la méthodologie.
- Caractérisation des algéco de la direction Environnement de DLVAgglo à Manosque et du bâtiment du centre technique de Volx pour avoir à la fois des agents des bureaux administratifs et des agents de terrain.
- Analyse de la méthode et prise en compte des retours.

2. Réalisation d'une enquête à destination de tous les agents pour :

- Connaître leurs habitudes et leurs besoins en matière de déchet.
- Recueillir les retours d'expérience et les préoccupations des agents concernant la gestion des déchets.

3. Caractérisation de tous les locaux de DLVAgglo

- Appliquer la méthodologie définie en étape 1 sur une période donnée.

4. Analyse des résultats globaux : enquête et caractérisation

- Analyser les résultats des caractérisations pour identifier les lacunes dans les pratiques de tri et proposer des recommandations spécifiques (en lien avec l'action 1.2.1 Mise en place des éco-référents de DLVAgglo).
- Analyser les enquêtes pour cibler les actions à déployer.

5. Diffusion des résultats aux agents

- Création d'outils de sensibilisation à partir des résultats.
- Organisation de sessions de sensibilisation pour les agents.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Agents de l'intercommunalité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Affiches dans les salles de pause et de réunions, visuel corbeille type des services DLVAgglo vs poubelle idéale, communication des résultats de l'enquête via newsletters / intranet.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP en 2024 et 2025.



CALENDRIER

- 1^{er} semestre 2024 : phase 1
- 2^d semestre 2024 : phases 2, 3 4, 5
- 1^{er} semestre 2025 : phase 5



PARTENAIRES

- Agents d'entretiens et prestataires de ménage
- Services informatique et communication de DLVAgglo



RELAIS



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
% de participation à l'enquête	60% des agents					
Caractérisation globale réalisée et analysée		oui				

1.1.2 CARTOGRAPHIE DES RÉSULTATS DE COLLECTE



OBJECTIFS

- Identifier les zones générant le plus de déchets, évaluer l'efficacité du tri pour cibler précisément les actions de sensibilisation.



DESCRIPTION

1. Préparation de l'étude

- Identifier les zones géographiques à inclure dans la cartographie.
- Collecter les données existantes sur la collecte des ordures ménagères.

2. Définition des indicateurs

- Définir les indicateurs pertinents pour évaluer la quantité de déchets générée, le taux de tri etc... et s'assurer de la disponibilité des données nécessaires.

3. Collecte des données :

- Mettre en place un système de collecte de données pour chaque zone,
- Collecter les informations sur les volumes et types de déchets, les taux de tri, les dépôts sauvages etc...

4. Analyse des données :

- Analyser les données collectées pour identifier les tendances et les disparités entre les zones.
- Évaluer la performance de la collecte des OMR et du tri sélectif.

5. Cartographie des résultats :

- Utiliser des outils de cartographie pour représenter visuellement les résultats de la collecte.
- Créer des cartes indiquant les zones à fort impact en termes de production d'ordures ménagères.

6. Identification des actions correctives :

- En fonction des résultats de la cartographie, identifier les zones nécessitant des actions correctives ou des efforts accrus de sensibilisation.
- Déterminer des mesures spécifiques pour améliorer le tri et réduire la quantité d'ordures ménagères.

7. Suivi et Évaluation :

- Mettre en place un suivi pour évaluer l'impact des actions entreprises.
- Réajuster les actions en fonction de l'évolution des données.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Réunions de sensibilisation internes pour présenter les résultats.
- Rapports synthétiques à destination des parties prenantes, des habitants et autorités locales.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cartographie réalisée		oui				



CALENDRIER

- 2^d semestre 2024 : étapes 1, 2, 3
- 2025 : étapes 4, 5, 6
- 2026-2029 : étape 7



PARTENAIRES



RELAIS

1.1.3 CARACTÉRISATIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) AINSI QUE DES BENNES D'ENCOMBRANTS



OBJECTIFS

- Identifier les actions à mettre en place pour orienter les actions de prévention et mieux valoriser les flux.



DESCRIPTION

Faire réaliser par un ou plusieurs prestataire(s) extérieur(s) des caractérisations des bacs de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ainsi que des bennes d'encombrants des déchèteries afin d'évaluer le contenu de ces deux flux destinés à l'enfouissement.

L'action est déclinée selon plusieurs étapes :

- Échantillonnage de la collecte sur tout le territoire à différentes périodes (pour prendre en compte l'impact du tourisme), dans différentes communes et dans différents contenants (bacs, colonnes enterrées etc...)
- Classement des types de déchets contenus dans les échantillons en fraction en 39 catégories
- Analyse et diffusion des résultats
- Définition d'un plan d'action en accord



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication via les réseaux
- Médias.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 1 ETP pendant la durée de la caractérisation et pour l'analyse.
- 70 000€.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Caractérisations effectuées	oui					oui



CALENDRIER

- 2024 : caractérisation OMR et encombrants déchèterie
- 2029 : caractérisation OMR



PARTENAIRES

- Bureau d'étude spécialisé dans la caractérisation



RELAIS

- Service communication DLVAgglo

1.2.1 MISE EN PLACE DES ÉCO-RÉFÉRENTS DLVAGGLO



OBJECTIFS

- Montrer l'exemple en instaurant des pratiques exemplaires.
- S'appuyer sur les agents volontaires pour sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des services DLVAgglo.



DESCRIPTION

1. Constitution du groupe de travail :

- Organiser une réunion pour présenter la démarche à tous les services, sensibiliser aux enjeux et expliciter les objectifs.
- Lancer un appel à candidature afin que chaque service soit représenté dans le groupe de travail, favorisant ainsi une diversité de perspectives.
- Élaborer un document de référencement répertoriant les agents éco-référents, responsables de la promotion des éco-gestes dans leur service et diffuser le document par divers canaux (mailing, newsletter ou intranet).

2. Lancement du projet - Groupe de travail Zéro Déchet Plastique :

- Impliquer les services dans l'analyse de l'autodiagnostic réalisé lors de l'action 1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité,
- Organiser des réunions du groupe de travail pour évaluer les résultats, partager les meilleures pratiques, définir des pistes d'amélioration
- Favoriser une réflexion collaborative avec les agents d'entretien, au cœur des pratiques quotidiennes.

3. Équipement des services :

- Basé sur l'autodiagnostic, identifier les besoins et fournitures nécessaires pour équiper les services en respectant la Charte SUD Zéro Déchet Plastique.
- Organiser une réunion du groupe de travail pour faire le bilan de l'équipement, échanger sur les retours d'expérience et ajuster les stratégies, si nécessaire.
- Communiquer activement sur la gestion écoresponsable des déchets produits au sein des services, notamment à travers des supports de communication internes, et assurer une formation adéquate.

4. Suivi :

- Assurer un suivi de la liste des éco-référents
- Mettre en place des ateliers biannuels pour prendre en compte les retours d'expérience et mettre à jour les besoins.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Agents de la collectivité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Document de référencement des éco-référents.
- Diffusion du document de référencement des éco-référents.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2025-2027 : 0.2 ETP.
- Coût estimé pour l'équipement des services en 2026 : 10 000 €.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ateliers organisés		1	2	2	2	2



CALENDRIER

- 2025 : étape 1
- 2026 : étape 2
- 2027 : étape 3
- 2028-2029 : étape 4



PARTENAIRES

- Ensemble des services de DLVAgglo
- Agents d'entretiens et prestataires de ménage



RELAIS

- Service communication de DLVAgglo

1.2.2 FAIRE INTÉGRER AUX AGENTS LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉCHETS



OBJECTIFS

- Fédérer au sein de DLVAgglo une communauté engagée.
- Permettre aux agents de comprendre les aspects environnementaux, tout en soulignant les bénéfices tangibles de leur engagement.
- Intégrer les nouveaux arrivants dans la culture écoresponsable de DLVAgglo.



DESCRIPTION

1. Élaboration des supports et des outils de sensibilisation :

- Localisation des points d'eau, consignes de tri, éco-gestes, etc.
- Création d'un plan de communication régulier pour maintenir l'engagement.

2. Sensibilisation par service :

- Organiser une sensibilisation dédiée à chaque service pour informer sur les enjeux environnementaux, les pratiques écoresponsables et inciter à adopter des comportements plus durables au quotidien.
- Mettre à disposition des agents les supports et outils de communication dans les espaces de travail, via les newsletters, l'intranet et pour la signature email.

3. Charte interne et signature :

- Concevoir la charte interne dédiée à la gestion écoresponsable des déchets.
- Organiser un évènement de lancement pour inviter chaque agent à signer la charte, symbolisant ainsi son engagement envers la réduction des déchets.
- Publier la charte interne sur le site internet de l'agglomération et les réseaux.

4. Distribution des kits éco-agent :

- Concevoir et distribuer des kits éco-agent comprenant des articles réutilisables (sac en coton, gourde en métal, tasse, plaquettes éco-gestes de l'ADEME et/ou DLVAgglo, charte interne, etc.).

5. Intégration des nouveaux arrivants :

- Adapter le processus d'accueil pour inclure une sensibilisation à la gestion des déchets, la signature de la charte interne et la fourniture du kit éco-agent.

6. Optimisation des supports et des outils :

- Évaluer régulièrement l'efficacité des supports et outils interactifs.
- Adapter et optimiser les ressources en fonction des retours et des besoins.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Agents de la collectivité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Supports de sensibilisation dans les espaces de travail.
- Outils de sensibilisation numérique via les newsletters internes.
- Charte interne (mise en forme et affichage en grand format à l'accueil et dans les étages).



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2025 : 0.2 ETP.
- 2026 : 0.1 ETP.
- Achat des kits éco-agent : 4 500 €.



CALENDRIER

- 2^d semestre 2025 : étapes 1, 2 et 3
- 2026 : étape 4
- 2027 : étapes 5 et 6



PARTENAIRES

- Les éco-référents de DLVAgglo
- Service RH de DLVAgglo



RELAIS

- Service communication de DLVAgglo

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
% d'agents signataires de la charte			50%	65%	85%	100%
Evolution du nombre d'impressions vs 2023			-3%	-5%	-7%	-10%

Evolution du nombre d'impressions : 2.6 millions en 2023 soit l'équivalent de 306 arbres.

1.2.3 RENDRE LES AGENTS DU SERVICE «GESTION DES DÉCHETS» DES AMBASSADEURS DE LA PRÉVENTION



OBJECTIFS

- Rendre les agents du service prévention et gestion des déchets les premiers ambassadeurs de la prévention et de la réduction des déchets.
- Enrichir le champ de compétence des agents afin qu'ils puissent, à leur tour, conseiller au mieux les usagers.



DESCRIPTION

- Création d'un outil de formation en interne à destination des agents (de type présentation power point / tutoriel didactique avec test des connaissances déchets et prévention).
- Formation des gardiens de déchèterie à l'accueil, l'orientation du public pour les aider à conseiller l'habitant sur la destination des apports (bennes, recyclable, gratuiterie, ...) et au réemploi.
- Pour chaque nouvel arrivant dans le service (hors contrat court) : présentation du service et de la finalité de son poste en utilisant l'outil lors de sa première semaine de travail.
- Utilisation de l'outil créé pour sensibiliser les agents déjà en poste ainsi que les responsables de secteur.
- Organisation d'un séminaire annuel à destination des agents du service Gestion des Déchets incorporant un volet de prévention (fresque des déchets, sensibilisation...).



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Agents de l'intercommunalité – Service Prévention et Gestion des Déchets.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication en externe via des articles sur les réseaux sociaux et magazine de l'agglomération.
- Communication interne via newsletters / intranet.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Partenariat financier pour le séminaire (animation, fresque des déchets, ect.).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'agents sensibilisés	15	45	15	15	15	15
Nombre de sensibilisations du personnel organisées	1	2	4	4	4	4



CALENDRIER

- 2024 : création de l'outil et sensibilisation de l'équipe administrative et des responsables secteurs
- 2025 : Sensibilisation de l'ensemble des agents du service de gestion des déchets
- 2026 – 2029 : sensibilisation des nouveaux agents du service de gestion des déchets



PARTENAIRES

- Partenaire(s) extérieur(s) pour la fresque des Déchets
- Service informatique DLVAgglo



RELAIS

- Service communication de DLVAgglo

1.2.4 ORGANISER UNE SENSIBILISATION DÉDIÉE AUX COMMUNES DU TERRITOIRE



OBJECTIFS

- Sensibiliser et mobiliser les communes à s'engager dans la réduction des déchets notamment contre les déchets plastiques.
- Renforcer leur exemplarité.



DESCRIPTION

1. Planifier des rencontres annuelles avec les communes, élus et agents pour échanger sur la problématique de gestion des déchets locale comprenant également une partie sur la prévention. Ces rencontres pourront être l'occasion de sensibiliser les services municipaux grâce à l'intervention de l'ambassadeur de tri ou la maitre composteur en fonction des thème abordés.
2. Encourager les communes à signer la charte Sud zéro déchet plastique.
3. Relayer les invitations aux webinaires auxquels DLVAgglo est conviée qui parlent de prévention et sensibilisation pour toucher les élus municipaux ainsi que les agents.
4. Insertion d'articles sur la prévention déchets à destination des bulletins municipaux et des réseaux sociaux / sites internet des communes afin de favoriser la communication des communes et l'importance de réduire ses déchets.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Elus et agents de la collectivité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Rédaction d'articles à destination des bulletins municipaux et des réseaux de chaque commune.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.4 ETP pendant 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de rendez-vous de sensibilisation / prévention avec les communes	10	25	25	25	25	25
Nombre de communes signataires de la charte SUD zéro déchet plastique	4	10	15	20	25	25



CALENDRIER

- Tous les ans pendant 6 ans



PARTENAIRES

- Les communes de DLVAgglo
- Service communication DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

1.2.5 ORGANISATION DE TEMPS FORTS EN INTERNE DLVAGGLO AUTOUR DU DÉCHET



OBJECTIFS

- Renforcer l'exemplarité des acteurs de DLVAgglo en matière de prévention des déchets et les engager activement en tant qu'ambassadeurs de la démarche.
- Encourager les agents et élus à adopter des comportements écoresponsables au sein de l'organisation et dans leur vie quotidienne.



DESCRIPTION

1. Partenariat avec les acteurs :

- Evaluer les possibilités de visite du centre de tri avec le prestataire de traitement et définir les modalités de la collaboration.
- Impliquer une association locale dans les actions, notamment dans le cadre des visites du centre de tri. Définir les modalités de la collaboration

2. Organisation de temps forts :

- Planifier des visites du centre de tri pour les agents et élus afin de mieux comprendre le processus de tri et renforcer la conscience environnementale.
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) : Préparer et mettre en place des actions visant à sensibiliser et encourager la réduction des déchets.
- No Plastic Challenge : Organiser une campagne No Plastic Challenge pour inciter les participants à réduire leur utilisation de plastique pendant une période déterminée.

3. Évaluation et suivi :

- Mettre en place des indicateurs pour mesurer la participation aux différents événements. Suivre le nombre d'agents et d'élus impliqués dans les visites de centre de tri, les activités de la SERD et les engagements du No Plastic Challenge.

4. Communication et valorisation :

- Articles et publications : Communiquer sur les activités menées au sein de DLVAgglo via différents canaux pour mettre en valeur les actions et susciter l'intérêt de la communauté à la gestion des déchets.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Elus et agents de la collectivité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles dans le journal de l'agglomération.
- Publications sur les réseaux sociaux et médias de l'agglomération.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.1 ETP à partir de 2026.



CALENDRIER

- 2026 : Organisation des premiers temps forts en interne (SERD et No Plastic Challenge)
- A partir de 2027 : pérennisation des temps forts



PARTENAIRES

- Prestataire de traitement
- Association(s) locale(s)



RELAIS

- Service Communication de DLVAgglo

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
% d'élus visitant les centres de tri et/ou d'enfouissement			20%	20%	30%	40%
Nombre d'événements internes organisés			1	2	2	2

1.3.1 ETRE ÉCO-EXEMPLAIRE SUR LA GESTION DES ÉVÈNEMENTS INTERNES À DLVAGGLO



OBJECTIFS

- Sensibiliser les acteurs de DLVAgglo afin de renforcer leur exemplarité.
- Leur permettre de s'approprier le sujet en étant acteurs et porteurs d'opérations dans le cadre de la prévention des déchets.



DESCRIPTION

1) Réalisation d'un état des lieux des déchets produits :

- Caractérisation des flux et des quantités de déchets produits par type évènements.
- Géolocalisation des évènements et inventaire de la logistique associée en lien avec les déchets produits.
- Diagnostic des pratiques des agents du service évènementiel concernant les achats, les prestataires extérieurs et les filières de collecte et traitement des déchets produits.
- Analyse des résultats et travail collaboratif entre les agents du service évènementiel et ceux du SPGD pour trouver des solutions de réduction des déchets (annuaire de prestataires extérieurs, réutilisation des flux, compostage etc...).

2) Mise en œuvre des actions :

- Intégrer petit à petit le «zéro déchet plastique» dans les réunions et évènements internes à l'agglomération (en lien avec la Charte Zéro Déchet Plastique).
- Sélectionner des producteurs qui utilisent la consigne pour réemploi sur certains produits et des producteurs de produits en vrac pour limiter les emballages.
- Valorisation des biodéchets provenant des évènements internes via le compostage.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Elus et agents de l'intercommunalité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Nappes aux couleurs de l'agglomération.
- Affiches consignes de tri pour toutes les salles de réunions / conseils de l'agglomération.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.5 ETP pour le diagnostic et la mise en place 2025-2026.
- 0.2 ETP pour le suivi annuel.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'évènements internes engagés dans la démarche			5	10	15	20



CALENDRIER

- 2025 : Etat des lieux
- 2026-2029 : Mise en œuvre des actions



PARTENAIRES

- Services évènementiel et communication de DLVAgglo,
- Communes accueillant des évènements internes (ex : centre des congrès de Gréoux etc...)



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

1.4.1 SYSTÉMATISER LES ACHATS DURABLES AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION



OBJECTIFS

- Réduire les déchets de DLVAgglo en agissant le plus en amont possible.
- Contribuer à développer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achat.
- Développer l'achat durable et responsable sur le long terme.



DESCRIPTION

1. Au sein du service commande publique, avoir un agent dédié à l'achat durable et responsable, connaissant les règles de la commande publique. Cet agent sera en charge de répertorier tous les marchés en faisant ressortir les pistes d'action possibles en lien avec la prévention et la réduction des déchets.
2. Création avec l'aide des éco-référents d'une charte des achats durables afin de :
 - Développer le recours à des produits issus du réemploi ou de la réutilisation.
 - Orienter les produits en fin de vie prioritairement vers le réemploi ou la réutilisation, notamment par les acteurs de l'ESS (ex. : don ou revente d'ordinateurs, de mobilier de bureau...),
 - Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'utilisation des produits écoresponsables (impression, dosage des produits concentrés, ...).
 - Favoriser l'acquisition de mobilier en plastique recyclé ; établir une liste de fourniture de bureau zéro déchet plastique (issus de la charte Zéro Déchet Plastique)
 - Entamer une limitation progressive des goodies et supprimer les goodies en plastique.
2. Diffusion de la charte à destination de tous les services qui émettent des consultations et sensibilisation associée.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Agents de l'intercommunalité.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Charte diffusée en interne et communication dédiée (intranet / mails).
- Articles via les réseaux pour communiquer sur l'éco-exemplarité.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Marchés publics : 1 ETP en 2026.
- Charte : 0.6 ETP en 2027 et 2028 puis 0.3 pour le suivi.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de services signataires de la charte					20	35
Agent dédié à l'achat durable	non	non	oui	oui	oui	oui



CALENDRIER

- 2026 : étape 1
- 2027 : étape 2
- 2028 : étape 3



PARTENAIRES

- Services commande publique et communication de DLVAgglo
- Les éco-référents de DLVAgglo



RELAIS

2.1.1 INTERVENTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ACCUEILS DE LOISIRS ET ESPACES JEUNES



OBJECTIFS

- Sensibiliser les plus jeunes à la problématique de la gestion des déchets.
- Encourager les bonnes pratiques pour réduire et valoriser les déchets.



DESCRIPTION

1. Création d'un catalogue d'ateliers :

- Identifier les thématiques pertinentes liées à la gestion des déchets (intégration du zéro déchet plastique).
- Concevoir des ateliers engageants et adaptés aux enfants (maximiser l'impact éducatif) qui intègrent des éléments interactifs pour stimuler la participation active des enfants.
- Mettre en forme le catalogue à destination des structures de loisirs.
- Equiper le service avec le matériel nécessaire aux ateliers et temps forts.

2. Interventions de sensibilisation :

- Mise en place des ateliers : Mettre en place un outil de réservation des ateliers à destination des structures de loisirs permettant de faciliter l'élaboration d'un planning d'interventions durant les temps périscolaires.
- Organisation des ateliers suite aux réservations des accueils de loisirs et espaces jeunes
- Organisation de temps forts : Planifier des temps forts, tels que des concours, pendant les vacances scolaires. Ces moments seront des opportunités ludiques pour mettre en pratique les enseignements des ateliers.

3. Suivi :

- Collecter des retours d'expérience des structures pour évaluer l'efficacité des interventions et des temps forts.
- Mettre en place un système de suivi pour mesurer la fréquentation des ateliers et des évènements.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Périscolaire.
Accueils de loisirs et espaces jeunes.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Création du catalogue des ateliers.
- Publications sur les réseaux sociaux (communication autour des temps forts, ateliers, etc.).
- Diplômes à destination des participants des concours mis en place.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2027 : 0.1 ETP.
- 2028 à 2029 : 0.6 ETP.
- Achat de prix (concours temps forts) : 200 € par an à partir de 2028.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ateliers/ temps forts organisés par an					50	50
Nombre de centres inscrits par an					5	8
Nombre de jeunes sensibilisés par an					700	760



CALENDRIER

- 2027 : Montage du projet (Elaboration du catalogue des ateliers, logistique et outils)
- 2028 : Mise en place des ateliers et des temps forts



PARTENAIRES

- Service Communication de DLVAgglo
- Accueils de Loisirs et espaces jeunes



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.1.2 INTERVENTIONS DE SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE



OBJECTIFS

- Sensibiliser les élèves aux défis liés à la gestion des déchets, en encourageant et normalisant le geste de tri dès le plus jeune âge.
- Par le biais d'ateliers, l'objectif est d'impliquer activement les élèves, les transformant ainsi en acteurs engagés dans la promotion des éco-gestes.



DESCRIPTION

1. Élaboration d'une séquence pédagogique :

- Séquence sur le parcours des déchets : Créer un contenu dédié expliquant le cycle du déchet adapté aux trois premiers cycles scolaires
- Conception de supports numériques et papiers : Concevoir des supports interactifs pour renforcer l'impact pédagogique des interventions.

2. Séquence en classe :

- Interventions pratiques : Réaliser des interventions en classe selon la séquence élaborée.

3. Visite du centre de tri :

- Evaluer les possibilités de visite du centre de tri avec le prestataire de traitement en impliquant une association locale dans l'organisation de ces visites et définir les modalités de la collaboration.
- Visite du centre de tri : Organiser des visites du centre de tri, renforçant ainsi la compréhension des processus de gestion des déchets.

4. Interventions à destination des éco-délégués (collèges et lycées) :

- Réadapter le contenu pédagogique pour répondre aux besoins spécifiques de sensibilisation des éco-délégués des collèges et lycées du territoire.
- Réaliser des interventions en classe selon les besoins identifiés.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Établissements scolaires (maternelles, élémentaires, collèges et lycées).



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Mémotris, guides de tri, STOP pub et sacs de tri distribués lors des interventions de sensibilisation.
- Support pour les interventions.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2024 : 0.4 ETP.
- 2025 à 2029 : 0.6 ETP.
- Partenariat visites du centre de tri.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'écoles inscrites	28	30	32	34	36	38
Nombre d'élèves sensibilisés	2000	2100	2200	2300	2400	2500



CALENDRIER

- 2024 : Travail sur le plan d'action et la conception de la séquence pédagogique à destination des trois premiers cycles scolaires.
- 2025 : Intensification des interventions et consolidation des acquis de la première année.



PARTENAIRES

- Prestataire de traitement
- Association(s) locale(s)



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.1.3 ENCOURAGER LES MANIFESTATIONS ÉCORESPONSABLES SUR LE TERRITOIRE



OBJECTIFS

- Réduire les quantités de déchets liées aux manifestations artistiques culturelles et sportives du territoire.
- Mettre en avant l'engagement du territoire en faveur de mesures écoresponsables.



DESCRIPTION

1. Recensement des manifestations et élaboration d'une charte des manifestations écoresponsables :

- Création et validation du document
- Mise en place de la charte sur des manifestations volontaires pour la tester et avoir des retours d'expérience et mise en avant des manifestations pionnières en terme de prévention

2. Création d'une brigade d'éco-ambassadeurs pour la saison estivale :

- Formation de la brigade
- Définition d'un planning de sensibilisation à destination des grosses manifestations pour les aider à réduire leurs déchets pendant l'évènement ;

3. Interventions et actions de sensibilisation auprès des organisateurs de manifestations par la brigade :

- Accompagnement dans les actions de la charte
- Mise à disposition de colonnes sérigraphiées spécifiques aux manifestations.
- Campagne de communication visant à favoriser le tri lors de manifestations,
- Relais d'informations du Collectif des Festival Ecoresponsables et Solidaire en Région Sud (COFEES).



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Organisateurs de manifestations et services évènementiels des collectivités.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Promotion de la charte via réseaux et média de DLVAgglo, des communes et des manifestations.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Brigade de 4 ETP sur 3 mois l'été.
- 0.5 ETP de suivi de projet et encadrement sur 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Création de la charte		Oui				
Nombre de manifestations engagées par an		2	5	5	5	5



CALENDRIER

- 2025 : étape 1
- A partir de 2026 : étapes 2 et 3



PARTENAIRES

- Direction touristique de DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.1.4 TENUE DES STANDS DE SENSIBILISATION SUR LES MARCHÉS ET MANIFESTATIONS



OBJECTIFS

- Sensibiliser massivement les habitants lors d'évènements tels que les marchés et manifestations.
- Éveiller la curiosité pour encourager l'adoption de pratiques écoresponsables.
- Créer des synergies avec des acteurs engagés pour assurer une continuité dans la sensibilisation.



DESCRIPTION

1. Sensibilisation des administrés lors de manifestations :

- Tenue de stands sur les marchés et manifestations : Planifier et organiser la participation à des évènements locaux pour sensibiliser activement les administrés à la problématique de la gestion des déchets.
- Palette d'outils développée : Élaborer une palette d'outils diversifiée, incluant un volet spécifique sur le «Zéro Déchet» et «Déchets de la parentalité». Cette palette vise à rendre les stands attractifs et informatifs.

2. Création d'un annuaire de partenaires extérieurs :

- Établir un annuaire recensant des partenaires extérieurs capables de réaliser des animations dédiées lors d'évènements où la présence de DLVAgglo n'est pas nécessaire.
- Mettre en synergie les structures compétentes et les acteurs engagés, construire et répartir les interventions auprès des publics cible.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Annuaire des partenaires extérieurs.
- Publications sur les réseaux sociaux de l'agglomération.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2024-2029 : 0.4 ETP.
- Achat de fournitures volet «Zéro Déchet» et «Déchets de la parentalité» en 2025 : 200 €.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'interventions réalisées	10	24	24	24	24	24



CALENDRIER

- 2024 : Création de l'annuaire de partenaires extérieurs.
- 2025 : Mise en œuvre des autres actions.



PARTENAIRES

- Associations locales



RELAIS

- Service Communication de DLVAgglo
- Communes

2.1.5 CRÉATION DE CONTENU PÉDAGOGIQUE EN PARTENARIAT AVEC LES MÉDIATHÈQUES



OBJECTIFS

- Mener le travail de prévention en transversalité avec les services de DLVAgglo.
- Intégrer la prévention dans le projet pédagogique des médiathèques.
- Sensibiliser efficacement le grand public en utilisant des outils visuels expressifs, pédagogiques et spécifiquement adaptés à la réalité locale.



DESCRIPTION

1. Travail partenarial d'élaboration de contenu avec les médiathèques :

- Création du matériel d'exposition : Collaborer étroitement avec les médiathèques pour élaborer du matériel d'exposition complet, abordant les thèmes du tri/parcours des déchets, de la réduction par les 5R, ainsi que du compostage/biodéchets.
- Mobiliser des ressources : Mobiliser les supports pédagogiques, bibliographiques et numériques existants des médiathèques lors des événements de prévention des déchets afin de faire de ces lieux, des relais actifs dans la diffusion des messages de sensibilisation.
- Mallette pédagogique : Développer une mallette pédagogique destinée aux établissements scolaires, enrichissant leur expérience éducative autour du tri des déchets et des biodéchets.

2. Animations de prévention des déchets au sein des médiathèques :

- Planification et communication : Élaborer un planning d'animations exhaustif, ainsi que des outils de communication pour promouvoir ces événements. Intégrer une enquête de satisfaction pour recueillir les retours des participants.
- Réalisation des animations : Assurer le déroulement des animations et/ou superviser celles-ci au sein du réseau des médiathèques de DLVAgglo.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Mallette lecture et rallye lecture.
- Développement du matériel d'exposition.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2024 - 2029 : 0.1 ETP.
- Achat du matériel d'exposition et ressources pédagogiques : 800€.



CALENDRIER

- 2024 : Elaboration d'une mallette lecture à destination des établissements scolaires.
- Premier semestre 2025 : Développement du matériel d'exposition.
- Second semestre 2025 : Mise à disposition des kakémonos dans les médiathèques.
- 2026 : Développement d'un rallye lecture



PARTENAIRES

- Médiathèques
- Service Communication de DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'expositions réalisées		1	2	2	2	2
Nombre de prêts de la mallette lecture		3	6	6	6	6

2.1.6 DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COMMUNICATION VISUELS



OBJECTIFS

- Sensibiliser les résidents de DLVAgglo et approfondir leur compréhension des défis liés à la gestion des déchets.



DESCRIPTION

1. Création d'un catalogue d'ateliers :

- Identifier les thématiques pertinentes liées à la gestion des déchets (intégration du zéro déchet plastique).
- Concevoir des ateliers engageants et adaptés aux enfants (maximiser l'impact éducatif) qui intègrent des éléments interactifs pour stimuler la participation active des enfants.
- Mettre en forme le catalogue à destination des structures de loisirs.
- Equiper le service avec le matériel nécessaire aux ateliers et temps forts.

2. Interventions de sensibilisation :

- Mise en place des ateliers : Mettre en place un outil de réservation des ateliers à destination des structures de loisirs permettant de faciliter l'élaboration d'un planning d'interventions durant les temps périscolaires.
- Organisation des ateliers suite aux réservations des accueils de loisirs et espaces jeunes
- Organisation de temps forts : Planifier des temps forts, tels que des concours, pendant les vacances scolaires. Ces moments seront des opportunités ludiques pour mettre en pratique les enseignements des ateliers.

3. Suivi :

- Collecter des retours d'expérience des structures pour évaluer l'efficacité des interventions et des temps forts.
- Mettre en place un système de suivi pour mesurer la fréquentation des ateliers et des évènements.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Périscolaire
Accueils de loisirs et espaces jeunes



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Création du catalogue des ateliers.
- Publications sur les réseaux sociaux (communication autour des temps forts, ateliers, etc.).
- Diplômes à destination des participants des concours mis en place.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2027 : 0.1 ETP.
- 2028 à 2029 : 0.6 ETP.
- Achat de prix (concours temps forts) : 200 € par an à partir de 2028.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ateliers/ temps forts organisés par an					50	50
Nombre de centres inscrits par an					5	8
Nombre de jeunes sensibilisés par an					700	760



CALENDRIER

- 2027 : Montage du projet (Elaboration du catalogue des ateliers, logistique et outils)
- 2028 : Mise en place des ateliers et des temps forts



PARTENAIRES

- Service Communication de DLVAgglo
- Accueils de Loisirs et espaces jeunes



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.1.7 KIT DU NOUVEL ARRIVANT DLVAGGLO



OBJECTIFS

- Sensibiliser les nouveaux arrivants de DLVAgglo afin de renforcer les bonnes pratiques dès leur arrivée.



DESCRIPTION

Informers les nouveaux arrivants de DLVAgglo (Particuliers et professionnels) de la gestion des déchets sur le territoire et leur donner les clés de la prévention afin qu'ils aient les bons réflexes :

1. Mise en place d'un état des lieux de ce qui est déjà pratiqué dans les communes du territoire (réunions d'arrivée et modalités, kit distribués etc., applications mobiles, consignes sur les déchets, liens avec DLVAgglo)

2. Conception du « kit du nouvel arrivant » comprenant :

- Sac de tri,
- Guide du tri,
- Mémotri avec les infos sur les horaires d'ouvertures des déchèteries, la présence des zones de réemploi et les infos sur le compostage,
- Flyer simplifié du règlement de collecte
- Autre(s) item(s) en fonction du retour d'expérience des communes (étape 1)

3. Création des kits :

5000 unités.

4. Distribution aux communes des kits à destination des nouveaux arrivants :

Distribution de 4000 kits répartis sur le territoire la première année puis stock en fonction des demandes.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public, nouveaux arrivants sur le territoire.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Guides de tri, mémotri, sacs de tri aux couleurs de l'agglomération.
- Flyer simplifié du règlement de collecte à développer.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0,1 ETP.
- 2000 €.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de kits distribués aux communes		4000				



CALENDRIER

- Etapes 1 à 3 : 1^{er} semestre 2025
- Etape 4 : 2^d semestre 2025



PARTENAIRES

- Les communes de DLVAgglo
- Service communication de DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.1.8 OUTILS NUMÉRIQUES DE SENSIBILISATION SUR LE ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE



OBJECTIFS

- Sensibiliser le public sur la pollution plastique.



DESCRIPTION

DLVAgglo est signataire de la charte de la région Sud « Zéro Déchet plastique ». Cette action vient appuyer l'engagement de l'agglomération en communiquant massivement sur le sujet afin de réduire la pollution plastique :

1. Diffusion de communication sur le «zéro déchet plastique» sur les réseaux

- Insertion d'un article dans le magazine « Agglo info » sur le zéro déchet plastique et l'impact sur l'environnement.
- Création d'un motion design sur la prévention déchet et sur le principe des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre) prônant un mode de vie écologique pour minimiser l'impact de nos déchets.
- Création d'un motion design sur les déchets plastique comprenant les chiffres clés relatifs aux enjeux de la pollution plastique, des réponses aux questions fréquentes et des pistes de solution pour réduire notre consommation de plastique.

2. Elaboration d'un nutriscore des déchets

En version numérique afin d'aider les usagers à comprendre l'impact de leur consommation vis-à-vis de l'environnement et de lutter contre les idées reçues sur le recyclage.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles réseaux sociaux, Bulletins municipaux et agglo info.
- Motion design zéro plastique et 5R.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.3 ETP
- Budget communication pour le développement des outils.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de communications dédiées au Zéro Déchet Plastique (tout support)	4	12	12	12	12	12



CALENDRIER

- Etape 1 : à partir de 2024
- Etape 2 : à partir de 2026



PARTENAIRES

- Service Communication de DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.1.9 CAMPAGNE DE COMMUNICATION DONNANT LA PAROLE AUX AGENTS SUR LE TERRAIN



OBJECTIFS

- Rendre davantage visible le métier des agents de proximité.
- Recueillir des témoignages quant à la nécessité de réduire les déchets.



DESCRIPTION

Réalisation d'une campagne de communication donnant la parole aux agents de collecte :

1. Montage du projet :

Appel aux agents volontaires (agents de collecte de DLVAgglo et/ou de propreté des communes), travail sur les idées, slogans et messages à communiquer,

2. Création du contenu (photos, vidéos, réels...) contenant :

- Les messages de prévention
- Les chiffres clés (exemple : quantités de déchets ramassés/ jour, km de trottoirs nettoyés)
- Le ressenti des agents vis-à-vis de leur métier

3. Diffusion du contenu :

sur les réseaux et médias de DLVAgglo mais également des réseaux des partenaires (membres de la CCES, Communes etc...).



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Posts sur les réseaux et médias.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.5 ETP pendant la durée du projet (service Com et SPGD).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Réalisation d'interviews et films		oui				



CALENDRIER

• Avril - Septembre 2025



PARTENAIRES

• Service Communication de DLVAgglo



RELAIS

• Les communes de DLVAgglo

2. Mettre en place des opérations témoins

2.2.1 MISE À DISPOSITION D'UN KIT DE RAMASSAGE DES DÉCHETS



OBJECTIFS

- Soutenir activement des événements de ramassage des déchets et encourager la participation active des citoyens en tant que volontaires dans ces actions.
- Sensibiliser le public aux enjeux liés aux déchets, en mettant l'accent sur le dépôt sauvage.



DESCRIPTION

1. Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets :

- Réapprovisionnement des kits de ramassage des déchets : Planifier régulièrement le réapprovisionnement des kits pour assurer la continuité des opérations au fil des ans.

2. Mise en place de l'action de ramassage :

- Coordination entre DLVAgglo, l'organisateur de ramassage et la commune : Valider les détails logistiques de l'évènement
- Préparation des kits de ramassage
- Organisation d'animations de sensibilisation : Diffuser les conseils pratiques, caractérisation des déchets ramassés, etc et encourager les organisateurs à s'inscrire sur le site www.remed-zero-plastique.org.

3. Communication et sensibilisation :

- Créer des supports de communication, tels que des affiches et des publications sur les réseaux sociaux, pour informer la communauté sur les opérations de ramassage et le soutien apporté par DLVAgglo.

4. Évaluation des résultats :

- Établir des indicateurs de suivi, notamment le nombre de prêts de kits, le nombre de ramassages organisés et le tonnage de déchets collectés.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Organisateurs d'opérations de nettoyages citoyens (communes, associations locales, etc.)



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles dans les bulletins municipaux.
- Publications sur les réseaux sociaux.
- Gabarits d'affiches à destination des organisateurs d'opérations de nettoyages citoyens.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2024 à 2029 : 0.15 ETP.
- Coût estimé de l'achat des kits de ramassage des déchets : 4 800 € tous les 2 ans à partir de 2025.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION



CALENDRIER

- En cours : Soutien actif aux opérations de ramassage des déchets.
- 2024 : Création des supports de communication.
- 2025 : Réapprovisionnement des kits.
- 2026-2029 : Continuation du soutien aux opérations de ramassage et réapprovisionnement des kits tous les 2 ans.



PARTENAIRES

- Service communication de DLVAgglo
- Les communes de DLVAgglo



RELAIS



	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de kits de ramassage mis à disposition / an	200	500	550	600	650	700
Nombre d'opérations de ramassage soutenues / an	5	10	12	14	16	18

2.2.2 SENSIBILISER LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AU TRAVERS DES PROJETS DU CONTRAT DE VILLE



OBJECTIFS

- Sensibiliser à la prévention en matière de gestion des déchets via des actions favorisant la revalorisation et le réemploi.



DESCRIPTION

Plusieurs actions de sensibilisation pourront se dérouler dans les quartiers prioritaires avec une attention particulière sur les quartiers entrant dans la nouvelle géographie prioritaire via les nouveaux projets du Contrat de ville 2024-2030 :

- Arc en ciel #2 (inter-bailleurs et associations) : ce projet accompagne la dynamique de jardins partagés en pied d'immeuble ainsi que l'installation de composteurs partagés, ce qui favorise la réduction des biodéchets des ménages tout en créant du lien social. Aussi, afin de favoriser le réemploi et d'allonger la durée de vie des produits, une nouvelle dynamique autour du bricolage au cœur des quartiers est prévu d'être développée en s'appuyant sur un véhicule équipé venant mettre à disposition des outils et permettant la pratique du bricolage pour chacun au plus près de ses besoins.
- Chantier Insertion Couture (ISATIS) : Ateliers couture d'upcycling à partir des dons de textiles des particuliers favorisant l'intégration l'accession au marché de l'emploi des publics issus de l'immigration et des habitants des QPV.
- Club nature environnement (CPIE) : activités ludiques de découverte de l'environnement
- Mon quartier oui, mais en mieux (CPIE) : actions citoyennes d'amélioration du cadre de vie, sensibilisation des élèves

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être mise à jour en fonction des orientations du futur Contrat de ville 2024-2030.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Habitants des quartiers prioritaires.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Guide des initiatives de la politique de la ville imprimé chaque année.
- Communication sur les réseaux sociaux et dans les Maisons d'Animation et de Proximité (MAP).



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Partenariat financier avec les associations locales et les bailleurs sociaux via un appel à projet.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION



CALENDRIER

- 2024-2030



PARTENAIRES

- Service Politique de la ville
- Bailleurs sociaux
- Associations locales (CPIE, ISATIS...)
- Maisons d'Animation et de Proximité



RELAIS

- Service communication DLVAgglo
- Maisons d'Animation et de Proximité
- Maison du Projet
- Médiateurs des bailleurs sociaux

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ateliers de sensibilisation incluant la prévention déchet	20	20	20	20	20	20

2.3.1 ORGANISATION ET PARTICIPATION À DES TEMPS FORTS AUTOUR DU DÉCHET



OBJECTIFS

- Susciter la curiosité des participants tout en les engageant activement lors d'évènements et manifestations temps forts autour du déchet.
- Inciter ces derniers à adopter des pratiques écoresponsables dans leur quotidien, transformant ainsi les administrés en acteurs engagés dans la prévention des déchets.



DESCRIPTION

1. Organisation de temps forts :

- Participation à la SERD : Planifier et anticiper la participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) chaque année. Cela implique la préparation en amont de l'évènement, la coordination des actions pendant la semaine, la communication autour des initiatives liées à la prévention des déchets, et le suivi des indicateurs pour évaluer l'impact de l'action.
- Évènement «Tous au Compost» : Élaborer un plan d'action pour participer activement à l'évènement annuel «Tous au Compost». Ceci inclut la préparation de l'évènement, l'animation pendant la période dédiée, et le suivi des indicateurs pour évaluer l'impact de l'action.
- Participation à d'autres temps forts autour du déchet organisés par des acteurs extérieurs à l'agglomération

2. Évaluation et suivi :

- Indicateurs de participation : Mettre en place des indicateurs pour mesurer la participation aux différents évènements.

3. Communication et valorisation :

- Articles et publications : Communiquer régulièrement sur les activités menées par DLVAgglo. Publier des contenus sur le site internet de l'agglomération, et partager des actualités sur les réseaux sociaux pour mettre en valeur les actions et susciter l'intérêt de la communauté locale à la gestion des déchets.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles dans les bulletins municipaux.
- Publications sur les réseaux sociaux de l'agglomération.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP par an à partir de 2025.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'interventions réalisées			2	3	3	3
Nombre de participants total			30	60	60	60



CALENDRIER

- 2025 : Elaboration du plan d'action.
- 2026 : Organisation des premiers temps forts.



PARTENAIRES

- Service communication de DLVAgglo
- Associations locales



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

2.4.1 GUIDE POUR UN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRE ZÉRO DÉCHET



OBJECTIFS

- Initier une démarche durable de la gestion des déchets en milieu scolaire.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la communauté locale et éducative.
- Favoriser un environnement exemplaire et propice à la prise de conscience collective pour améliorer la gestion des déchets dans les établissements scolaires.



DESCRIPTION

1. Guide pour un établissement scolaire zéro déchet :

Ce guide est une collaboration active entre les 49 établissements scolaires, les communes et DLVAgglo. Aux établissements signataires, DLVAgglo propose :

- La mise en place d'une collecte sélective des établissements.
- Des interventions scolaires et l'accompagnement du personnel dans la mise en place du tri et la réduction progressive des déchets.
- La mise à disposition de matériel de compostage.

L'établissement s'engage à réaliser de 2 à 6 actions pour atteindre jusqu'à 3 niveaux d'engagement, répartis dans 3 catégories (emballages, papiers et cartons, biodéchets). Ces engagements sont formalisés dans un guide, et des fiches actions sont mises à disposition du personnel pédagogique pour faciliter la mise en place des actions de réduction de déchets.

2. Équipement des établissements :

- Prévoir l'équipement nécessaire, tels que des sacs, des affichages, des bacs à compost etc., pour chaque établissement selon les besoins identifiés. Cinq à neuf nouveaux établissements seront équipés chaque année.

3. Partenariats et animation compostage :

- Recherche de partenaires extérieurs pour réaliser des animations pédagogiques sur la thématique du compostage.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Public scolaire et personnels (maternelles et élémentaires).



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Charte des établissements scolaires.
- Guide des établissements scolaires et annexes fiches actions.
- Diplômes et macarons permettant de formaliser les réalisations et engagements des établissements scolaires.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.75 ETP à partir de 2025.
- Coût de 500€ / site de compostage.
- Animation pédagogique compostage 600€ / établissement.



CALENDRIER

- 2025 : Elaboration des fiches actions et des supports de communication associés.
- Rentrée scolaire 2025/2026 : Diffusion de la charte et du guide à l'ensemble des communes et des établissements scolaires
- 2026 : suivi et animation du guide (actions réalisées, installation site de compostage, remise de prix, etc.).



PARTENAIRES

- Les communes de DLVAgglo
- Service Communication de DLVAgglo
- Etablissements scolaires de maternelles et d'élémentaires
- Associations locales



RELAIS



INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'établissements signataires		6	15	24	33	42
Nombre d'établissements engagés dans un des 3 niveaux		4	9	15	20	25

2.4.2 ALERTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES VIA L'APPLICATION « SENTINELLES DE LA NATURE »



OBJECTIFS

- Sensibiliser les habitants et les entreprises pour éviter les dépôts sauvages de toute sorte en pleine nature.
- Inciter à la résorption des dépôts sauvages sur le territoire de DLVAgglo.



DESCRIPTION

1. Communication autour de l'application « Sentinelles de la nature » pour une plus grande utilisation de la plateforme par les habitants.
2. Mobilisation des bénévoles de FNE 04 pour assurer le suivi des dépôts sauvages indiqués par les utilisateurs de « Sentinelles de la nature » :
 - Transmission des alertes aux maires.
 - Dynamisation de la mobilisation citoyenne, via l'accompagnement des citoyens en les incitant à faire des démarches pour la résorption de l'atteinte.
3. Analyse annuelle des signalements et de leur traitement.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Habitants et touristes, entreprises notamment de bâtiment, communes.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication sur les sites des communes et de l'agglomération,
- Communication sur le site FNE, rapport annuel.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Bénévoles de l'association FNE 04.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION



CALENDRIER

- Les actions 1 et 2 seront permanentes (tout au long des 6 années du PLPDMA).
- L'action 3 sera menée en début de chaque année au sujet de l'année écoulée.



PARTENAIRES

- FNE 04



RELAIS

- FNE 04
- Médias locaux
- Associations de clean walk
- Plateforme ReMed Zéro Plastique

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de signalements de dépôts sauvages par an	8	10	12	14	16	18

Le nombre de dépôts sauvages identifiés va augmenter avec la communication sur l'outil, ce qui ne signifie pas qu'il y ait davantage de dépôts mais qu'ils seront davantage connus. Le nombre de dépôts sauvages signalés est un indicateur d'utilisation de la plateforme.

2.4.3 PROMOTION DE LA PLATEFORME «BOURSO'VERT»



OBJECTIFS

- Valoriser localement les déchets verts et réduire leurs apports en déchèterie.



DESCRIPTION

1. Promouvoir la plateforme «Bourso'Vert» permettant des échanges entre producteurs et utilisateurs de déchets verts et autres matières organiques utiles au jardinage à travers la sensibilisation à la thématique et à l'usage de la plate-forme :
 - Via la communication en ligne de l'agglomération,
 - Via l'affichage dans les déchèteries et la mobilisation des agents des déchèteries pour promouvoir la plateforme.
2. Communiquer les actions de broyage en déchèterie ou lorsque le broyeur itinérant est disponible dans une commune sur l'application Bourso'Vert.
3. Communiquer auprès des professionnels (paysagistes, entreprises de jardinage, etc.) sur l'existence de l'outil et valoriser leur participation via la « boîte à outils des pros » (en lien avec l'action 6.1.1)



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Habitants et professionnels des déchets verts.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication sur les sites des communes et de DLVAgglo.
- Affichage dans les déchèteries.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP sur 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'inscrits sur la plateforme sur le territoire de DLVAgglo	20	30	40	50	60	80
Nombre d'événements communiqués par DLVAgglo ou les communes sur la plateforme	3	4	5	5	7	10



CALENDRIER

- Permanent mais surtout au début pour l'affichage en déchèteries.



PARTENAIRES

- GRAINE PACA
- GERES



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo
- CMAR PACA
- Service communication de DLVAgglo

3.1.1 MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE (TI)



OBJECTIFS

- Rendre la contribution au service de gestion des déchets plus juste pour l'utilisateur et maîtriser les coûts.
- Influencer le comportement des usagers et encourager la réduction.



DESCRIPTION

1. Création d'un catalogue d'ateliers :

Dans le cadre d'une Tarification Incitative, l'utilisateur est encouragé à modifier son comportement pour limiter l'augmentation de sa contribution financière au SPGD. Il sera notamment invité à accroître son geste de tri, à diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme), donc globalement à optimiser son recours au SPGD (par exemple par des présentations de bacs moins fréquentes).

La mise en place de la tarification incitative est un changement majeur qui s'inscrit dans la durée et qui s'instaure en plusieurs étapes :

Phase 1 : étude préalable et concertation

- Diagnostic et enquête publique initiale
- Etudes des scénarii possibles et décision de lancement
- Approfondissement du scénario retenu et définition du plan d'actions

Phase 2 : Préparation à la mise en œuvre et équipements

- Plan de communication
- Mise en place des équipements pour pouvoir facturer le service aux usagers
- Elaboration de la grille tarifaire
- Facturation à blanc et tests par zone

Phase 3 : Mise en œuvre effective

Phase 4 : Gestion et suivi des évolutions



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Tous les usagers du service qui payent une TEOM.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Plan de communication dédié.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2024 : 0.5 ETP pour suivre l'étude.
- 2025 : 0.5 ETP pour le suivi et 2 ETP pour l'administratif.
- 2026 et après : 2 ETP.



CALENDRIER

- 2024 : Etude de faisabilité
- 2025-2026 : Préparation (plan de communication ; définition des modalités ; mise en place des équipements ; année à blanc)
- 2027 : 1ère année réelle
- 2028 : suivi des évolutions



PARTENAIRES

- Bureau d'étude spécialisé dans les études de faisabilité de TI



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Baisse des tonnages OMR vs 2023			-5%	-15%	-30%	-30%
Baisse des tonnages DMA vs 2023			-1%	-3%	-5%	-5%

3.2.1 MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) POUR LES PROFESSIONNELS



OBJECTIFS

- Création d'un financement dédié aux déchets ménagers et assimilés des professionnels du territoire pour plus d'équité.
- Réduction du volume des déchets confiés au SPGD.
- Incitation à la réduction des déchets des professionnels.



DESCRIPTION

La redevance spéciale est un financement dédié aux déchets assimilés : Elle correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers de la prestation de collecte et traitement des déchets effectuée par la collectivité. Elle est calculée et due selon le service rendu.

Contrairement à la TEOM qui est calculée uniquement sur les bases fiscales du foncier bâti et qui concerne tous les redevables fonciers, la redevance spéciale est exclusivement calculée sur la quantité réelle de déchets produite par les producteurs non ménagers.

Ainsi, même les établissements bénéficiant d'une exonération de TEOM (établissements publics, locaux industriels, ...) participent au financement du service et sont sensibilisés aux déchets qu'ils produisent.

Elle est déployée sur le territoire selon 4 phases en fonction des catégories professionnelles et de la situation vis-à-vis de la TEOM. Avant la mise en place effective de la facturation, le SPGD rencontre les redevables pour contractualiser les modalités et les sensibiliser à la réduction des déchets (en lien avec l'action 6.1.1 Boîte à outils des pros qui sera utilisé pour informer).



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Producteurs de déchets non ménagers (entreprises, établissements industriels, administrations et services publics, campings).



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Présentation sur le site internet.
- Plaquette de communication.
- Etiquetages des bacs destinés à la RS.
- Courriers ciblés.
- Rencontres des redevables.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.75 ETP pour la mise en place sur 4 ans.
- 0.4 ETP pour la facturation sur 6 ans.
- Achat d'un logiciel de facturation (TRADIM ECOCITO).



CALENDRIER

- 2024 : Établissements Publics (hors établissements de santé) et administrations ainsi que professionnels assujettis à la TEOM « gros producteurs » dont la production hebdomadaire de déchets est supérieure à 15 180 litres
- 2025 : Professionnels utilisant le service et exonérés de TEOM (dès le 1er litre)
- 2026 : Etablissements de santé (dès le 1er litre) ; Autres producteurs de déchets ayant une production de déchets supérieure ou égale à 7920 litres : camping (facturation à blanc sur l'année 2026)
- 2027 : Facturation réelle des établissements impactés en 2026



PARTENAIRES

- Prestataire de collecte



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo
- CCI 04
- DREAL
- Service Communication DLVAgglo

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de redevables RS	35	100	200	200	200	200

3.3.1 RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC CLIINK POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS LOCALES QUI DÉFENDENT LA PRÉVENTION



OBJECTIFS

- Soutenir les associations locales qui militent en faveur de l'environnement par le geste de tri.



DESCRIPTION

Cliiink est un dispositif permettant de récompenser le geste de tri. Pour chaque déchet en verre jeté dans un conteneur à verre, un point est versé sur le compte utilisateur Cliiink. Les points ainsi récoltés peuvent ensuite être transformés en bons d'achat et utilisés chez des commerçants et artisans locaux du territoire. Le but de cette action est de pouvoir reverser ses points sous forme de don à des associations locales. Pour cela, le projet est découpé en plusieurs étapes :

1. Recherche de mécènes en collaboration avec Terradona et le service Développement Economique de l'agglomération pour alimenter financièrement un compte à destination des associations locales.
2. Travail avec FNE 04 pour recenser les associations intéressées et éligibles au dispositif suivant les critères définis par l'agglomération
3. Définition et contractualisation du projet avec Terradona
4. Lancement du dispositif et de la campagne de communication associée auprès des habitants du territoire.
5. Cérémonie de remise des chèques aux associations organisée chaque année.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles sur les réseaux , site internet et médias.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.5 ETP sur le montage du projet en 2024.
- 0.1 ETP à partir de 2025.
- 5000 € / an sur 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de points Cliiink reversés aux associations du territoire		100	150	200	250	300



CALENDRIER

- 2d semestre 2024 : recherche de mécènes et recensement des associations éligibles (étapes 1, 2 et 3)
- 2025 : Lancement du dispositif (étape 4)



PARTENAIRES

- Service Développement Economique de DLVAgglo
- FNE 04
- Terradona



RELAIS

- Associations locales environnementales
- Service Communication de DLVAgglo

4.1.1 MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



OBJECTIFS

- Mettre à disposition des administrés une solution de compostage individuel.
- Former les administrés à la pratique du compostage domestique.
- Sensibiliser à la réduction des déchets.



DESCRIPTION

La distribution des composteurs s'organise via des campagnes de distribution sur le site technique de DLVAgglo et lors de campagne de proximité sur les communes du territoire (en déchèterie, parking...).

Les administrés peuvent se pré inscrire via le site internet ou l'accueil central.

Au moment du retrait du composteur, les administrés bénéficient d'une formation :

Thématiques abordées :

- Mettre en place son composteurs,
- Quels déchets composter,
- Comment entretenir,
- Comment utiliser son compost...

Une participation financière de 30 euros est demandée, DLVAgglo prend en charge le reste (valeur réelle 80€ TTC)



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Administrés disposant d'une habitation avec un extérieur.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Kit communication pour les communes.
- Communiqués de presse.
- Réseaux sociaux.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.25 ETP sur 6 ans.
- 64 000€ / an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de foyers équipés / an	800	800	800	800	800	800
Tonnage détourné cumulé	80T	160T	240T	320T	400T	480T



CALENDRIER

- Sur 6 ans :
- 800 composteurs mis à disposition par an
 - 3 à 4 campagne par an



PARTENAIRES

- Service communication DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

4.1.2 MISE À DISPOSITION DE LOMBRICOMPOSTEURS



OBJECTIFS

- Mettre à disposition des administrés ne disposant pas d'un extérieur une solution de tri à la source des biodéchets.
- Former les administrés à la pratique du lombricompostage
- Sensibiliser à la réduction des déchets.



DESCRIPTION

La distribution des composteurs s'organise via des campagnes de distribution sur le site technique de DLVAgglo et lors de campagne de proximité sur les communes du territoire (en déchèterie, parking...).

Les administrés peuvent se pré inscrire via le site internet ou l'accueil central.

Au moment du retrait du lombricomposteurs, les administrés bénéficient d'une formation :

Thématiques abordées :

- Comment démarrer un lombricomposteur,
- Quels déchets composter,
- Comment entretenir,
- Comment utiliser son lombricompost...

Une participation financière de 30 euros est demandée, DLVAgglo prend en charge le reste (valeur réelle 80€ TTC)

Les vers de souche sont envoyés par le fournisseur chez l'administré.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Administrés disposant d'une habitation sans extérieur.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Kit communication pour les communes
- Communiqué de presse.
- Réseaux sociaux.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP sur 6 ans.
- 8 000€.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de foyers équipés par an	100	50	50	50	50	50
Tonnage détourné cumulé	6T	9T	12T	15T	18T	21T



CALENDRIER

- 3 campagnes de ventes par an sur 6 ans



PARTENAIRES



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

4.2.1 COMPOSTAGE COLLECTIF EN RÉSIDENCE PRIVÉE



OBJECTIFS

- Diversifier les offres de solutions de tri à la source en habitat vertical ou maison de village.
- Inciter les habitants à être porteur d'un projet de compostage partagé dans leur résidence.
- Revaloriser la matière organique localement (déchet de cuisine et de jardin) tout en produisant une ressource gratuite pour l'entretien des espaces verts de la résidence.
- Créer du lien social tout en sensibilisant à l'environnement.



DESCRIPTION

Lancement d'un appel à volontaire (comprenant, un guide de mise en place du projet, un kit communication pour mobiliser ses voisins et présenter le projet, le formulaire de demande)

La copropriété retourne son formulaire de demande après avoir mobilisé 2 référents de site, une dizaine d'habitants et obtenu l'accord du conseil syndical

DLVAgglo valide le projet et les prérequis nécessaires à l'installation (source de broyat, emplacement, référents...)

DLVAgglo :

- o Met à disposition 3 bacs à compost, un lot de bioseaux et un aérocompost) contre une participation financière de 100 euros,
- o Organise une formation collective des référents de site (prestation),
- o Assure une visite de suivi par an.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Habitats collectifs, résidences, copropriétés.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communiqué de presse.
- Réunion de présentation grand public.
- Média et réseaux sociaux.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP sur 6 ans.
- 700€ / site + Prestation formation.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de sites créés par an	/	5	5	5	5	5
Tonnage détourné cumulé	/	10T	20T	30T	40T	50T



CALENDRIER

- Septembre 2024 : Lancement de l'appel à projet
- 2025 : Début du déploiement



PARTENAIRES

- Associations locales environnementale et compostage de proximité (formation / suivi)



RELAIS

- Presse
- Bailleurs sociaux
- Syndics de copropriété

4.2.2 COMPOSTAGE COLLECTIF EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES



OBJECTIFS

- Diversifier les offres de solutions de tri à la source en habitat vertical.
- Revaloriser la matière organique localement en produisant une ressource gratuite et de qualité.
- Créer du lien social tout en sensibilisant à l'environnement.



DESCRIPTION

En février 2023, DLVAgglo a lancé un appel à projet aux communes pour déployer des sites de compostage partagé sur le territoire. Cette action va dans la continuité de l'appel à projet. Les engagements respectifs sont formulés dans une convention de mise à disposition et de suivi signée par les deux parties.

La commune :

- Monte une équipe projet (élu référent, agent ou habitants référent de site)
- Met à disposition un terrain communal
- Assure l'entretien des composteurs, la mobilisation des habitants
- Assure l'approvisionnement en broyat notamment grâce au broyeur itinérant.

DLVAgglo accompagne la mise en place du site

- Met à disposition le kit (bacs, grille anti-intrusion, outils, bioseaux, guide de compostage)
- Accompagnement technique, support de communication...
- Prend en charge la formation de référent de site
- Assure des visites mensuelles (contrôle du processus de décomposition, température...)
- Anime le site via des ateliers compostage grand public (par DLVAgglo ou des partenaires)

Cette action vise à créer un réseau de référents de site à l'échelle de l'agglomération et l'obtention du label « Site Vitrine » du RCC.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Habitats sans extérieur.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Conférences des Maires.
- Courriers.
- Média et réseaux sociaux.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 1.5 ETP sur 6 ans.
- 700 € / site + partenariat financier pour l'animation.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de nouveaux sites installés par an	15	10	5	5	5	5
Tonnage détourné cumulé	50T	85T	102.5T	120T	137.5T	155T



CALENDRIER

- 2024-2025 : 2nde phase de déploiement de l'AAP
- A partir de 2026 : déploiement de 5 composteurs /an, suivi et animation des composteurs déjà installés



PARTENAIRES

- Les communes de DLVAgglo



RELAIS

- Associations locales environnementales
- Compostage de proximité (formation / suivi)

4.2.3 MISE À DISPOSITION D'UN BROYEUR ITINÉRANT POUR LES COMMUNES



OBJECTIFS

- Revaloriser les déchets verts en circuit court au sein des communes de DLVAgglo.
- Encourager le compostage, le paillage des espaces verts et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.
- Réduire le volume des déchets verts apportés en déchèterie.



DESCRIPTION

Afin d'améliorer la gestion des déchets verts en déchèterie et de valoriser la matière sur place, un broyeur itinérant a été acheté par DLVAgglo en fin d'année 2023.

Il est mis à disposition des communes gratuitement via une convention qui inclue :

- L'organisation de sessions de formation pour le personnel communal sur l'utilisation sûre et efficace du broyeur à végétaux
- Une sensibilisation des communes aux avantages du broyage de déchets verts et au paillage.

De plus, une plaquette de communication sera développée à destination des communes incluant :

- Les bonnes utilisations du broyeur (incitation à broyer les déchets verts de la commune et des particuliers)
- Un retour d'expérience parlant
- Les idées et bonnes pratiques
- Les chiffres clés
- Une enquête de satisfaction permettant de recueillir le retour des communes et des habitants et ainsi d'évaluer l'efficacité de l'action

Enfin, lorsque le broyeur ne sera pas occupé par les communes, il pourra être mis à disposition des usagers en déchèterie sur certains jours dédiés.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Producteurs de déchets verts.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Plaquette.
- Distribution des guides de l'ADEME sur le paillage/broyage.
- Evènements de sensibilisation.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP sur 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Temps d'utilisation du broyeur	150h	200h	200h	200h	200h	200h
Baisse des apports de DV des communes en déchèterie vs 2023	-20%	-30%	-40%	-50%	60%	-70%



CALENDRIER

- Action en place à continuer sur 6 ans



PARTENAIRES

- Services techniques des communes de DLVAgglo
- Service communication DLVAgglo



RELAIS

- Associations locales

4.2.4 BROYAGE DE SAPINS PAR LE BROYEUR ITINÉRANT



OBJECTIFS

- Réduire les dépôts sauvages après-fêtes.
- Sensibiliser les usagers à une gestion responsable des sapins.
- Valoriser les sapins en mélange en les transformant en broyat pour une utilisation locale.



DESCRIPTION

Chaque année, DLVAgglo s'occupe de collecter les sapins de Noël et de gérer la **revalorisation** de ces derniers. L'action est définie selon plusieurs étapes :

1. Planification de la Collecte :

- Définir les dates de la collecte des sapins post-fêtes.
- Identifier les emplacements stratégiques pour les points de collecte dans chaque commune en prenant en compte les retours d'expérience des communes, habitants ou équipes de collecte des années précédentes

2. Communication et sensibilisation :

- Élaborer des supports de communication pour informer les habitants et les communes sur les dates et lieux de collecte.
- Sensibiliser à l'importance de la collecte pour prévenir les dépôts sauvages.

3. Organisation de la collecte et broyage :

- Mettre en place des équipes de collecte dédiées pour récupérer les sapins déposés aux points de collecte.
- Sélectionner un site de stockage et broyage équipé et assurer un transport efficace des sapins vers ce dernier
- Transformer les sapins en broyat.

4. Distribution du broyat aux communes :

- Coordonner la distribution du broyat pour les communes intéressées
- Informer les communes sur les avantages du broyat pour le compostage ou le paillage des espaces verts



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Flyer et communication dédiée sur les réseaux sociaux et médias de l'agglomération et des communes.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.1 ETP sur la période.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Quantité de sapins collectés	7T	7T	7T	7T	7T	7T



CALENDRIER

Chaque année sur 6 ans :
 • Décembre : étapes 1 et 2
 • Janvier : étapes 3 et 4



PARTENAIRES

- Les communes de DLVAgglo
- Services Communication et SIT de DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

4.2.5 CONSEILS TECHNIQUES PRÉVENTION DÉCHET DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



OBJECTIFS

- Favoriser l'implantation de composteurs collectifs et ainsi diminuer les biodéchets à la source.
- Faciliter l'implantation des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes pour rendre plus accessible le geste de tri.



DESCRIPTION

Pour toute nouvelle construction de taille significative, communiquer aux services techniques des communes les données nécessaires à prendre en compte pour intégrer les équipements de collecte.

Pour cela, une note technique à destination des documents d'urbanisme sera rédigée par le service de prévention et de gestion des déchets afin d'indiquer quelles sont les recommandations pour installer :

- Des composteurs partagés sur les terrains communaux ou dans les résidences privées,
- Des colonnes enterrées ou semi-enterrées.

De cette façon, les communes seront informées et pourront guider à leur tour les professionnels du BTP dans les nouvelles constructions pour rendre plus accessible la collecte et ainsi encourager les bons gestes de tri.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Professionnels du BTP, Direction aménagement durables et mobilités de DLVAgglo, Services PLU des communes de DLVAgglo.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

Note technique diffusée aux communes.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP sur un an.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Note réalisée et distribuée aux communes				Oui		



CALENDRIER

- 1^{er} semestre 2027 : Réalisation de la note
- 2^d semestre 2027 : Distribution et communication aux communes



PARTENAIRES

- Direction aménagement durables et mobilités de DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

4.3.1 SENSIBILISATION LORS DE MANIFESTATION



OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser sur la pratique du compostage.
- Informer sur les solutions de compostage proposées par DLVAgglo.
- Développer de nouveaux supports d'information.



DESCRIPTION

1. Tenir des stands sur des manifestations grand public pour sensibiliser à la réduction des déchets verts et déchets de cuisine
2. Développer des supports de communication pour la promotion du compostage (papier et vidéo) pour une diffusion grand public, via réseau sociaux, site internet, stand, mairies...
3. Mise à disposition des guides de l'ADEME sur le paillage et le broyage dans les jardinerie du territoire ainsi que dans les communes qui utiliseront le broyeur itinérant.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Guide déchets verts.
- Vidéos motion design sur le compostage.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP sur 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de personnes sensibilisées par an	150	150	150	150	150	150
Nombre de supports créés	3		1		1	



CALENDRIER

- 2024 élaboration des contenus
- 2025 - 2029 : diffusion des supports
- 15 tenues de stand / an à partir de 2024 pendant 6 ans



PARTENAIRES

- Service Communication DLVAgglo
- Organismes d'évènements



RELAIS

- Jardinerie et Pépinières du territoire
- Service Communication de DLVAgglo

4.3.2 MISE EN PLACE D'ÉVÈNEMENTS AUTOUR DU COMPOST



OBJECTIFS

- Créer des espaces d'échanges et de rencontre pour s'initier ou se perfectionner au compostage.
- Animer les sites de compostage partagé existant.
- Sensibiliser à la réduction des déchets verts.
- Encourager la participation citoyenne.



DESCRIPTION

Sous la forme de « café compost » créer un espace convivial de rencontres pour échanger sur sa pratique de compostage ou pour s'initier en présence d'un maître composteur.

1. Pilotage du projet par DLVAgglo :

- Identification de lieux cibles (communes, médiathèques, sites de compostage partagé...)
- Calendriers des animations par secteur
- Conventions avec des associations

2. Animation des cafés compost :

- Thème compostage réduction déchets de cuisine
- Gestion des déchets verts (broyat, paillage...)
- Lutte contre les idées reçues
- Espace de convivialité et d'échanges
- Informations sur les solutions de tri à la source des biodéchets par DLVAgglo.



PUBLIC(S) CIBLE(S)
Grand public (adulte).



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Média et réseaux sociaux.
- Affiches.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP de suivi.
- Coût des animations menées par les associations.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'ateliers	0	3	3	3	3	3
Nombre de participants / atelier		10	10	10	10	10



CALENDRIER

- 3 ateliers par an à partir de 2025 (1 par secteur)



PARTENAIRES

- Associations locales



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo
- Médiathèques
- Service communication de DLVAgglo

5.1.1 FAVORISER L'IMPLANTATION D'UNE SECONDE RESSOURCERIE SUR LE TERRITOIRE



OBJECTIFS

- Favoriser l'économie circulaire par le réemploi et la réutilisation.
- Réduire le volume d'encombrants entrants en déchèterie.



DESCRIPTION

Compte tenu de la localisation très périphérique de la seule ressourcerie du territoire qui va encore s'accroître avec son déménagement prévu à Sainte-Tulle, l'action consiste à favoriser l'implantation d'une seconde ressourcerie en veillant à son caractère central. Elle est découpée en plusieurs étapes :

1. Etude préalable à la mise en place du projet : travail avec l'Association Régionale des Ressourceries (ARR) PACA et le Réseau National des Ressourceries pour entamer une étude de faisabilité basée sur un diagnostic territorial
2. Recherche des porteurs de projet et accompagnement à la création de la structure morale (si besoin)
3. Participation à la définition du plan d'action pour le montage du projet et aide à la recherche de local
4. Aide au démarrage, suivi et évaluation de l'activité



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Article réseaux / média.
- Événement de lancement.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP au lancement du projet.
- Enveloppe financière pour l'étude.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Etude de faisabilité			oui			
Porteur de projet identifié et projet démarré				oui		
Ouverture ressourcerie					oui	oui



CALENDRIER

- 2026 : étape 1. Étude de faisabilité
- 2027 : étapes 2 et 3
- 2028 : étape 4



PARTENAIRES

- ARR PACA
- RHP



RELAIS

- FNE 04
- Les communes de DLVAgglo

5.1.2 CONSTRUCTION D'UNE DÉCHÈTERIE « NOUVELLE GÉNÉRATION » PÉDAGOGIQUE ET FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



OBJECTIFS

- Avoir un lieu vitrine de la prévention et pédagogique sur la gestion des déchets.
- Faire reconsidérer à l'utilisateur le déchet non pas comme un déchet mais plutôt comme une ressource.



DESCRIPTION

Construction d'une déchèterie « nouvelle génération » dans le secteur Sud comprenant la mise à disposition des usagers d'un panel complet d'outils favorisant la valorisation des déchets et l'économie circulaire :

1. Implantation d'une ressourcerie directement sur site afin de promouvoir le réemploi et la seconde vie des objets. Cette ressourcerie sera gérée par une association locale via un partenariat établi avec DLVAgglo.
2. Création d'un espace dédié aux déchets verts afin que les usagers puissent déposer leurs déchets verts et récupérer du broyat et/ou du compost.
3. Création d'un parcours pédagogique sur la gestion des déchets, l'impact sur l'environnement et la prévention (principe des 5R), etc... Ce parcours aura pour but de sensibiliser les administrés, les scolaires mais également les agents et élus du territoire.
4. Accueil d'ateliers de réparation / réemploi : partenariat avec des associations locales pour héberger au sein des nouveaux locaux des ateliers de réparation et réemploi



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Utilisateurs des déchèteries et grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles réseaux et médias.
- Inauguration à l'ouverture.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.1 ETP sur le montage du projet.
- 0.5 ETP pour la formation du personnel.
- Financement parcours pédagogique et espaces dédiés à la prévention.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Partenariat gestion ressourcerie finalisé		oui				
Ouverture déchèterie			oui			
Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés				3	6	12



CALENDRIER

- 2024 : Acquisition foncière et AMO étude
- 2025 : Recherche de partenariats et lancement des travaux
- 2026 : Ouverture de la déchèterie
- 2027-2029 : Mise en place des ateliers de sensibilisation et du parcours pédagogique



PARTENAIRES

- Associations locales
- Service Communication DLVAgglo



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

5.1.3 RENFORCEMENT ET MISE EN RÉSEAU DES ATELIERS DE RÉPARATION BÉNÉVOLES (REPAIR CAFÉS, ATELIER RÉCUP RÉNOV...) ET DES RÉPARATEURS PROFESSIONNELS EXISTANTS



OBJECTIFS

- Sensibiliser et former les habitants à la réutilisation ou à la réparation plutôt qu'au remplacement de leurs petits objets usagés.
- Faciliter la réutilisation locale des objets et prolonger leur durée de vie grâce à l'appui des bénévoles et des professionnels de la réparation.
- Réduire le nombre d'objets déposés en déchèteries lorsqu'ils pourraient être réparés.



DESCRIPTION

1. Communiquer sur le réemploi et sur les opportunités offertes par les bénévoles et les professionnels.
2. Regrouper des associations de Repair café dans les évènements « déchets » organisés par DLVAgglo afin de bénéficier de plus de visibilité (en lien avec l'action 2.3.1 Organisation de temps forts autour du déchet).
3. Organiser des ateliers Repair Café dans les déchèteries avec les associations locales.
4. Former les bénévoles des ateliers de réparation par des professionnels de la thématique des déchets de l'agglomération (Ex : élimination des types de déchets, etc.) ou par les associations locales spécialisées sur cette thématique et communiquer sur la recherche de bénévoles.
5. Accompagner le développement du réseau des repair cafés sur le territoire de l'agglomération en s'appuyant sur un partage d'expériences.
6. Poursuivre le lien instauré entre les bénévoles et les professionnels de la réparation dans le cadre des repair cafés (invitation, échanges, etc.).



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication sur les sites des communes et de DLVAgglo.
- Affiches dans les déchèteries.
- Communication pour promouvoir le site des « réparateurs ».



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Bénévoles des Repair Café.
- Soutien financier aux Repair Cafés pour l'achat de petit matériel de réparation, les consommables, l'assurance, accueil café, etc. (budget 800€/an).
- 0.1 ETP.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'objets réparés en ateliers	100	150	200	250	300	350
Nombre d'ateliers de réparation réalisés	10	15	20	25	30	35
Nombre d'évènements de mise en réseau entre réparateurs bénévoles et professionnels	1	1	2	2	2	2



CALENDRIER

- Action sur 6 ans
- Partage d'expériences 1x/an



PARTENAIRES

- Associations de repair cafés
- Réseau des répar'acteurs
- Associations spécialisées sur la thématique des déchets
- SPGD DLVAgglo
- CPIE Alpes de Provence



RELAIS

- Service communication DLVAgglo
- CMAR PACA

5.2.1 PÉRENNISER LES ACTIVITÉS DE LA RESSOURCERIE DE HAUTE-PROVENCE



OBJECTIFS

- Développer la consommation de produits de seconde main.
- Réduire la quantité de déchets ultimes.
- Accompagner vers et dans l'emploi des personnes éloignées du travail.



DESCRIPTION

L'association Ressourcerie de Haute Provence a été créée en février 2007 à l'initiative de l'association Porte Accueil.

Conventionnée en Chantier d'Insertion, elle agit en faveur de la lutte contre les exclusions. Ses activités permettent de prendre en charge des personnes en difficultés socioprofessionnelles et de les accompagner vers un emploi durable, à l'appui d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

Son développement a permis d'implanter sur le territoire une filière de réutilisation des biens et des équipements dont les détenteurs n'ont plus utilisé, tout en favorisant le déploiement local des emplois d'insertion.

L'action consiste à pérenniser les activités de la ressourcerie :

- Réception et collecte de dons (± 15 000 arrivages par an. Un arrivage = 1 contenu de coffre de voiture de camionnette etc.),
- Collecte des encombrants pour le compte de DLVAgglo,
- Tri des apports,
- Valorisation des apports par la vente en boutique,
- Réorientation des flux non vendus vers les filières REP



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand Public et collectivités.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles dans la presse locale.
- Emissions de radio.
- Réseau sociaux.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 60 personnes accompagnées vers l'emploi chaque année.
- Budget annuel de l'association : 2 230 959 € (60 % de financements publics et 40 % de produits de la vente).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Tonnage détourné des déchèteries (dont textile) par an	650T	700T	800T	850T	880T	920T
Taux de valorisation (vente)	69 %	70%	72%	75%	75%	75%



CALENDRIER

- Activité continue



PARTENAIRES

- Ressourcerie de Haute Provence



RELAIS

- Service communication DLVAgglo
- Les communes de DLVAgglo
- Mistral et autres radios

5.2.2 EXTENSION DU DÉVELOPPEMENT DES ZONES DE RÉEMPLOI



OBJECTIFS

- Favoriser l'économie circulaire par le réemploi et la réutilisation.
- Réduire le volume d'encombrants en déchèterie.



DESCRIPTION

En 2023, deux « zones de réemploi » ont été installées dans les déchèteries d'Oraison et Villeneuve. L'action consiste à étendre le déploiement de ces zones sur les sites des autres déchèteries du territoire en suivant les étapes définies :

1. Identification des zones :

- Identification des déchèteries où les «Zones de Réemploi» seront étendues et délimiter l'espace où elles seront installées
- Acquisition des conteneurs maritimes pour chaque site identifié

2. Aménagement des zones :

- Aménagement de l'intérieur des caissons pour les rendre accessibles et attractifs pour les usagers et avec un maximum de matériaux de récupération
- Création d'une étagère dédiée à la prévention destinée à recevoir de la documentation, des guides de l'Ademe, guides du tri etc...

3. Installation des zones :

- Formation du personnel des déchèteries sur la gestion des «Zones de Réemploi», leur impact et la sensibilisation des usagers.

4. Etude de faisabilité pour la mise en place d'un partenariat avec un (ou des) valoriste(s)

- Définition des modalités et recherche de partenaires valoristes
- Réflexion sur l'établissement de convention entre DLVAgglo et le(s) partenaire(s) pour gérer les différents caissons du réemploi, assurer le réemploi des objets stockés et ainsi réduire les déchets des encombrants

5. Suivi et maintenance des caissons

- Interventions de réparations si nécessaire
- Prise en compte des retours d'expérience des usagers et du personnel pour améliorer les zones et optimiser leur fonctionnement



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Utilisateurs des déchèteries.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Supports de communication dédiés.
- Articles sur les réseaux et médias.
- Inauguration des zones de réemploi.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP sur 2024 et 2025.
- Achat des caissons : 32 000 €.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de caissons installés en déchèterie (cumulatif)	5	6	6	7	7	7
Personnel formé à la prévention et au suivi des zones		50%	100%	100%	100%	100%

Le caisson de 2027 correspond à l'ouverture de la nouvelle déchèterie (voir Action 5.1.2).



CALENDRIER

- 2024 : étapes 1, 2 et 3
- 2025 : étapes 4 et 5



PARTENAIRES

- Entreprise ou association valoriste



RELAIS

- Service communication DLVAgglo
- Les communes de DLVAgglo
- Associations locales

5.2.3 ORGANISATION DE GRATUITERIES



OBJECTIFS

- Promouvoir l'économie circulaire en redonnant une seconde vie à des objets.
- Développer les solidarités et créer du lien.



DESCRIPTION

La Gratuiterie est une action qui permet de donner et de récupérer gratuitement et localement des objets. Sur le territoire, le centre social de Manosque organise une Gratuiterie 3 fois par mois à destination de l'ensemble des habitants. Cette démarche d'économie circulaire concerne les vêtements, livres, jeux et objets du quotidien.

Cela permet à la fois de redonner une seconde vie à des objets pour répondre aux besoins de personnes modestes mais également de promouvoir une pratique qui remet en question la consommation de masse et valorise le réemploi et le recyclage dans une logique de développement durable. Les objets donnés sont ainsi détournés de l'enfouissement.

La mise en place de Gratuiterie permet également de développer la solidarité et l'entraide et de créer du lien. La participation des usagers à l'organisation de cette action est un aspect important dans l'équilibre de "don contre don".

Aussi, des Gratuiteries thématiques sont organisées à certains moments de l'année comme à Noël, pour les vacances d'été ou la rentrée des classes.

Enfin, l'action consiste également à recenser les autres gratuiteries qui existent sur le territoire et à organiser le réseau des gratuiteries afin que le concept se développe dans d'autres communes.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand Public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Affiches et posts sur les réseaux sociaux.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 2 animateurs de proximité et 3 MAP avec logistique et achat de petit matériel.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'événements organisés	30	30	30	30	30	30
Nombre de bénéficiaires	100	100	100	100	100	100



CALENDRIER

- Sur 6 ans :
3 gratuiteries / mois sur 10 mois



PARTENAIRES

- Centre Social de Manosque
- La Fourmi Gourmande
- Maisons d'Animation et de Proximité (MAP)



RELAIS

- Service communication DLVAgglo

6.1.1 BOITE À OUTILS DES PROS



OBJECTIFS

- Accompagner, orienter les professionnels dans la gestion de leurs déchets.
- Réduire les déchets des professionnels collectés par le SPGD.
- Créer un outil commun et fédérateur d'aide à la prévention pour les structures accompagnant les professionnels.



DESCRIPTION

1. Création d'un Comité de Pilotage incluant DLVAgglo, les chambres consulaires et des représentants des professionnels pour établir :

- Les modalités de partenariat par l'établissement d'une convention
- Le développement du contenu de la boîte à outils
- Le planning et séquençement des phases
- Les modalités de suivi de l'action et la mise à jour annuelle de l'outil

2. Développement du contenu de la plateforme numérique « boîte à outils des pros », comprenant, par catégorie d'activité :

- Les informations réglementaires et perspectives d'évolution,
- Des infos sur la prévention (5R), les éco-gestes et bonnes pratiques, notamment sur le Zéro déchet plastique
- Des infos sur les aides possibles (subventions, mutualisation etc..)

- Les exutoires possibles par type de déchet (Exemple : REP OCAB pour la filière du BTP) sous forme de cartographie ou fiches « clés en main »
- Les démarches et liens utiles en cours sur le territoire (Eco solutions, ACTIF, Eco-défis etc...)
- Les accompagnements possibles (lien vers les chambres, syndicats, associations etc...)
- Une Foire Aux Questions (FAQ)
- Des retours d'expérience

3. Phase de test de la plateforme par des professionnels pilotes et prise en compte des retours d'expérience

4. Lancement officiel de la plateforme via l'organisation d'une rencontre avec les professionnels (en lien avec l'action 6.1.2 Intervention de sensibilisation)

5. Communication annuelle et mises à jour éventuelles



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Professionnels du territoire.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Promotion du lien sur tous les sites des partenaires et institutions.
- Flyers papier.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP sur 6 ans.
- Coûts de développement et de maintenance de la plateforme.



CALENDRIER

- 1^{er} semestre 2024 : étape 1
- 2^d semestre 2024 : étape 2
- 1^{er} semestre 2025 : étape 3
- 2^d semestre 2025 : étape 4
- 2026 à 2029 : étape 5



PARTENAIRES

- CCI04
- CMAR PACA
- CA
- Services Dév. Economique et Com de DLVAgglo
- Représentants de professionnels (fédération, syndicats, associations...)



RELAIS

- Tous les partenaires
- Les communes de DLVAgglo
- les instances

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Création de la boîte à outils	Oui					
Nombre de visites du site par an	250	500	500	500	500	500

6.1.2 SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME



OBJECTIFS

- Atteindre les professionnels du tourisme, tout champs confondus.
- Mettre en avant les bonnes pratiques locales.



DESCRIPTION

1. Diagnostic et recensement de l'existant :

- Création d'un comité de pilotage composé de DLVAgglo (SPGD), la direction touristique de DLVAgglo, la CCI et les Parcs Naturels Régionaux du territoire
- Recensement des partenaires et des outils et pratiques du territoire. Ex : parcours éco-solutions des Parcs Naturels Régionaux (PNR) de PACA, marque Valeur Parc Naturel
- Etablissement d'un plan de communication commun

2. Phase opérationnelle

- Mise en œuvre du plan de communication
- Promotion des outils et bonnes pratiques présents sur le territoire (présentation, formation et retours d'expériences)
- Partage d'un calendrier commun sur les évènements liés au tourisme



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Professionnels du tourisme.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication digitale (Newsletters, réseaux et média, mailing, SMS) et présenteielle (petits déjeuners d'associations et/ou d'entreprises, visites).



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.15 ETP chaque année à partir de 2025.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Diagnostic et plan de communication réalisés		oui				
Nombre d'entreprises touchées			20%	50%	50%	50%



CALENDRIER

- 2025 : étape 1
- 2026 : étape 2 pour accompagner la saison touristique de 2026 et les suivantes



PARTENAIRES

- Direction touristique / OTI
- CCI 04
- DLVAgglo (SPGD)
- Agences de Développement du 04 et 83
- PNR du Verdon et du Luberon
- CMAR PACA



RELAIS

- Réseaux des PNR
- Chambre d'agriculture
- Les communes de DLVAgglo
- Les élus
- Associations de commerçants, environnement
- CITEO
- ADEME
- OTI

6.1.3 PROMOTION DE LA PLATEFORME ACTIF POUR DÉVELOPPER LES SYNERGIES INTER-ENTREPRISES



OBJECTIFS

- Réduire le volume de déchets des professionnels en encourageant l'économie circulaire.
- Favoriser les synergies inter-entreprises.



DESCRIPTION

1. Sensibilisation des entreprises au sujet de l'Ecologie Industrielle et Territoriale ;
2. Communication sur l'existence de l'outil ACTIF (présentation de l'outil lors d'évènements, webinaires, newsletters, mailing...);
3. Appui aux entreprises pour l'ouverture d'un compte « entreprise » : support à l'utilisation, organisation de webinaires ;
4. Incitation des entreprises à publier des annonces et à utiliser l'outil pour se fournir en ressources ;
5. Relais de l'information par DLVAgglo.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Professionnels.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Postes sur les réseaux sociaux.
- Articles dans revue locale et site internet.
- Sensibilisation lors d'évènements (petits déjeuners).
- Supports de communication disponibles par CCI 04.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Temps dédié à la communication par le service Communication de DLVAgglo et Chargée de mission CCI04.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'annonces sur la plateforme sur le territoire DLVAgglo	20	40	50	50	50	50



CALENDRIER

- A partir de 2024 sur toute la durée du PLPDMA



PARTENAIRES

- CCI04



RELAIS

- DLVAgglo
- CMAR
- Syndicats Professionnels

6.1.4 INTERVENTION DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ENTREPRISES



OBJECTIFS

- Accompagner les professionnels dans la gestion et la réduction de leurs déchets à la source.



DESCRIPTION

L'action consiste à sensibiliser les entreprises sur le thème des déchets lors de rencontres organisées par les acteurs en place (chambres et Service Développement Economique de l'agglomération). En effet, en fonction du secteur d'activité et des contraintes associées, les problématiques et horaires sont à adapter afin de toucher un maximum de professionnels.

Participation des agents du SPGD de DLVAgglo à 3 rencontres annuelles sur le thème des déchets :

- Intervention de sensibilisation auprès des professionnels (commerçants, industriels) via le club RSE de la CCI04
- Intervention lors d'un « p'tit-dej Eco » annuel sur le thème des déchets
- Intervention auprès des professionnels de l'artisanat via les rencontres organisées par la CMAR PACA sur l'Eco-campus.

Le contenu de l'intervention sera à adapter en fonction du public et des actualités. Rappel des réglementations, organisation du SPGD et démarches en cours qui touchent les professionnels (accès déchèteries, RS ; boîte à outil...), questions et échanges avec les entreprises...

Le planning sera à établir entre chaque organisateur et le SPGD de DLVAgglo.

Dans le cadre de la mise en place de la RS, des rencontres seront également organisées avec les entreprises (en lien avec l'action 3.2.1)



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Professionnels du territoire.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Mailing/phoning.
- Réseaux et médias.
- Newsletters.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.1 ETP temps de préparation, d'animation et de communication pour ces rdvs.
- Budget lié à la logistique (café, nourriture), et intervenants éventuels.
- Répartition entre DLVAgglo et les chambres.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'interventions réalisées par an	2	3	3	3	3	3
Nombre de participants sensibilisés	100	150	150	150	150	150



CALENDRIER

- A partir du 2^d semestre 2024



PARTENAIRES

- Service Développement Economique de DLVAgglo
- CCI 04
- CMAR PACA



RELAIS

- Associations d'entreprises
- Fédérations et syndicats
- Service Communication de DLVAgglo

6.1.5 RÉDUCTION DE LA POLLUTION LIÉE AUX MÉGOTS EN CENTRE URBAIN



OBJECTIFS

- Lutter contre les dépôts sauvages et la pollution induite par les mégots.



DESCRIPTION

1. Participer à l'organisation de la collecte des mégots dans les centres urbains via la création d'un tutoriel à destination des communes de DLVAgglo incluant :
 - Un exemple de convention avec l'organisme Alcome
 - Les avantages du conventionnement (sensibilisation du grand public par des cendriers de rue ludiques et des panneaux qui communiquent sur la pollution des mégots de cigarettes.
 - Un modèle de délibération
2. Sensibiliser les professionnels qui travaillent en terrasse (bars, café et restaurants) à l'impact de la pollution des mégots sur l'environnement à l'aide d'une communication digitale dédiée.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand public, Bars, Cafés, Restaurants et les communes de DLVAgglo.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication dédiée faite par les communes.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.2 ETP /an à partir de 2027.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de communes ayant conventionné avec l'éco-organisme Alcome				2	5	10



CALENDRIER

- 2027 : création du tutoriel
- A partir de 2028 : Sensibilisation annuelle à l'ouverture des terrasses



PARTENAIRES

- Les communes de DLVAgglo
- Alcome
- Service Communication DLVAgglo



RELAIS



6.2.1 MAITRISER L'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



OBJECTIFS

- Limiter les apports en déchèterie des professionnels.
- Faciliter l'implantation de nouvelles filières spécialisées sur le territoire.



DESCRIPTION

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les déchèteries du territoire ne sont plus accessibles en libre-service mais un contrôle d'accès par QR code a été instauré. Ceci permet de recueillir les données statistiques sur les déchets déposés et l'utilisation des déchèteries et limiter l'accès aux seuls habitants de l'agglomération.

Afin d'aller plus loin dans la maîtrise des coûts des déchèteries et la réduction des apports, l'action consiste à mettre en place une tarification dédiée pour les professionnels. Cette tarification est calculée basée sur différents paramètres :

- Etude des données statistiques recueillies via le QR code
- Coût de collecte et traitement des différents flux en déchèterie
- Volumes et tonnages évacués dans les déchèteries
- Tarifs d'accès en déchèterie des intercommunalités voisines



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Professionnels.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Site internet de l'agglomération, communiqué et conférence de presse, articles sur les réseaux et relais aux partenaires.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- 0.5 ETP sur 6 ans pour la facturation.
- Achat du logiciel de gestion : 30k€ / 3ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Baisse des apports (T) en déchèterie vs 2023	-5%	-8%	-10%	-10%	-10%	-10%
Nombre de passages en déchèterie vs 2023	-5%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%



CALENDRIER

- Mise en place de la tarification en 2024



PARTENAIRES

- Services Communication
- Informatique et Financier
- DLVAgglo



RELAIS

- Service Développement Economique DLVAgglo
- CCI04
- CMAR PACA
- Les communes de DLVAgglo

6.2.2 ENCOURAGER LES PROJETS DE DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES



OBJECTIFS

- Offrir un exutoire adapté aux déchets des professionnels avec des filières de valorisation.
- Réduire la part de déchets professionnels dans les déchèteries de l'agglomération.



DESCRIPTION

Le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) devrait être révisé prochainement.

L'idée de l'action est de profiter de la révision pour encourager les communes à mettre en œuvre les différentes actions du PLPDMA. Plus spécifiquement, un paragraphe sur le développement de projet de déchèteries professionnelles sur le territoire y sera intégré. En effet, il manque un exutoire pour les déchets professionnels et à travers la mise à jour du SCOT, DLVAgglo jouera un rôle de facilitateur pour l'implantation de nouveaux exutoires.

L'action consiste également à inciter les communes à rechercher un foncier potentiel destiné à ce type de projet et auquel cas, l'identifier dans leur PLU afin d'assurer au mieux la réalisation du projet.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Elus et agents de l'intercommunalité et des communes.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles sur les sites des communes et de l'agglomération.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Agent dédié au SCOT et bureau d'étude spécialisé.
- Coûts de révision du SCOT.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Révision du SCOT réalisée				Oui		
Nombre de PLUs en cours de révision					5	10



CALENDRIER

- Prochaine révision du SCOT



PARTENAIRES

- Service Aménagement Durable de DLVAgglo
- Les communes de DLVAgglo
- Gestionnaire(s) de déchèteries professionnelles



RELAIS

6.2.3 RÉDUCTION DES DÉCHETS SUR LES MARCHÉS FORAINS



OBJECTIFS

- Meilleure valorisation et meilleur tri des déchets en fin de marché par les forains.
- Réduction du gaspillage alimentaire (récupération des invendus).
- Mise en valeur des producteurs et des produits locaux.
- Sensibilisation des consommateurs et des forains.



DESCRIPTION

La réduction des déchets sur les marchés passe par deux étapes : un diagnostic suivi de la réalisation. Le projet sera d'abord porté sur un marché test afin de roder la méthodologie employée avant de l'étendre à d'autres marchés du territoire.

Phase 1 : Etat des lieux

- Observations et analyse du fonctionnement du marché
- Enquêtes et rencontres des différents acteurs (placiers, agents communaux, forains, élus, habitants etc...) pour les embarquer dans le projet
- Identification de commerçants moteurs qui seront les référents parmi les forains pour le projet
- Génération d'un bilan et partage de l'état des lieux aux différents acteurs.

Phase 2 : Réalisation

- Réunions de concertation
- Mise en place technique du tri (coordination avec les services techniques et gestionnaire de collecte, récupération et revalorisation des biodéchets)- Mise en place de l'étiquetage de provenance des produits
- Sensibilisation des exposants (incitation à repartir avec leur emballages) et des consommateurs
- Suivi des actions



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Forains et public des marchés (habitants, touristes...).



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication sur les réseaux et dans les bulletins municipaux ou de l'intercommunalité sur la démarche en cours, les étapes et les résultats.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Partenariat financier avec une association locale.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de marchés engagés dans la démarche	0	1	1	2	2	5
% de déchets valorisés		30%	30%	30%	30%	30%



CALENDRIER

- A partir de 2025



PARTENAIRES

- Association locale
- Les communes de DLVAgglo (placier)



RELAIS

- Les communes de DLVAgglo

6.2.4 ECO-DÉFIS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS



OBJECTIFS

- Engager les entreprises dans une démarche de développement durable : réaliser des économies, respecter la réglementation tout en bénéficiant d'un accompagnement.
- Valoriser les artisans et commerçants locaux.



DESCRIPTION

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie développent cette opération en partenariat avec les collectivités afin de sensibiliser, accompagner et valoriser les artisans et les commerçants aux enjeux environnementaux.

Les défis proposés permettent de réaliser des actions concrètes pour la réduction de déchets, la mise en conformité et l'acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement, non seulement par les professionnels, mais aussi par les consommateurs.

Cela peut se traduire par des actions menées sur la réduction des suremballages livrés par les fournisseurs, la réparation, le réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets, la suppression de la distribution de sacs à usage unique, la mise en place des points de collecte ainsi que la mise en place du tri des déchets recyclables, des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets spéciaux. En tout 5 thématiques sont abordés : déchets, énergie, transports, éco-produits, eau.

Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les entreprises qui leur permet d'obtenir le label « éco-défis des commerçants et artisans »



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Artisans et commerçants.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Label national.
- Kit de communication pour les labellisés (vitrophane, kits numériques) + réseaux sociaux et médias.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Mobilisation agent DLVAgglo.
- Communication locale et co-organisation des animations locales (lancement, cérémonie de labellisation : prêt de salle + cocktail...).



CALENDRIER

- Cadrage, lancement officiel de l'opération et communication dans les bulletins municipaux
- Réalisation d'un appel à candidature auprès des entreprises
- Prospection sur le terrain et par téléphone
- Accompagnement des entreprises engagées
- Comité de labellisation
- Cérémonie de remise du label « éco-défis des commerçants et artisans »
- Bilan de l'opération



PARTENAIRES

- CMAR PACA
- CCI 04
- Service Développement Economique de DLVAgglo



RELAIS

- Associations de commerçants

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de commerçants / artisans engagés dans la démarche	50	50	50	50	50	50

7.1.1 RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS OFFRANT UNE RESTAURATION COLLECTIVE



OBJECTIFS

- Réduire à la source les déchets de table par une sensibilisation dans les établissements offrant une restauration collective.



DESCRIPTION

1. Relayer auprès des communes l'existence d'une possibilité d'action anti-gaspillage par les associations du territoire :

- Recenser les établissements du territoire,
- Présenter l'action et leur présenter les REX (par exemple réunion de présentation, etc.),
- Aider les communes à monter le dossier de subvention pour réaliser l'action et aider l'agglomération pour coordonner le dossier,
- Etablir un planning des établissements et communes qui prennent part à l'action.

2. Réaliser le programme anti-gaspillage sur le format suivant (sur au moins 3 ans/établissement) :

- Construction d'un plan d'action adapté au contexte des divers établissements offrant une restauration collective écoles (mais extension possible aux crèches, centres de loisirs, établissements médico-sociaux...) sur l'ensemble du territoire sur la base d'un diagnostic du gaspillage alimentaire.
- Mise en place des plans d'actions et de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire des élèves ou bénéficiaires ainsi que des intervenants (cuisine, service, ...) dans ces établissements.
- Evaluation de l'efficacité de l'action : deuxième salve de pesées pour d'identifier s'il y a une réduction.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Etablissements de restauration collective de DLVAgglo.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Communication sur les résultats.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

- Entre 6000 € et 10 000 € par école (moyenne de 5 classes) pour un accompagnement sur au moins 3 ans avec subvention possible.
- 0.1 ETP sur 6 ans.

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre d'établissements nouvellement impliqués dans un programme anti-gaspi par an	6	6	5	5	5	5
Nombre de jeunes et professionnels sensibilisés par an	1500	600	500	500	500	500
Réduction des quantités de biodéchets jetés par rapport au diagnostic réalisé.	-15%	-15%	-15%	-15%	-15%	-15%



CALENDRIER

- Action 1 en 2024-2025.
- Action 2 à répartir sur les années suivantes selon les opportunités.



PARTENAIRES

- FNE 04
- Colibricole
- CPIE Alpes de Provence
- Les communes de DLVAgglo (écoles) et DLVAgglo
- Région et département (collège et lycée)



RELAIS

- Service communication de DLVAgglo

7.1.2 SENSIBILISER SUR LA FACE CACHÉE DE LA FAST FASHION



OBJECTIFS

- Interpeler le grand public sur l'impact environnemental et social de la fast fashion.



DESCRIPTION

1. Diffusion d'informations sur la fast fashion incluant :

- Une définition de la fast fashion et de son impact environnemental dans le monde, en France et sur le territoire,
- Une description du parcours du vêtement et des pistes de solutions pour réduire la consommation de textile,
- Une trentaine d'infographies sur la fast fashion afin de communiquer sur les réseaux sociaux et médias

2. Communication réalisée via différents canaux :

- Articles sur les réseaux sociaux
- Livret papier
- Interview radio
- Exposition permanente dans la ressourcerie
- Communication à diffuser dans les collèges et lycées et supérieur pour sensibiliser les jeunes qui sont les premiers consommateurs de fast fashion.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand Public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Articles réseaux sociaux et médias.
- Articles de presse et radios.
- Affiches dans les déchèteries



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

/

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029



CALENDRIER

- Action continue



PARTENAIRES

- RHP



RELAIS

- Service communication de DLVAgglo
- les communes de DLVAgglo
- Radio Fréquence Mistra et autres radios
- Déchèteries

7.1.3 GUIDE ET PLATEFORME NUMÉRIQUE DE LA CONSOMMATION LOCALE ET RESPONSABLE EN DURANCE LUBERON VERDON



OBJECTIFS

- Faire connaître et promouvoir les pratiques vertueuses et durables.
- Inciter à consommer local et bio.
- Faire connaître l'implication de l'agglomération.



DESCRIPTION

1. Guide papier : édité chaque année.

Il présente le territoire selon le prisme de la prévention des déchets : topo sur DLVAgglo et son service, données chiffrées, objectifs du PLPDMA, cartographie (déchèteries, autres services, associations, ressourceries, gratuiteries, ateliers réparation...). Il renvoie vers la plateforme numérique qui met en évidence les bonnes pratiques

2. Plateforme numérique : mise à jour régulièrement

Elle est la référence sur le territoire en matière de prévention. Elle a plusieurs onglets :

- Le territoire et la prévention des déchets : présentation/données/portrait des agents
- Cartographie interactive
- DIY / tuto : fiches pratiques / recettes / bricolage (issus entre autres des actions portées par les associations dans le cadre du PLPDMA)
- les bonnes pratiques de la prévention (« avez-vous pensé à ? Réparer, réutiliser, redonner à la terre, etc.) et les filières existantes.



PUBLIC(S) CIBLE(S)

Grand Public.



COMMUNICATION ASSOCIÉE

- Distribution du guide papier chaque année.
- Mise à jour régulière de la plateforme en ligne.



MOYENS HUMAINS / FINANCIERS

Impression du guide papier pour les communes - 10 000 ex. (10% de la population + stock).

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Nombre de visites sur la plateforme		1000	5000	5000	5000	5000



CALENDRIER

- 2025 : mise en ligne de la plateforme



PARTENAIRES

- Service communication de DLVAgglo





RELAIS

- Les communes de DLVAgglo
- CCI 04
- CMAR PACA
- Réseaux associatifs

Calendrier des actions

Axes	Actions	2024	2025	2026	2027	2028	2029
1/ ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité						
	1.1.2 Cartographie des résultats de collecte						
	1.1.3 Caractérisations OMR et encombrants						
	1.2.1 Mise en place des éco-référents DLVAgglo						
	1.2.2 Faire intégrer aux agents les bonnes pratiques en matière de déchets						
	1.2.3 Rendre les agents du SPPGD des ambassadeurs de la prévention						
	1.2.4 Organiser une sensibilisation dédiée à la prévention pour les communes du territoire						
	1.2.5 Organisation de temps forts en interne DLVAgglo autour du déchet						
	1.3.1 Evènements internes écoresponsables						
	1.4.1 Systématiser les achats durables au sein de l'agglomération						
2/ SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS	2.1.1 Interventions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs et espaces jeunes						
	2.1.2 Interventions de sensibilisation en milieu scolaire						
	2.1.3 Manifestations écoresponsables sur le territoire						
	2.1.4 Tenue des stands de sensibilisation sur les marchés et manifestations						
	2.1.5 Création de contenu pédagogique en partenariat avec les médiathèques						
	2.1.6 Développement d'outils de communication visuels						
	2.1.7 Création du « kit du nouvel arrivant DLVAgglo »						
	2.1.8 Outils numériques de sensibilisation sur le zéro déchet plastique						
	2.1.9 Campagne de communication donnant la parole aux agents sur le terrain						
	2.2.1 Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets						
	2.2.2 Sensibiliser les quartiers prioritaires au travers du Projet contrat de ville						
	2.3.1 Organisation / participation à des temps forts autour du déchet						
	2.4.1 Guide pour un établissement scolaire zéro déchet						
	2.4.2 Alerte aux dépôts sauvages via l'application « Sentinelles de la nature »						
2.4.3 Promotion de la plateforme « Bourso'Vert »							
3/ UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES	3.1.1 Mise en place de la Tarification Incitative (TI)						
	3.2.1 Mise en place de la Redevance Spéciale (RS)						
	3.3.1 Renforcement du partenariat avec Cliiink pour soutenir les associations locales qui défendent la prévention						

4/ ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	4.1.1 Composteurs individuels										
	4.1.2 Lombricomposteurs individuels										
	4.2.1 Compostage collectif en résidence privée										
	4.2.2 Compostage collectif en partenariat avec les communes										
	4.2.3 Mise à disposition d'un broyeur itinérant pour les communes										
	4.2.4 Broyage de sapins par le broyeur itinérant										
	4.2.5 Conseils techniques prévention déchet dans les documents d'urbanisme										
	4.3.1 Actions de sensibilisation lors de manifestations										
	4.3.2 Mise en place d'évènements autour du compost										
5/ AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	5.1.1 Favoriser l'implantation d'une seconde ressourcerie sur le territoire										
	5.1.2 Construction d'une déchèterie «nouvelle génération» pédagogique et favorisant l'économie circulaire										
	5.1.3 Renforcement et mise en réseau des ateliers de réparation bénévoles (Repair Cafés, atelier Récup Rénov...) et des réparateurs professionnels existants										
	5.2.1 Pérenniser les activités de la Ressourcerie de Haute-Provence										
	5.2.2 Extension du développement des «Zones de réemploi»										
	5.2.3 Organisation de «Gratuiteries»										
6/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES	6.1.1 Boîte à outils des pros										
	6.1.2 Sensibilisation des professionnels du tourisme										
	6.1.3 Plateforme ACTIF de la CCI										
	6.1.4 Intervention de sensibilisation auprès des entreprises										
	6.1.5 Réduction de la pollution liée aux mégots en centre urbain										
	6.2.1 Accès aux déchèteries										
	6.2.2 Encourager les projets de déchèteries professionnelles										
	6.2.3 Réduction des déchets sur les marchés forains										
	6.2.4 Projet « Eco-défis des commerçants et artisans »										
7/ FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE	7.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective										
	7.1.2 Sensibiliser sur la face cachée de la fast fashion										
	7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon										

Phase de montage de projet 
Phase opérationnelle 

Indicateurs d'évaluation du programme

Axes	Actions	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029
INDICATEURS GENERAUX PLPDMA	% d'avancement du PLPDMA	Cible	15%	30%	50%	60%	80%	100%
		Réalisé						
	Effectif de l'équipe projet du programme (ETP)	Cible	7	8	9	9	9	9
		Réalisé						
	Evolution du budget consacré à la prévention (par rapport au budget 2023)	Cible	2%	3%	4%	5%	5%	5%
		Réalisé						
	Ratio d'OMA en kg/habitant/an	Cible	392	374	355	337	319	300
		Réalisé						
Ratio de DMA en kg/habitant/an	Cible	769	727	710	693	676	659	
	Réalisé							
1/ ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	1.1.1 Caractérisation et habitudes des agents de la collectivité	Cible	60% des agents					
		Réalisé						
	Caractérisation globale réalisée et analysée	Cible		Oui				
		Réalisé						
	1.1.2 Cartographie des résultats de collecte	Cible		oui				
		Réalisé						
	1.1.3 Caractérisations OMR et encombrants	Cible	Oui					Oui
		Réalisé						
	1.2.1 Mise en place des éco-référents DLVAgglo	Cible		1	2	2	2	2
		Réalisé						
	1.2.2 Faire intégrer aux agents les bonnes pratiques en matière de déchets	Cible			50%	65%	85%	100%
		Réalisé						
	Evolution du nombre d'impressions	Cible			-3%	-5%	-7%	-10%
		Réalisé						
	1.2.3 Rendre les agents du SPPGD des ambassadeurs de la prévention	Cible	15	45	15	15	15	15
		Réalisé						
	Nombre de sensibilisations du personnel réalisées	Cible	1	2	4	4	4	4
		Réalisé						
	1.2.4 Organiser une sensibilisation dédiée à la prévention pour les communes du territoire	Cible	10	25	25	25	25	25
		Réalisé						
Nombre de communes signataires de la charte SUD zéro déchet plastique	Cible	4	10	15	20	25	25	
	Réalisé							
1.2.5 Organisation de temps forts autour du déchet en interne DLVAgglo	Cible			20%	20%	30%	40%	
	Réalisé							
% d'élus visitant les centres de tri et/ou d'enfouissement	Cible			1	2	2	2	
	Réalisé							
Nombre d'évènements internes organisés	Cible			1	2	2	2	
	Réalisé							
1.3.1 Evènements internes écoresponsables	Cible			5	10	15	20	
	Réalisé							
Nombre de services signataires de la charte	Cible					20	35	
	Réalisé							
1.4.1 Systématiser les achats durables au sein de l'agglomération	Cible	non	non	oui	oui	oui	oui	
	Réalisé							
Agent dédié à l'achat durable	Cible							
	Réalisé							

Partie 4 // Les actions du programme

Axes	Actions	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
2/ SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS	2.1.1 Interventions de sensibilisation auprès des accueils de loisirs et espaces jeunes	Nombre d'ateliers/temps forts organisés par an	Cible				50	50	
			Réalisé						
		Nombre de centres inscrits par an	Cible				5	8	
			Réalisé						
		Nombre de jeunes sensibilisés par an	Cible				700	760	
			Réalisé						
	2.1.2 Interventions de sensibilisation en milieu scolaire	Nombre d'écoles inscrites	Cible	28	30	32	34	36	38
			Réalisé						
		Nombre d'élèves sensibilisés	Cible	2000	2100	2200	2300	2400	2500
			Réalisé						
	2.1.3 Manifestations écoresponsables sur le territoire	Création de la charte	Cible		Oui				
			Réalisé						
		Nombre de manifestations engagées par an	Cible		2	5	5	5	5
			Réalisé						
	2.1.4 Tenue des stands de sensibilisation sur les marchés et manifestations	Nombre d'interventions réalisées	Cible	10	24	24	24	24	24
			Réalisé						
	2.1.5 Création de contenu pédagogique en partenariat avec les médiathèques	Nombre d'expositions réalisées	Cible		1	2	2	2	2
			Réalisé						
		Nombre de prêts de la mallette lecture	Cible		3	6	6	6	6
			Réalisé						
	2.1.6 Développement d'outils de communication visuels	Outils créés	Cible	50%	100%				
			Réalisé						
	2.1.7 Création du « kit du nouvel arrivant DLVAgglo »	Nombre de kits distribués aux communes	Cible		4000				
			Réalisé						
	2.1.8 Outils numériques de sensibilisation sur le zéro déchet plastique	Nombre de communications dédiées au Zéro Déchet Plastique (tout support)	Cible	4	12	12	12	12	12
			Réalisé						
	2.1.9 campagne de communication donnant la parole aux agents sur le terrain	Réalisation d'interviews et films	Cible		oui				
Réalisé									
2.2.1 Mise à disposition d'un kit de ramassage des déchets	Nombre de kits de ramassage des déchets mis à disposition	Cible	200	500	550	600	650	700	
		Réalisé							
	Nombre d'opérations de ramassage soutenues	Cible	5	10	12	14	16	18	
		Réalisé							
2.2.2 Sensibiliser les quartiers prioritaires au travers du Projet contrat de ville	Nombre d'ateliers de sensibilisation incluant la prévention déchet	Cible	20	20	20	20	20	20	
		Réalisé							
2.3.1 Organisation / participation à des temps forts autour du déchet	Nombre d'interventions réalisées	Cible			2	3	3	3	
		Réalisé							
	Nombre de participants total	Cible			30	60	60	60	
		Réalisé							
2.4.1 Guide pour un établissements scolaire zéro déchet	Nombre d'établissements signataires	Cible		6	15	24	33	42	
		Réalisé							
	Nombre d'établissements engagés dans un des 3 niveaux	Cible		4	9	15	20	25	
		Réalisé							
2.4.2 Alerte aux dépôts sauvages via l'application « Sentinelles de la nature »	Nombre de signalements de dépôts sauvages par an	Cible	8	10	12	14	16	18	
		Réalisé							
2.4.3 Promotion de la plateforme «Bourso'Vert»	Nombre d'inscrits sur la plateforme sur le territoire de DLVAgglo	Cible	20	30	40	50	60	80	
		Réalisé							
	Nombre d'événements communiqués par DLVAgglo ou les communes sur la plateforme	Cible	3	4	5	5	7	10	
		Réalisé							

Partie 4 // Les actions du programme

Axes	Actions	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
3/ UTILISER LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES	3.1.1 Mise en place de la Tarification Incitative (TI)	Baisse des tonnages OMR vs 2023	Cible			-5%	-15%	-30%	-30%
			Réalisé						
	3.2.1 Mise en place de la Redevance Spéciale (RS)	Baisse des tonnages DMA vs 2023	Cible			-1%	-3%	-5%	-5%
			Réalisé						
	3.3.1 Renforcement du partenariat avec Cliiink pour soutenir les associations locales qui défendent la prévention	Nombre de redevables RS	Cible	35	100	200	200	200	200
			Réalisé						
	Nombre de points Cliiink reversés aux associations du territoire	Cible		100	150	200	250	300	
		Réalisé							
4/ ORGANISER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	4.1.1 Composteurs individuels	Nombre de foyers équipés / an	Cible	800	800	800	800	800	800
			Réalisé						
	Tonnage détourné cumulé	Cible	80T	160T	240T	320T	400T	480T	
		Réalisé							
	4.1.2 Lombricomposteurs individuels	Nombre de foyers équipés / an	Cible	100	50	50	50	50	50
			Réalisé						
	Tonnage détourné cumulé	Cible	6T	9T	12T	15T	18T	21T	
		Réalisé							
	4.2.1 Compostage collectif en résidence privée	Nombre de sites créés / an	Cible		5	5	5	5	5
			Réalisé						
	Tonnage détourné cumulé	Cible			20T	30T	40T	50T	
		Réalisé							
	4.2.2 Compostage collectif en partenariat avec les communes	Nombre de nouveaux sites	Cible	15	10	5	5	5	5
			Réalisé						
	Tonnage détourné cumulé	Cible	50T	85T	102.5T	120T	137.5T	155T	
		Réalisé							
	4.2.3 Mise à disposition d'un broyeur itinérant pour les communes	Temps d'utilisation du broyeur	Cible	150h	200h	200h	200h	200h	200h
			Réalisé						
	Baisse des apports de DV des communes en déchèterie vs 2023	Cible	-20%	-30%	-40%	-50%	60%	-70%	
		Réalisé							
4.2.4 Broyage de sapins par le broyeur itinérant	Quantité de sapins collectés	Cible	7T	7T	7T	7T	7T	7T	
		Réalisé							
4.2.5 Conseils techniques prévention déchet dans les documents d'urbanisme	Note réalisée et distribuée aux communes	Cible				Oui			
		Réalisé							
4.3.1 Actions de sensibilisation lors de manifestations	Nombre de personnes sensibilisées par an	Cible	150	150	150	150	150	150	
		Réalisé							
Nombre de supports créés	Cible	3				1			
	Réalisé								
4.3.2 Mise en place d'évènements autour du compost	Nombre d'ateliers organisés	Cible	0	3	3	3	3	3	
		Réalisé							
Nombre de participants/atelier	Cible		10	10	10	10	10		
	Réalisé								

Partie 4 // Les actions du programme

Axes	Actions	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
5/ AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	5.1.1 Favoriser l'implantation d'une seconde ressourcerie sur le territoire	Etude de faisabilité	Cible			oui			
			Réalisé						
		Porteur de projet identifié et projet démarré	Cible				oui		
			Réalisé						
		Ouverture ressourcerie	Cible				oui	oui	
			Réalisé						
	5.1.2 Construction d'une déchèterie «nouvelle génération» pédagogique et favorisant l'économie circulaire	Partenariat gestion r	Cible		oui				
		essorcerie finalisé	Réalisé						
		Ouverture déchèterie	Cible			oui			
			Réalisé						
		Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés	Cible				3	6	12
			Réalisé						
	5.1.3 Renforcement et mise en réseau des ateliers de réparation bénévoles (Repair Cafés, atelier Récup Rénov...) et des réparateurs professionnels existants	Nombre d'objets réparés en ateliers.	Cible	100	150	200	250	300	350
			Réalisé						
		Nombre d'ateliers de réparation réalisés	Cible	10	15	20	25	30	35
			Réalisé						
		Nombre d'évènements de mise en réseau entre réparateurs bénévoles et professionnels.	Cible	1	1	2	2	2	2
			Réalisé						
	5.2.1 Pérenniser les activités de la Ressourcerie de Haute-Provence	Tonnage détourné des déchèteries (dont textile) par an	Cible	650T	700T	800T	850T	880T	920T
			Réalisé						
		Taux de valorisation (vente)	Cible	69%	70%	72%	75%	75%	75%
		Réalisé							
5.2.2 Extension du développement des «Zones de réemploi»	Nombre de caissons installés en déchèterie (cumulatif)	Cible	5	6	6	7	7	7	
		Réalisé							
	Personnel formé à la prévention et au suivi des zones	Cible		50%	100%	100%	100%	100%	
		Réalisé							
5.2.3 Organisation de «Gratuiteries»	Nombre d'évènements organisés	Cible	30	30	30	30	30	30	
		Réalisé							
	Nombre de bénéficiaires	Cible	100	100	100	100	100	100	
		Réalisé							

Partie 4 // Les actions du programme

Axes	Actions	Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028	2029
6/ REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES	6.1.1 Boite à outils des pros	Création de la boite à outils	Cible	Oui				
			Réalisé					
	6.1.2 Sensibilisation des professionnels du tourisme	Diagnostic et plan de communication réalisés	Cible	250	500	500	500	500
			Réalisé					
	6.1.3 Plateforme ACTIF de la CCI	Nombre d'annonces sur la plateforme sur le territoire DLVAgglo	Cible		Oui			
			Réalisé					
	6.1.4 Intervention de sensibilisation auprès des entreprises	Nombre d'interventions réalisées par an	Cible			20%	50%	50%
			Réalisé					
	6.1.5 Réduction de la pollution liée aux mégots en centre urbain	Nombre de communes ayant conventionné avec Alcome	Cible	20	40	50	50	50
			Réalisé					
	6.2.1 Accès aux déchèteries	Baisse des apports (T) en déchèterie vs 2023	Cible	2	3	3	3	3
			Réalisé					
	6.2.2 Encourager les projets de déchèteries professionnelles	Nombre de participants sensibilisés	Cible	100	150	150	150	150
			Réalisé					
	6.2.3 Réduction des déchets sur les marchés forains	% de déchets valorisés par marché	Cible				2	5
			Réalisé					
	6.2.4 Projet « Eco-défis des commerçants et artisans »	Nombre de communes ayant conventionné avec Alcome	Cible	-5%	-8%	-10%	-10%	-10%
			Réalisé					
7.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective	Baisse des apports (T) en déchèterie vs 2023	Cible	-5%	-10%	-10%	-10%	-10%	
		Réalisé						
7.1.2 Sensibiliser sur la face cachée de la fast fashion	Nombre de passages en déchèterie vs 2023	Cible				Oui		
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Révision du SCOT réalisée	Cible					5	
		Réalisé					10	
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Nombre de PLUs en cours de révision	Cible	0	1	1	2	2	
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Nombre de marchés engagés dans la démarche	Cible		30%	30%	30%	30%	
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Nombre de commerçants / artisans engagés dans la marche	Cible	50	50	50	50	50	
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Nombre d'établissements nouvellement impliqués dans un programme anti-gaspi par an	Cible	6	6	5	5	5	
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Nombre de jeunes et professionnels sensibilisés par an	Cible	1500	600	500	500	500	
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Réduction des quantités de biodéchets jetés par rapport diagnostic réalisé.	Cible	-15%	-15%	-15%	-15%	-15%	
		Réalisé						
7.1.3 Guide et plateforme numérique de la consommation locale et responsable en Durance Luberon Verdon	Nombre de visites sur la plateforme	Cible		1000	5000	5000	5000	
		Réalisé						

Budget

Les coûts évités en atteignant les objectifs de réduction de déchets par flux sont les suivants :

Flux	Objectif de réduction	Tonnage (T)	Coût à la tonne (€/ T TTC)	Total (€)
OMR	-130 kg/hab	8327 T	319 €/ T TTC	2 652 405 € économisés
CS (hors-verre)	+6,4 kg/hab	410 T	460 €/ T TTC	188 749 € dépensés
Verre	+2,6 kg/hab	167 T	97 €/ T TTC	16 083 € dépensés
Déchets verts	-71 kg/hab	4548 T	52 €/ T TTC	236 176 € économisés
Encombrants	-6,7 kg/hab	429 T	235 €/ T TTC	101 062 € économisés
TOTAL	-195 kg/hab	2 784 812 € économisés sur 6 ans soit 464 135 €/an		

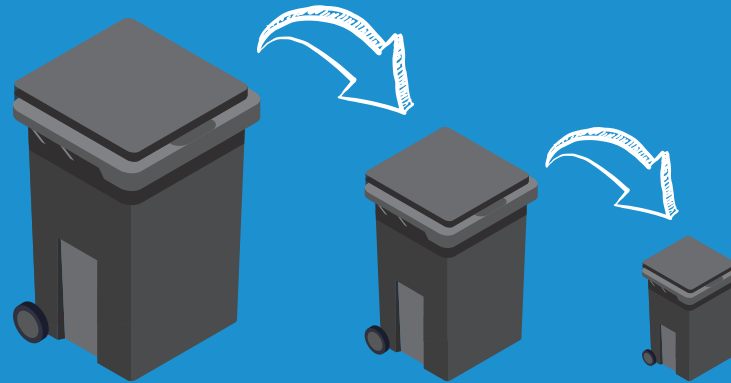
Source : SPGD et RPQS 2022

Le tableau suivant présente les moyens humains et financiers dédiés au déroulement du PLPDMA 2024-2029.

Année	ETP	Budget dédié PLPDMA	Coût évité
2024	6,6	272 730 €	464 135 €
2025	7,9	175 600 €	464 135 €
2026	9	167 200 €	464 135 €
2027	9,5	218 000 €	464 135 €
2028	9,9	133 000 €	464 135 €
2029	9,8	200 300 €	464 135 €
TOTAL		1 166 830 €	2 784 812 €

Source : SPGD

C'est, au final, environ **1,6 million d'euros économisés** sur la durée du programme.



ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

DLVAgglo
HÔTEL D'AGGLOMÉRATION
Place de l'hôtel de ville
04100 MANOSQUE

PLUS D'INFOS SUR

DLVA.fr

04 92 70 34 00